



UNIL | Université de Lausanne

Faculté de biologie  
et de médecine

Mémoire de Maîtrise en médecine

## L'Abendberg, lieu d'une controverse



ETABLISSEMENT DE L'ABENDBERG.

### Etudiante

Salomé Tappy

### Tuteur

Professeur Vincent Barras

Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique

### Expert

Professeur Jacques Besson

Centre de Psychiatrie communautaire Saint-Martin

Lausanne, décembre 2015

## Remerciements

En préambule, je souhaite remercier tous ceux qui m'ont aidée et soutenue dans la réalisation de ce travail.

Tout d'abord, je remercie mon tuteur, le Professeur Vincent Barras, pour sa disponibilité et ses conseils, ainsi que le Professeur Jacques Besson, qui a accepté d'être l'expert de ce travail.

Mes remerciements également au personnel des archives bernoises et fédérales et de la Burgerbibliothek de Berne, pour leur gentillesse et leur précieuse aide dans mes recherches.

Je remercie particulièrement Michel Calame, professeur d'allemand au gymnase de Burier, pour ses éclaircissements et son très utile document sur l'écriture gothique allemande et la *Kurrentschrift*, avec un alphabet qui m'a beaucoup aidée dans mes premiers déchiffrages d'archives.

J'exprime aussi toute ma gratitude à mes parents, pour leur relecture attentive et leurs suggestions judicieuses.

Enfin, j'adresse mes plus vifs remerciements à mon compagnon, Solmeng-Jonas Hirschi, pour son soutien indéfectible et pour ses réflexions pertinentes, qui m'ont énormément aidée dans l'élaboration de ce travail.

Illustration de la page de titre : L'Abendberg, gravure tirée de *L'Abendberg, établissement pour la guérison et l'éducation des enfants crétiens, à Interlaken, Canton de Berne. Premier Rapport*, GUGGENBÜHL 1844, p. I.

## Table des matières

Remerciements.....	2
Liste des abréviations.....	4
Introduction : matériel et méthodes.....	5
1. L'Abendberg : vie et mort. Aperçu de la controverse et de ses acteurs. ....	9
1.1 Naissance de l'Abendberg.....	9
1.2 Réception à l'étranger.....	13
1.3 Réception en Suisse.....	15
1.3.1 La Société suisse d'utilité publique .....	15
1.3.2 La Société helvétique des sciences naturelles .....	16
1.3.3 Le gouvernement bernois.....	17
1.4 Annus horribilis : 1858.....	21
1.5 La controverse après le décès de Guggenbühl.....	24
2. Les différents aspects de la controverse.....	26
2.1 La controverse scientifique.....	26
2.1.1 Le crétinisme : un problème de définition.....	27
2.1.2 Les méthodes de Guggenbühl à l'épreuve de la critique.....	33
2.1.3 Conclusion.....	37
2.2 La controverse sur le plan étatique et public.....	39
2.2.1 Le statut de l'Abendberg et le rôle de l'Etat de Berne.....	40
2.2.2 Gutachten des H. Fürsprecher Matthys.....	45
2.2.3 Conclusion.....	47
2.3 Le rôle des individus : entre inimitiés et amitiés personnelles .....	49
2.3.1 Adolf Vogt et son hostilité envers Guggenbühl.....	49
2.3.2 Les protecteurs de l'Abendberg.....	53
2.3.3 Conclusion.....	57
4. Conclusion.....	58
5. Bibliographie.....	61
6. Annexes.....	68
Annexe I :Gutachten des Fürsprechers Matthys.....	68
Annexe I – Traduction : Avis de droit de l'avocat Matthys.....	73
Annexe II : Lettre d'Adolf Vogt à Samuel Lehmann, directeur de l'Intérieur.....	77
1. Lettre du 20 juin 1858.....	77
2. Lettre du 26 juillet 1858.....	78
Tableau 1 : chronologie de l'Abendberg.....	79
Tableau 2 : rapports officiels au sujet de l'Abendberg.....	80

## Liste des abréviations

AEB	Archives de l'Etat de Berne
AFS	Archives fédérales suisses
ASHSN	Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles
ASSUP	Actes de la Société Suisse d'Utilité Publique
SHSN	Société Helvétique des Sciences Naturelles
SSUP	Société Suisse d'Utilité Publique

## Introduction : matériel et méthodes

À une époque où le crétinisme était un mal endémique en Suisse, mais aussi dans nombre de pays européens, l'Abendberg, dans le canton de Berne, fut le premier établissement destiné à accueillir et soigner des crétins. Indissociable de la personnalité de son fondateur, le médecin Johann Jakob Guggenbühl, l'institut connut un destin tragique et une fermeture précoce à la mort de ce dernier. Ce travail tentera de relater et d'analyser les éléments de la controverse qui a agité la vie de l'Abendberg et de son fondateur-directeur, en s'appuyant sur des documents d'archives non édités, des sources d'époque publiées, et naturellement sur la littérature secondaire, somme toute relativement peu abondante pour l'importance du sujet.

La littérature a été collectée par recherche des mots-clefs " Guggenbühl " et " Abendberg " dans les bases de données des bibliothèques suisses, en particulier rero, swissbib, ids basel-bern, helveticat. Une première lecture a permis d'affiner la recherche en ciblant les références manquantes. Une visite aux archives cantonales bernoises et aux archives fédérales suisses a fourni la matière principale du travail, complétée par une recherche systématique dans les actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles (SHSN) et de la Société Suisse d'Utilité Publique (SSUP) pour les années d'existence de l'Abendberg, soit 1840-1863. Ces actes sont digitalisés et libres d'accès sur internet, et pour quelques documents de la SHSN, conservés en format papier uniquement à la Burgerbibliothek de Berne. Tous ces documents d'archives ont été photographiés, permettant de travailler à distance.

Les sources primaires étudiées dans ce travail sont donc les suivantes :

- Dossier *Akten über die Cretinen-Anstalt auf Abendberg*, aux archives cantonales bernoises<sup>1</sup>. Ce dossier contient les écrits concernant les relations de Guggenbühl avec le gouvernement bernois. Il comporte 74 documents de longueur variable, soit environ 400 pages. Hormis quelques documents imprimés et articles de journaux, la grande majorité sont des documents manuscrits, lettres, rapports et procès-verbaux de séances, rédigés en allemand et en écriture gothique manuscrite (*Fraktur, Kurrentschrift*<sup>2</sup>).
- Dossier *Cretinenanstalt auf dem Abendberg*, aux archives fédérales suisses<sup>3</sup>. Ce dossier est le pendant du précédent, au niveau fédéral. Il contient les écrits relatant les échanges de Guggenbühl avec le Conseil fédéral, mais aussi les échanges du Conseil fédéral avec des représentants étrangers, au sujet de l'Abendberg. Il est beaucoup plus court : une quinzaine de documents, pour environ 35 pages toutes manuscrites, en écriture gothique cursive également (à l'exception d'un document en français).
- Actes de la SHSN, disponibles en ligne sous [www.retro-seals.ch](http://www.retro-seals.ch) (cf bibliographie), et en version papier à la Burgerbibliothek de Berne, pour les comptes et quelques documents non digitalisés. Ces documents, imprimés, retracent les discussions et décisions prises lors des assemblées annuelles de la société. Ils ne sont pas classés par thème mais par année, ce qui nécessite un dépouillement complet et systématique pour identifier les passages concernant l'Abendberg – dépouillement grandement facilité pour les documents numérisés, grâce à un outil de recherche dans le texte performant. Ce sont au total une trentaine de pages réparties sur plusieurs années entre 1840 et 1863, avec des interruptions les années où le sujet n'a pas été abordé.
- Rapport à la Medicin-chirurgische Gesellschaft de Berne, conservé à la National

---

1 Archives de l'Etat de Berne (AEB) : BB IIIb 3384.

2 La *Kurrentschrift* est la version cursive de la *Fraktur*, soit l'écriture gothique allemande imprimée.

3 Archives fédérales suisses (AFS) : E87#1000/1166#246\*.

Bibliothek. Il s'agit d'un gros manuscrit de 163 pages, datant de 1853, qui compile et résume largement divers rapports d'expertise au sujet de l'Abendberg (conservés aux archives cantonales bernoises) ; le rapport est écrit par le médecin Hermann<sup>4</sup> et annoté de la main de Johann Rudolf Schneider<sup>5</sup>.

- Actes de la SSUP, également disponibles en ligne, sous <https://books.google.ch> (cf bibliographie). Comme les actes de la SHSN, ce sont des annales, regroupant les procès-verbaux des réunions. Une recherche systématique, année par année, permet d'extraire une soixantaine de pages concernant l'Abendberg, y compris deux rapports reproduits in extenso : le rapport de la Société bâloise de médecine (10 pages), en 1841, et le rapport du Landamann Hungerbühler (34 pages), en 1850. Les documents s'étalent entre 1841 et 1853, avec quelques interruptions les années où la société ne s'est pas réunie, ou lorsque l'Abendberg n'a pas été mentionné.

Les autres sources primaires utilisées dans ce travail sont les publications de Guggenbühl (cf bibliographie), des publications d'époque sur le crétinisme, et enfin les " récits de visiteurs ". Ce dernier point mérite une explication : en effet, Guggenbühl s'est appliqué à donner à son projet, si bien que l'Abendberg est rapidement devenu un but de voyage pour les curieux, philanthropes et médecins de toute l'Europe qui passaient près de la Suisse. Nombre d'entre eux ont ensuite publié le récit de leur visite, souvent en termes élogieux voire dithyrambiques. Ces écrits sont souvent redondants entre eux, si bien qu'ils ne seront pas tous cités dans ce travail, mais j'ai tenté de tous les recenser dans la bibliographie. Ce sont des témoignages importants pour comprendre le retentissement du projet de Guggenbühl à l'étranger et la part qu'il a pu jouer dans la controverse.

Il existe également une correspondance de Guggenbühl avec le médecin et politicien Ignaz Troxler (1780-1866). Il s'agit de 118 lettres non publiées, de la main de Guggenbühl (les réponses de Troxler ne sont pas conservées), s'étageant entre 1837 et 1861. Je n'ai pas analysé cette correspondance en détails car elle a déjà fait l'objet d'une thèse<sup>6</sup>, qui en cite de larges passages et sur laquelle je m'appuie à l'occasion. C'est un matériel précieux pour connaître des aspects plus privés de la vie de Guggenbühl, mais à manier avec précaution lorsqu'il s'agit de faire une histoire descriptive et neutre de l'Abendberg.

Toutes ces sources primaires seront citées de manière littérale, en respectant les variantes graphiques et les éventuelles fautes d'orthographe. La seule licence que je prendrai sera de transcrire les " ß " par un " ss ", selon l'usage suisse-allemand. Je citerai généralement en langue originale, c'est-à-dire souvent en allemand, sauf pour des expressions ou idiomes courts, pour éviter de bousculer la syntaxe française ou de déranger le lecteur. Dans ce cas, le texte original se trouvera en note. Les archives de l'Etat de Berne seront citées d'après le titre donné à chaque document dans le descriptif du contenu au début du dossier, parfois au prix de petites incohérences (lieu pas toujours précisé, prénom de l'auteur abrégé ou non, etc). De même, pour les documents de plusieurs pages, la numérotation sera reprise telle quelle, avec éventuellement une mention " verso ". Les autres documents d'archives seront cités selon les mêmes principes.

Chronologiquement parlant, les premières sources secondaires d'importance sur Guggenbühl et l'Abendberg sont les ouvrages de Karl Alther, au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Alther s'intéresse au travail de Guggenbühl comme pédagogue et s'efforce de réhabiliter sa

---

4 Auteur du rapport d'expertise de 1850 pour le département de l'Intérieur, cf chapitre 1 et tableau 2.

5 Médecin et membre du Conseil Exécutif bernois, à la tête du département de l'Intérieur jusqu'en 1850 (cf ZÜRCHER 2013) ; il est l'un des auteurs du premier rapport d'expertise au département de l'Intérieur, cf chapitre 1 et tableau 2.

6 STREULI 1973.

mémoire. Relativement proche de Guggenbühl temporellement, il travaille avec des archives<sup>7</sup> et des témoignages oculaires perdus aujourd'hui, et fournit donc des renseignements précieux, bien qu'il manque peut-être parfois d'objectivité.

Egalement centrée sur le personnage de Guggenbühl, la thèse de Streuli, mentionnée ci-dessus, se base sur la correspondance (inédite) de Guggenbühl avec Troxler. Streuli en tire un portrait de Guggenbühl, une courte histoire de l'Abendberg et de sa réception, qu'il achève par un chapitre sur la réception contemporaine du personnage de Guggenbühl et de son oeuvre, sous-titré *Versuch einer Ehrenrettung*. Streuli est donc une importante source secondaire, surtout par l'originalité de la source qu'il analyse et par les longues retranscriptions qu'il en fait. Il a une opinion plutôt positive sur Guggenbühl.

Enfin, il y a une littérature assez abondante sur Guggenbühl et la pédagogie. À la suite de Karl Alther, de nombreux historiens de la *Sonderpädagogik* se sont intéressés au rôle pionnier de l'Abendberg dans le domaine des asiles pour handicapés mentaux. Citons par exemple Leo Kanner<sup>8</sup>, au milieu du XXe siècle, plus près de nous Jacques Hochmann<sup>9</sup>, Martine Ruchat<sup>10</sup>, Carlo Wolfisberg<sup>11</sup>, et tout récemment Johannes Gstach, qui signe en 2015 un gros ouvrage sur le crétinisme et l'idiotie<sup>12</sup>.

Notons en revanche que le personnage de Guggenbühl et l'institution de l'Abendberg ont peu été étudiés sur le plan médical ou scientifique – à l'exception notable de Streuli, qui travaille en histoire de la médecine. De même, les relations entre Guggenbühl et le gouvernement bernois sont peu analysées, et les documents conservés aux archives de l'Etat de Berne ont à ma connaissance peu été exploités, même si des auteurs comme Alther savent qu'ils existent et les ont parfois consultés. C'est à travers ces prismes-là – scientifique et public – que je me propose d'essayer de comprendre la polémique qui a fait rage autour de l'Abendberg, il y a 150 ans.

Pour cela, une première partie de ce travail sera consacrée à une brève chronologie de l'Abendberg et de sa réception ainsi qu'à la présentation des principaux acteurs impliqués dans la controverse, à savoir les sociétés savantes et le gouvernement bernois. La réception de l'Abendberg et des idées de Guggenbühl sera séparée entre réception en Suisse et réception au niveau international (nous verrons qu'elles sont bien distinctes) ; le rôle des différents acteurs sera présenté de façon diachronique pour chacun.

La seconde partie sera dévolue à une analyse par thème, c'est-à-dire la controverse scientifique d'une part et la controverse publique d'autre part, avec une problématique transversale qui concerne la part jouée par les sympathies et antipathies personnelles. La controverse scientifique comprend un volet descriptif, avec le problème de la définition du crétinisme et de sa curabilité ou non-curabilité, et un volet méthodologique, avec le débat autour des méthodes de Guggenbühl et de sa valeur en tant que chercheur ou médecin. La

---

7 Mentionnons, dans les sources que je n'ai pas moi-même réanalysées et que je cite de seconde main d'après Alther, la brève correspondance de Guggenbühl avec le pédagogue von Fellenberg, ainsi que les décomptes et inventaires administratifs de la succession de Guggenbühl. Alther livre un résumé précis et détaillé de ces derniers ; cf ALTHER 1923, p. 72 ss.

8 *Johann Jakob Guggenbühl and the Abendberg*, KANNER 1959 ; *A history of the care and study of mentally retarded*, KANNER 1967.

9 *Histoire de l'autisme : de l'enfant sauvage aux troubles envahissants du développement*, HOCHMANN 2009.

10 *Johann Jakob Guggenbühl, les crétins et la montagne sainte (1840-1856)*, RUCHAT 2000, *Signes et significations du «crétin» et de l'«idiot» dans la clinique médicopédagogique et psychopédagogique en Suisse*, RUCHAT 2011.

11 *Die Heilung der Kretinismus – eine folgenreiche (Miss)erfolgsstory aus den Alpen*, WOLFISBERG 2003.

12 *Kretinismus und Blödsinn : Zur fachlich-wissenschaftlichen Entdeckung und Konstruktion von Phänomenen der geistig-mentalen Auffälligkeit zwischen 1780 und 1900 und deren Bedeutung für Fragen der Erziehung und Behandlung*, GSTACH 2015.

controverse publique recouvre la question du rôle de l'Etat (le gouvernement bernois, en l'occurrence) sur un plan institutionnel et légal, mais également sur le plan d'une éventuelle responsabilité vis-à-vis de la population locale et étrangère. Les amitiés et inimitiés personnelles en jeu dans la controverse seront traitées à part dans un dernier chapitre. Ces aspects plus intimement liés à la personnalité de Guggenbühl sont difficiles à cerner avec précision et surtout objectivité à plus d'un siècle et demi de distance, mais ont certainement joué un rôle non négligeable<sup>13</sup>. Il est donc intéressant de s'y attarder quelque peu.

---

13 Preuve en est la part déterminante qu'accordent certains auteurs comme Alther ou Streuli à ces aspects liés au caractère (supposé) de Guggenbühl, avec une tendance peut-être à la surinterprétation.



# 1. L'Abendberg : vie et mort. Aperçu de la controverse et de ses acteurs.

Ce premier chapitre a pour but de présenter l'Abendberg et son fondateur et de retracer brièvement les grandes étapes de son histoire, ainsi que les faits marquants et les principaux acteurs de la controverse que ce projet a suscitée. On peut schématiquement découper cette controverse en trois phases : les débuts de l'Abendberg (et avec, ceux de la controverse) ; le développement de l'Abendberg et la montée de la controverse ; l'apogée de la controverse et la fin de l'Abendberg. Une première partie sera donc consacrée à la naissance de l'Abendberg et de la controverse. Une deuxième s'intéressera à la réception du projet, en distinguant la réception à l'étranger et la réception en Suisse car elles diffèrent de façon importante. La réception en Suisse sera analysée en séparant les institutions qui jouent un rôle majeur dans la controverse, soit la Société Suisse d'Utilité Publique (SSUP), la Société Helvétique des Sciences Naturelles (SHSN) et le gouvernement du canton de Berne (ou Conseil Exécutif). Une troisième partie s'arrêtera sur l'année 1858, une année charnière pour l'Abendberg, qui ouvre la dernière phase de son histoire, laquelle s'achève avec la mort de Guggenbühl et la fermeture de l'Abendberg, en 1863. Enfin une brève dernière partie décrira ce qu'il advient de la controverse après le décès de Guggenbühl.

## 1.1 Naissance de l'Abendberg

L'Abendberg, établissement pour la guérison et l'éducation des enfants crétins<sup>14</sup> est né en 1840 de la conviction d'un médecin, Johann Jakob Guggenbühl, qu'il pouvait aider les enfants atteints de crétinisme. Encore jeune étudiant, il aurait été bouleversé par sa rencontre, dans un petit village uranais, avec un crétin agenouillé devant une image de la Vierge et bégayant une prière. Il décrit cette expérience comme une révélation, celle que les crétins étaient *capables de concevoir la pensée de Dieu*<sup>15</sup>, et donc doués d'une âme. Sa mission serait donc de sauver les crétins de l'obscurité et d'éveiller leur âme à la connaissance de Dieu. C'est en termes imprégnés de piété religieuse qu'il narre l'émergence de sa vocation et de son projet d'établissement pour enfants crétins : *Cet aspect [du crétin en prière] émut ma sensibilité et fixa ma vocation. [...] C'est dans ces charitables efforts, et non dans de vaines formules, que consiste cet amour divin que Jésus-Christ nous a enseigné*<sup>16</sup>.

Il vaut la peine de dire quelques mots sur ce fondateur enthousiaste, dont la vie se confondra bientôt avec celle de son établissement. Nous savons assez peu de sa jeunesse<sup>17</sup> : Johann Jakob Guggenbühl naît en 1816 à Meilen, dans le canton de Zurich.

14 Titre de la brochure publiée par Guggenbühl en 1844, sous-titrée *Premier Rapport*.

15 Ibid., p. 17.

16 Ibid. Cette anecdote du " crétin priant ", véritable mythe fondateur, est reprise dans presque toutes les publications de Guggenbühl au sujet de l'Abendberg, parfois avec de petites variations : l'image de la vierge devient un crucifix, l'Ave Maria un Pater Noster (cf p.ex. GUGGENBÜHL 1851, p. 7 ; 1853, p. 11). Faut-il voir dans ce changement plus que l'altération du souvenir avec le temps : le signe d'un conflit religieux entre Guggenbühl et les autorités bernoises ou/et les médecins bernois ? Plusieurs sources mentionnent en tout cas la sympathie apparente de Guggenbühl (pourtant protestant) pour la religion catholique ou pour des courants piétistes comme une cause de tension avec les autorités bernoises. Selon Alther par exemple, c'est sous la pression des *liberalen Herren von Bern* que Guggenbühl a renoncé aux soeurs de Charité pour engager des diaconesses protestantes (ALTHER 1923, p. 46). Sur les tendances piétistes de Guggenbühl, cf aussi WOLFISBERG 2003.

17 Pour une biographie plus complète de Johann Jakob Guggenbühl, voir par exemple ALTHER 1905, ou STREULI 1973. Gertrud Guggenbühl, une parente éloignée du fondateur de l'Abendberg, a effectué des recherches sur la famille Guggenbühl. Elle fournit, en plus de renseignements biographiques, des

Ses parents divorcent lorsqu'il a sept ans ; il vit alors avec son père. Il entreprend en 1832 des études de médecine à l'institut médical de Zurich puis à l'université, ouverte l'année suivante. Il déménage ensuite à la toute nouvelle haute école de Berne et y achève ses études en 1836, avec une thèse de doctorat en médecine intitulé *Über dem englischen Schweiss in der Schweiz*<sup>18</sup>. C'est la même année que se situe l'anecdote de la rencontre avec le crétin en prière, sur laquelle Guggenbühl fonde son intérêt pour la cause des crétins. Après une brève période comme médecin installé dans le canton de Glaris, il approche le pédagogue Emmanuel von Fellenberg<sup>19</sup> et parvient à l'intéresser à son projet<sup>20</sup>. Il est invité dans l'institut pédagogique de Hofwil pour y travailler une année comme médecin, afin d'apprendre comment diriger un établissement de ce genre. Il cherche également un endroit susceptible d'accueillir l'établissement destiné aux enfants crétins qu'il souhaite fonder. Il trouve un lieu idoine à l'Abendberg, un alpage au-dessus d'Interlaken appartenant à un conseiller d'Etat, Karl Kasthofer, qui y mène des études sur l'agriculture de montagne. Il se montre sensible au projet de Guggenbühl et accepte de lui vendre son terrain<sup>21</sup>. L'emplacement n'est pas choisi au hasard : en effet, Guggenbühl est convaincu que le crétinisme résulte entre autres d'influences climatiques, et qu'une altitude supérieure à mille mètres est un facteur protecteur<sup>22</sup>.

Afin de récolter des fonds pour acquérir ce domaine, Guggenbühl publie en 1840 dans la revue suisse *Bibliothek der neuesten Weltkunde* un premier article intitulé *Hilfsruf aus den Alpen, zur Bekämpfung des schrecklichen Cretinismus*. Cet écrit emphatique est destiné à attirer l'attention sur le sort des crétins et sur son projet – projet d'importance puisqu'il imagine, dès le début, construire un deuxième établissement plus élevé encore, et espère la pérennité pour son oeuvre, grâce à la création d'une fondation<sup>23</sup>. Il publie également, une année plus tard, un article destiné à présenter le projet au-delà des frontières nationales<sup>24</sup>.

Il sollicite la SHSN<sup>25</sup> et la SSUP<sup>26</sup>. La première se prononce favorablement et organise une collecte pour lui<sup>27</sup>, tandis que la deuxième réserve son jugement le temps de prendre des renseignements, avant de lui offrir elle aussi une contribution<sup>28</sup>. Le gouvernement bernois participe de 600 francs<sup>29</sup>. Les cantons du Valais, de Fribourg et de Saint-Gall lui envoient

---

éléments de généalogie, cf GUGGENBÜHL G. 1976.

18 Cette thèse fait de Guggenbühl le premier doctorant en médecine de la Haute école de Berne, fondée en 1834. Sur les études de Guggenbühl, cf notamment STREULI 1973, p. 3.

19 Philipp Emmanuel von Fellenberg (1771-1844) : agronome et pédagogue bernois, admirateur de Pestalozzi et fondateur de nombreux établissements éducatifs dont un modèle d'exploitation agricole à Hofwil, près de Berne. Cf GRUNDER 2005.

20 ALTHER 1923, p. 31.

21 STREULI 1973, p. 6. L'acte de vente est signé le 27 mai 1841 à Gsteig, cf ALTHER 1923, p. 73.

22 Guggenbühl n'est pas le seul à défendre cette thèse. À l'époque de la fondation de l'Abendberg, les causes du crétinisme font débat dans la communauté médicale entre les tenants d'une origine héréditaire et ceux de la théorie climatique/environnementale. À ce sujet, voir le chapitre 2.1.1.

23 [...] *fond pie destiné à la réception et à l'éducation d'enfants indigents [...]*, GUGGENBÜHL 1844 : p. 25.

24 L'article est intitulé *Europa's erste Colonie für Heilung des Cretinismus auf dem Abendberge im Berner Oberland, und die Versammlung schweizerischer Aerzte und Naturforscher zu Freyburg im August 1840* et paraît en 1841 dans le premier volume de la revue *Archiv für die gesammte Medicin*.

25 Société faîtière fondée en 1815 et renommée Académie suisse des sciences naturelles en 1988. Les médecins en font partie jusqu'à la création de l'Académie suisse des sciences médicales, en 1943. Cf SITTER-LIVER 2012.

26 Fondée en 1810, elle soutient au XIXe siècle essentiellement des établissements d'éducation et de redressement. Elle donnera naissance entre autres à Pro Juventute et Pro Senectute. Cf SCHUMACHER 2013.

27 ASHSN 26 (1841), p. 47.

28 Cette contribution s'élève à 400 francs (cf note 29). ASSUP 26 (1841), p. 116. Pour comparaison, Guggenbühl achète l'Abendberg pour 3600 francs en 1841, cf Alther 1923, p. 73.

29 Il s'agit bien de francs : le franc du concordat monétaire entre Argovie, Bâle, Berne, Fribourg, Soleure, Vaud. La monnaie sera unifiée au niveau national en 1850 avec l'introduction du franc suisse.

des pensionnaires à leurs frais<sup>30</sup>. L'héritage paternel<sup>31</sup> de Guggenbühl complète ces ressources et permet à Guggenbühl d'acheter l'Abendberg<sup>32</sup> et de commencer à s'y installer à la fin de l'année 1840. L'inauguration officielle de l'établissement a lieu au printemps suivant. Des princes et des mécènes étrangers<sup>33</sup> font des dons parfois substantiels par la suite, contribuant à la survie financière de l'Abendberg.

Guggenbühl entend guérir le crétinisme et intitule son établissement *Heilanstalt*, établissement *curatif*- prise de position audacieuse, car la majorité des scientifiques de l'époque considèrent le crétinisme comme incurable<sup>34</sup>. Le fondateur de l'Abendberg pense néanmoins qu'en intervenant très tôt, au mieux dès la naissance, les symptômes du crétinisme sont réversibles<sup>35</sup>. Le jeune âge (moins de 6 ans) sera donc un des critères d'admission. Le traitement, visant à fortifier le corps, reposera sur l'air frais de la montagne, l'exposition au soleil, des exercices de gymnastique, des bains et des frictions, mais aussi des tisanes de plantes médicinales et des extraits de minéraux dont l'iodure de potassium (connu pour son effet positif sur le goût) ; une fois le corps revigoré, les moyens pédagogiques divers seront mis en oeuvre pour éveiller l'esprit : association de sons, de couleurs, d'odeurs pour retenir l'attention des enfants, leçons de sciences en pleine nature, puis enseignement scolaire et religieux lorsque les progrès le permettent<sup>36</sup>. Enfin Guggenbühl attribue aux beautés de la nature et des paysages un pouvoir presque thérapeutique d'éveil des sens : *Die Anstalt hat schon in ihren majestätischen Umgebungen eine unerschöpfliche Quelle der Sinnesentwicklung, die ohne gekünsteltes Wesen von Methodik und Didaktik diesen dunkeln Schacht der Cretinensee anregt und erhellt [...]*<sup>37</sup>.

Il semble que, dès ses débuts, Guggenbühl se heurte au scepticisme de certains de ses collègues. Certains membres de la SHSN sont franchement dubitatifs voire incrédules. Un certain Luset, par exemple, s'exprime ainsi : *Ich bin auch überzeugt dass durch solche Anstalten, wie H. Dr Guggenbühl sie vorschlägt, eine Menge Kinder zu nützlichen Menschen herangebildet werden könnten [...], aber dass solche elende Geschöpfe, wie die eigentlichen Cretins sind [...], durch solche Anstalten geheilt werden können, das kann ich nicht glauben*<sup>38</sup>. La presse se fait le relais de cette incrédulité, comme le relève Alther : *Mit diesem Hervortreten an die Oeffentlichkeit kam nun aber sofort die Anfechtung. Gerade in der Berner Presse liessen sich neben verständnisvollen und das Unternehmen begrüessende Stimmen gleich auch solche vernehmen, die der Sache keinen rechten Glauben schenken mochten, ja sogar Spott und Hohn [...] ausgossen*<sup>39</sup>. Ces premières

---

Cf KÖRNER, ZÄCH 2006.

30 GUGGENBÜHL 1844, p. 23.

31 Le père de Guggenbühl meurt en 1838, laissant à son fils un petit pécule ; cf GUGGENBÜHL G., 1976, p. 2.

32 Les premières installations ont lieu à la fin de 1840 déjà, mais l'acte de vente est signé le 27 mai 1841 (cf note 21).

33 Cf aussi ci-dessous, *Réception à l'étranger*, chapitre 1.2.

34 Nous verrons au chapitre 2.1.1. le problème de la définition du crétinisme et de la définition de sa guérison.

35 Guggenbühl n'est pas seul à soutenir cette opinion (cf chapitre 2.1.1.). Enfin même les plus sceptiques de ses collègues s'accordent à penser que s'il y a un espoir de guérir le crétinisme, c'est dans la plus tendre enfance.

36 Le présent travail ne s'arrêtera pas particulièrement sur les moyens thérapeutiques et pédagogiques utilisés par Guggenbühl car ils n'occupent qu'une place très secondaire dans la controverse autour de l'Abendberg, et ont par ailleurs été bien étudiés. Pour plus de détails à ce sujet, voir notamment GUGGENBÜHL 1844, p. 44 ss., GUGGENBÜHL 1853, p. 82 ss. Pour une analyse des moyens pédagogiques, cf entre autres GSTACH 2015, ALTHER 1923 pp. 42-44.

37 GUGGENBÜHL 1853, p. 91.

38 ASHSN 25 (1840), p. 47.

39 ALTHER 1905, p. 12. Je n'ai malheureusement pas retrouvé les articles de la presse bernoise auxquels

manifestations de scepticisme sont les prémices de ce qu'on peut nommer la controverse de l'Abendberg, qui s'exprimera dans l'espace scientifique, politique et social, voire international, et aboutira à l'échec du projet de Guggenbühl.



*Dr. Guggenbühl.*

Portrait de Guggenbühl tiré de *Une Visite à l'Abendberg*, SCOUTETTEN 1856, p. I.

## 1.2 Réception à l'étranger

Dès la formation de son projet, Guggenbühl a cherché à obtenir visibilité et appui au-delà des frontières suisses, et ces " relations internationales " vont jouer un rôle non négligeable dans l'histoire de l'Abendberg. Je vais ici en tracer les grandes lignes, sans ambition d'exhaustivité, en relevant seulement les éléments essentiels pour la compréhension.

L'Abendberg accueille ses premiers pensionnaires au printemps 1841. La publicité ventilée à l'étranger attire rapidement les curieux, médecins et philanthropes, et des récits de visiteurs<sup>40</sup> sont publiés dans plusieurs pays européens : Angleterre, Allemagne, Pays-Bas, France, Italie, Autriche. Ces récits et descriptions, très positifs, ont un retentissement important et valent à Guggenbühl une grande notoriété au-delà des frontières helvétiques. Si certains auteurs restent factuels et descriptifs<sup>41</sup>, d'autres font montre d'un grand enthousiasme et érigent le fondateur en sauveur des crétins, forgeant la " légende dorée " d'un Guggenbühl modeste et désintéressé, dépositaire pieux d'une sainte mission<sup>42</sup> - rôle qui le flatte et qu'il met volontiers en exergue, citant les passages élogieux dans ses écrits<sup>43</sup>. Ces rapports favorables, ainsi que ses propres efforts de propagande via des voyages et des échanges épistolaires avec des scientifiques européens, lui acquièrent du soutien matériel. Dans son *Premier Rapport* de 1844, il donne une liste des dons pécuniaires reçus. On y voit que d'importantes sommes proviennent d'Angleterre, où l'un de ses admirateurs, William Twining, a collecté des fonds pour l'Abendberg. Certains particuliers font des dons substantiels : en Allemagne par exemple, la comtesse et femme de lettres Ida von Hahn-Hahn se passionne pour son projet. En plus de dons généreux<sup>44</sup>, elle écrit un *récit de Noël* racontant sa rencontre avec les enfants de l'Abendberg<sup>45</sup>. Aucune comptabilité n'ayant été retrouvée à la mort de Guggenbühl<sup>46</sup>, il n'est pas possible de chiffrer les dons reçus, ni de détailler leur évolution au cours des années. Il semble cependant qu'ils diminuent sensiblement à partir de 1858<sup>47</sup>, année où la controverse culmine, avec des publications très hostiles à Guggenbühl issues des milieux médicaux suisses (cf ci-dessous). Reste que les " visiteurs " et les bienfaiteurs étrangers auront pris une part décisive au financement et à la célébrité de l'Abendberg.

---

40 Cf liste dans la bibliographie.

41 Par exemple RÖSCH 1842, FORBES 1849.

42 Quelques exemples : pour Disselhoff, Guggenbühl est *Der Mann, durch den Gott die Christenheit zur thatkräftigeren Fürsorge für die Cretinen und Blödsinnigen wach zu rufen angefangen hat [...]*. DISSELHOFF 1857, p. 20. Twining salue en lui le *modest and unpretending philanthropist who has disinterestedly devoted both his time and his entire means to the practical elucidation of this delicate and mysterious subject [cretinism] on the Abendberg [...]*. TWINING 1843, p. 17. La comtesse von Hahn-Hahn écrit : *Mir war es eine unfängliche Erquickung inmitten unserer Zeit einen Menschen zu finden, der sich in Ruhe und Stille der Wohlfahrt seiner Mitmensch annimmt, keine Verse und Phrasen über ihr Heil macht, weder eine prunkende Wissenschaft noch eine starre Religiosität zum blendenden Aushängeschild für die Menge braucht, und nicht philanthropisch, sondern barmherzig ist, d.h. nicht menschenfreundlich mit einem Rückblick auf das eitle Ich, sondern menschenfreundlich mit dem Aufblick zu Gott.* HAHN-HAHN 1843, p. 21-22.

43 Cf notamment GUGGENBUHL 1844, GUGGENBUHL 1846, GUGGENBUHL 1851.

44 La comtesse consacre notamment le profit de la vente de son ouvrage *Orientalische Reisebriefe* (soit 7500 francs suisses de l'époque) à la création d'une *bleibende Stiftung für ein armes Kind aus dem Wallis*. (Cf *Die Rettungsanstalt für Cretinen und blödsinnige Kinder auf dem Abendberge bei Interlaken*, document commémoratif anonyme pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Abendberg, p. 2).

45 *Die Kinder auf dem Abendberg : eine Weihnachtsgabe*, HAHN-HAHN 1843.

46 Est-ce parce qu'il ne tenait pas de comptes, comme le lui ont reproché ses adversaires de son vivant, ou parce que la comptabilité aurait été subtilisée au décès de Guggenbühl, comme le prétend Karl Alther ? Cf ALTHER 1923, p. 77.

47 Cf ALTHER 1923, p. 77. Certains donateurs cependant demeurent fidèles, comme la comtesse von Hahn-Hahn.

Sur un plan scientifique, Guggenbühl correspond avec des confrères de toute l'Europe occidentales (et même de Russie<sup>48</sup>) ; en 1846, il publie des extraits de cette correspondance dans les *Briefe über den Abendberg*, espérant notamment en faire ses lettres de noblesse auprès de ses confrères helvétiques, moins prompts à l'enthousiasme, comme nous le verrons. Il est admis comme membre honoraire de nombreuses sociétés savantes étrangères, qu'il liste en couverture de ses publications<sup>49</sup>. Son idée crée des émules. Des établissements similaires sont fondés à l'étranger : citons le *Heil- und Pflegeanstalt Marienberg* en Baden-Württemberg, fondé en 1847 par le médecin Carl Rösch, un des visiteurs de l'Abendberg et auteur d'une des premières publications à son sujet<sup>50</sup>. D'autres voient le jour en Angleterre, en Italie, en Allemagne<sup>51</sup>. Guggenbühl considère ces établissements comme les descendants directs de son Abendberg, et se montre assez amer que la paternité ne lui en soit pas reconnue, voire que le caractère pionnier de son projet soit contesté : (...) *nachdem jedoch mit grossen Schwierigkeiten und Aufopferung einmal die Sache [eine Heilanstalt für Kretinen zu gründen] erkämpft war, kommen jetzt hie und da Stimmen zum Vorschein, um sich die Priorität der Cretinenheilung anzueignen*<sup>52</sup>.

La critique se développe simultanément et quelques reproches se font jour, sans jamais approcher toutefois la virulence atteinte en Suisse. Un visiteur relève en 1857 que *certain ont peut-être trop loué*<sup>53</sup>. Lorsque la presse helvétique relaie des rumeurs défavorables à l'Abendberg, certains donateurs s'en inquiètent – ainsi le roi de Bavière, en 1858, fait prendre des renseignements par son envoyé auprès de la Confédération<sup>54</sup>. Cette intervention aura des répercussions importantes sur l'attitude des autorités envers l'Abendberg, nous y reviendrons dans le chapitre 2.2.

48 Guggenbühl devient membre honorifique de la société impériale des médecins de St-Petersbourg, comme il l'affiche en titre de ses publications dès 1853 ; cf GUGGENBÜHL 1853.

49 Par exemple : *Dr med. J. Guggenbühl, Gründer und Direktor der ersten Heilanstalt für Cretinismus auf dem Abendberg, der schweiz. Gesellschaft für die gesammten Naturwissenschaften, der med. chirurg. Gesellschaft zu Zürich, der k. k. Gesellschaft der Aerzte zu Wien, der Akademie der Medizin zu Turin, der k. russischen Gesellschaft der Aerzte zu St. Petersburg, der phys. medic. Gesellschaft zu Erlangen, der rheinischen Gesellschaft für Natur und Heilkunde zu Bonn, des badischen Vereins für die Staatsarzneikunde, der Société nationale de Médecine zu Marseilles, und der Société médicale zu Strassburg, Mitglied, Ehrenmitglied und Korrespondenten*. GUGGENBÜHL 1853. Cette pratique n'est pas inhabituelle pour l'époque. L'habitude prise par Guggenbühl d'exposer ses titres et distinctions honorifiques dans l'antichambre où il faisait attendre ses hôtes semble en revanche avoir choqué les visiteurs ; cf entre autre DISSELHOF 1857, p. 24 : *Jedenfalls muss es [...] einen unangenehmen Eindruck machen, wenn Dr G. [...] in seinem Empfangszimmer an allen Wänden, wie Besucher erzählen, die Ehren- und Lobdiplome wissenschaftlicher Corporationen zur Schau aufgehängt hat*.

50 RÖSCH 1842.

51 Dans le document commémoratif pour les vingt ans de l'Abendberg, le chiffre de vingt établissements inspirés par l'Abendberg est mentionné, sans liste malheureusement ; je n'ai pas réussi à retrouver les vingt, mais voilà ceux que j'ai listé d'après plusieurs sources : *Institution for Idiotic Children* à Bath, *Idiot Asylum* à Highgate, près de Londres, *Heilanstalt für schwachsinnige Kinder Marienberg*, en Baden-Württemberg, *Nervenheilanstalt zu Bendorf*, près de Koblenz, *Cretinen-Heilanstalt Ecksberg*, en Bavière, (GUGGENBÜHL 1853) ; *Hospiz Victor Emanuel II*, à Aoste (GUGGENBÜHL 1860a).

52 GUGGENBÜHL 1853, p. 12. Cette amertume est plus perceptible encore dans la correspondance de Guggenbühl avec Troxler, cf STREULI 1973, p.ex. p. 60 : *Nicht nur dass die Mehrzahl dieser Anstalten in ihren Berichten den Ursprung [den Abendberg] verläugnet, sind sogar solche durch Verbreitung von Lügen mir zu schaden suchen ...* (Abendberg, 14.06.1857).

53 *Vielleicht haben einige zu sehr gelobt [...]*. DISSELHOF 1857, p. 24.

54 Sans titre, lettre d'un diplomate bavarois au Conseil fédéral, Karlsruhe, 10.05.1858, AFS : E87#1000/1166#246\*.

## 1.3 Réception en Suisse

En Suisse, dès 1840, les réactions enthousiastes côtoient les réactions dubitatives. Le scepticisme et les critiques augmentent et donnent bientôt lieu à une véritable controverse, qui croît en même temps que se développe l'Abendberg. Les principaux interlocuteurs de Guggenbühl sont le gouvernement bernois et les sociétés savantes, en particulier la SHSN (section médicale) et la SSUP. Ces différents interlocuteurs dialoguent entre eux, s'appuient les uns sur les autres pour former leur opinion, si bien qu'on constate une cohérence de leur attitudes respectives. Leur rôle dans le développement de l'Abendberg et de sa controverse est intriqué et mérite qu'on s'attarde quelque peu à le démêler. Un sous-chapitre sera donc consacré à chacune de ces trois institutions.

### 1.3.1 La Société suisse d'utilité publique

Le cas de la SSUP illustre bien cette intrication : à la création de l'Abendberg, Guggenbühl sollicite le soutien de la SSUP, *s'étant convaincu que la majorité des crétins étaient issus des classes pauvres de la société*<sup>55</sup>. La SSUP s'enquiert auprès de la SHSN de l'intérêt du projet et demande un préavis avant de s'engager. La SHSN recommande alors officiellement le projet de Guggenbühl. Un préavis semblable pris auprès de la Société bâloise de médecine<sup>56</sup> est également encourageant et la SSUP verse en 1841 une contribution à Guggenbühl<sup>57</sup>. Cette contribution de 400.- sera renouvelée en 1842.

Mais ces dons s'accompagnent d'exigences, et d'une certaine volonté de contrôle. Après un essai décevant de délégation des évaluations à la SHSN<sup>58</sup>, la SSUP fixe comme condition au renouvellement des donations la présentation de *rapports officiels ou issus de tiers non impliqués et dignes de foi*<sup>59</sup> attestant des succès de l'établissement. En 1843, Guggenbühl ne présente pas les rapports demandés et cesse de se manifester jusqu'en 1846. Il reprend alors contact avec la SSUP et sollicite un nouveau don. Il présente<sup>60</sup> son *Premier rapport*, brochure de 1844 en français exposant les développements de l'Abendberg depuis son ouverture ainsi que les succès obtenus. Il y joint des extraits d'articles et de lettres de médecins et philanthropes, qu'il a réunis et édités sous le nom de *Briefe über den Abendberg*<sup>61</sup>. Ces documents sont jugés insuffisants pour faire office de preuve : ils ne reposent que sur les dires de Guggenbühl, sans statistique ni journal médical attestant de l'évolution des enfants. Le mot de charlatanisme est murmuré : un témoin<sup>62</sup> aurait rapporté que la plupart des pensionnaires de Guggenbühl ne seraient pas des crétins, mais des

55 *Herr Guggenbühl hat sich überzeugt, dass die grösste Zahl der Kretinen den ärmsten Volksklassen gehört [...]*, ASSUP 27 (1842), p. 60.

56 Rapport du Basler Medicinischer Verein, reproduit intégralement dans les Actes de la SSUP : ASSUP, 26 (1841), p. 108-115.

57 ASSUP 31 (1850) : p. 65.

58 En 1842, la SSUP avait demandé à la SHSN de former une commission pour juger des résultats obtenus à l'Abendberg. Mais cette évaluation n'avait pas eu lieu, et la SHSN s'était contentée d'envoyer un rapport rédigé par le Pr. Demme, ancien professeur d'anatomie de Guggenbühl et l'un de ses premiers soutiens auprès de la SHSN. Cf ASSUP 31(1850).

59 *[...]genügende Berichte von öffentlichen Behörden oder dritten unbetheiligten glaubenwürdigen Personen [...]*, ASSUP 31 (1850) : p. 67.

60 Guggenbühl n'assiste pas à la réunion des 29 et 30 septembre 1846 à Saint-Gall, néanmoins il demande à ce que la commission de direction présente un résumé de ses écrits à l'assemblée, ce qui est fait par le Dr. Gabriel Rüschi, qui livre un rapport positif et recommande de soutenir Guggenbühl (ASSUP 30 (1846), pp. 144-163). Malgré cela, l'assemblée est dubitative et souhaite des témoignages de première main (Cf discussion, ASSUP 30 (1846), pp. LXXIII à LXIX).

61 *Briefe über den Abendberg und die Heilanstalt für Cretinismus*, GUGGENBÜHL 1846.

62 Le témoignage en question provient d'un médecin bavarois (anonyme) et se trouve cité par un certain Wassali, de Coire : ASSUP 30 (1846), p. LXXIV.

enfants sains d'esprit souffrant d'affections purement corporelles et permettant à Guggenbühl d'impressionner les visiteurs étrangers par leurs capacités intellectuelles, les faisant passer pour des crétins guéris. Un témoin oculaire renchérit : après deux visites de l'Abendberg, il est arrivé à une semblable conclusion. Un autre membre propose de renouveler la contribution en attendant de meilleures informations. Après discussion, la SSUP accorde une nouvelle fois un subside à Guggenbühl, et charge sa commission de direction d'établir un rapport sur les prestations de l'Abendberg. Guggenbühl est de plus admis comme nouveau membre<sup>63</sup>.

L'expertise demandée a lieu en 1849<sup>64</sup> et ses résultats sont présentés l'année suivante à l'assemblée de la société. Nouvel exemple de l'intrication des rôles, le rapport se fonde entre autres explicitement sur une expertise similaire réalisée en 1844 à la demande du département bernois de l'Intérieur<sup>65</sup>. L'auteur du rapport à la SSUP conclut que l'Abendberg n'a pas rempli les objectifs fixés lors de sa fondation, et qu'un contrôle externe est nécessaire. La SSUP exige les changements suivants :

1) Condition *sine qua non* pour le renouvellement des subsides : la tenue par Guggenbühl d'un journal médical précis pour chacun des pensionnaires, ainsi que l'examen de chaque enfant par un médecin externe avant son admission à l'Abendberg et lors de sa sortie – ceci afin d'attester qu'il s'agit d'un véritable cas de crétinisme et de confirmer objectivement les progrès réalisés.

2) La mise en place d'un contrôle externe sur l'Abendberg, de la part des autorités sanitaires bernoises, de la SHSN ou de la SSUP elle-même.

La première condition n'est jamais remplie et le soutien financier de la SSUP s'arrête en 1850.

### 1.3.2 La Société helvétique des sciences naturelles

En tant qu'organisation faîtière de nombreuses sociétés savantes et abritant une importante section médicale, la SHSN s'intéresse au versant scientifique du projet. Elle joue d'abord un rôle d'expert pour la SSUP, mais elle soutient aussi directement Guggenbühl, par le biais d'une collecte en 1841<sup>66</sup>. Guggenbühl est admis comme membre la même année.

Comme la SSUP, la SHSN émet des exigences : Guggenbühl doit lui fournir un rapport écrit annuel concernant les progrès de son établissement. Il envoie un rapport en 1844, le même *Premier Rapport*<sup>67</sup> qu'il adresse au gouvernement bernois puis à la SSUP en 1846. Un second document<sup>68</sup> est présenté en 1854, lors de l'assemblée générale ; entre ces deux, aucun rapport écrit de la part du directeur de l'Abendberg. Des experts mandatés par le gouvernement bernois, en revanche, émettent des doutes et des critiques, de plus en plus sévères à mesure que les années passent et que Guggenbühl ne corrige pas les manques relevés<sup>69</sup>. à la suite de cela, et à des articles de presse<sup>70</sup> défavorables, la section médicale de

63 ASSUP 30 (1846), p. 25.

64 Hungerbühler, l'auteur explique, pour justifier un tel délai, avoir cherché en vain un médecin qui accepte de mener l'expertise (il n'est pas médecin lui-même). Il a donc fini par s'en charger.

65 Bericht an die tit. Direktion des Innern (Abtheilung Gesundheitswesen) über die Cretinenanstalt auf dem Abendberg von Dr Th. Hermann, Bern, 18.06.1850. AEB : BB IIIb 3384. Pour les conclusions de ce rapport, cf chapitre 1.3.3.

66 ASHSN, 26 (1841), p. 68-69.

67 GUGGENBÜHL 1844.

68 GUGGENBÜHL 1853 (présenté l'année suivante à la SHSN).

69 Notons que ces différents experts sont presque tous membres de la SHSN.

70 Notamment un article paru dans le Bund, rédigé par un médecin bernois, Adolf Vogt. *Der Bund*, n°177-178, 29-30 juin 1855. Cf aussi chapitre 3.3.1.



la SHSN manifeste lors de l'assemblée de 1855 une claire méfiance à l'égard de Guggenbühl et estime qu'il *serait désirable que l'institut dont il s'agit fût continué, mais dans des conditions mieux adaptées à son but*<sup>71</sup>. Aucune mesure cependant n'est entreprise dans l'immédiat.

La dernière phase des relations de Guggenbühl avec la SHSN se déroule durant l'année 1858, et sera traitée dans le sous-chapitre 1.4.

### 1.3.3 Le gouvernement bernois

Le gouvernement bernois, troisième interlocuteur principal de Guggenbühl, se situe à un autre interface que les sociétés savantes. Ces dernières jugent le versant médical, respectivement pédagogique voire moral de l'entreprise, alors que le gouvernement se préoccupe du versant légal et de sa responsabilité d'Etat souverain – responsabilité de contribuer à une oeuvre profitable à la société ou au contraire de protéger la population des agissements d'un charlatan. Mais la problématique est sensiblement la même – soutenir ou condamner – et les moyens employés également : des expertises plus ou moins régulières, réitérées à chaque nouvelle sollicitation ou lorsque l'attitude adoptée est remise en question.

Entre 1831 et 1846, le gouvernement bernois (*Regierungsrat*, Conseil Exécutif) est composé de dix-sept conseillers d'Etat (*Regierungsrat*) – contre sept aujourd'hui- et divisé en sept départements. Ces nombres sont modifiés en neuf conseillers pour neuf départements (désormais appelés *Direktionen*) en 1846. Le département concerné par l'Abendberg est le département de l'Intérieur (*Departement/Direktion des Innern*), et en son sein, la section de la Santé (*Abteilung Gesundheitswesen*). Enfin, pour certaines questions d'ordre médical, le département de l'Intérieur peut faire appel au Conseil de Santé (*Sanitätskollegium*), un organe consultatif formé de médecins bernois<sup>72</sup>.

Notons que, bien que les angles de vue diffèrent entre les sociétés savantes et le gouvernement, les individus sont en partie les mêmes : le directeur du département bernois de l'Intérieur jusqu'en 1850, Johann Rudolf Schneider, est ainsi médecin et membre de la SHSN<sup>73</sup> et de la SSUP<sup>74</sup>. Autre exemple, le médecin Hermann, expert mandaté par le département de l'Intérieur pour inspecter l'Abendberg en 1850, est également membre de la SHSN<sup>75</sup>, mais aussi de la Société cantonale bernoise de médecine et de chirurgie<sup>76</sup>. Il n'y a sans doute rien d'étonnant à retrouver ainsi les mêmes personnes sous différentes casquettes : il paraît évident, dans le contexte du XIXe siècle, qu'un médecin puisse être membre de plusieurs sociétés savantes, voire occupe une charge politique. Mais le fait mérite d'être relevé car il n'est pas sans conséquences pour l'histoire qui nous occupe<sup>77</sup>.

71 ASHSN, 40 (1855), pp. 60-61.

72 Chaque canton dispose à l'époque d'un dispositif semblable, dont les tâches peuvent varier selon les dispositions légales. Les différents Conseils de santé cantonaux ont également un rôle de santé publique et de prévention des épidémies, pour lequel ils sont chapeautés par une commission fédérale. GEISER 1963, pp. 31-32. Sur la structure politique du canton de Berne, cf FLÜCKIGER 2011.

73 Cf listes de membres et listes de présence de la SHSN ; ASHSN 25 (1840) : p. 135.

74 Admis comme nouveau membre en 1826, cf ASSUP 21 (1835), *Verzeichnis sämtlicher Mitglieder der schweizer gemeinnützigen Gesellschaft*, p. 325.

75 Ibid., p. 134.

76 C'est un document conservé aux archives bernoises qui nous renseigne sur ce point : Hermann est mentionné comme *frühere[r] Sekretär* de cette société dans la lettre du Dr von Tschärner à la direction de l'Intérieur, datée du 16 juin 1854. La lettre elle-même est une simple notice accompagnant le retour de documents au sujet de l'Abendberg, empruntés par Hermann pour le compte de la société. Cf Schreiben des Dr v. Tschärner an die Dir. des Innern, 16.06.1854, AEB : BB IIIb 3384.

77 Je me contenterai de relever les occasions où cette confusion des rôles revêt peut-être une importance particulière, mais on pourrait étudier plus avant cette problématique, voire essayer une analyse selon les

Voici la chronologie des relations entre Guggenbühl et le gouvernement bernois, telle qu'on peut la reconstituer d'après les archives cantonales bernoises (cette chronologie est résumée dans le tableau 1, le contenu des différents rapports est présenté dans le tableau 2) :

- **28.07.1844** : rapport des médecins Fetscherin et Schneider<sup>78</sup> (directeur de l'Intérieur), demandé à la suite de l'envoi par Guggenbühl de 20 exemplaires de son premier rapport, accompagné d'une demande de renouvellement de soutien financier (le gouvernement lui avait alloué 600 francs à la création de son établissement, en 1840). Les conclusions en sont les suivantes :
  - Il n'y a pas de vrai crétin parmi les 20 enfants hébergés à l'Abendberg, mais les enfants atteints d'autres affections y sont bien soignés et semblent faire des progrès.
  - Guggenbühl manque d'esprit pratique et aurait dû se faire conseiller pour ses travaux.
  - Les experts recommandent le versement de 300 francs, à transformer en contribution annuelle à la condition que Guggenbühl tienne un journal et fasse examiner les enfants par un autre médecin avant leur admission.
  - Il faudrait exiger de Guggenbühl qu'il tienne une comptabilité et publie chaque année la liste des dons reçus.Ces deux dernières remarques se réitèrent dans les rapports suivants (1847, 1848, 1849, 1850, 1858), Guggenbühl ne donnant jamais satisfaction.
- **1846** : pas de rapport, mais placement de deux enfants indigents à l'Abendberg, aux frais du canton. À cette occasion, le directeur de l'Intérieur adresse à Guggenbühl le début d'un journal consignait l'état de santé de ces deux enfants, avec des instructions précises sur la manière de le poursuivre.
- **26.01.1847** : rapport du médecin Roth<sup>79</sup>, mandaté pour évaluer l'état actuel de l'Abendberg et des soins apportés aux enfants. Le rapport est purement descriptif et l'auteur y insère très peu de commentaires personnels. Il trouve les enfants propres et chaudement habillés. La nourriture consiste essentiellement en produits laitiers et légumes. Il y a peu de pièces chauffées. Depuis le départ du précédent instituteur, Guggenbühl n'a pas encore trouvé de remplaçant et assume lui-même l'enseignement.
- **17.02.1848** : rapport du médecin Von Gonten<sup>80</sup>, mandaté pour inspecter l'Abendberg et ramener aux autorités bernoises le journal tenu par Guggenbühl au sujet des deux enfants confiés par le canton. Contrairement à son prédécesseur, il livre volontiers une opinion critique. Ses conclusions sont les suivantes :
  - Il n'y a qu'une minorité d'enfants crétins parmi les pensionnaires de l'Abendberg. Les deux enfants confiés par le canton ne l'ont certainement jamais été et pourraient désormais être placés ailleurs.
  - Le chauffage est insuffisant.
  - Les rumeurs qui courent au sujet de mauvais soins envers les enfants pourraient

---

individus et non selon les institutions.

78 Bericht von den H.H. Schneider & Fetscherin an das Depart. des Innern über die Cretinenanstalt auf dem Abendberg, 28.07.1844, AEB : BB IIIb 3384.

79 Bericht des Dr Roth aus Aarmühl an dem H. Reg-Statth., 26.01.1847, AEB : BB IIIb 3384.

80 Bericht des Arztes A. von Gonten aus dem Ausser-Krankenhaus an die Dir. des Sanitätswesen in Bern, 17.02.1848, AEB : BB IIIb 3384.

bien être justifiées.

- La formation scientifique de Guggenbühl lui paraît médiocre : [...] *die wissenschaftliche Bildung des H. Guggenbühls ist meiner Überzeugung nach, wie ich mehrmals Gelegenheit zu beobachten hatte, jedenfalls eine höchst mittelmässige [...]*.

- Il propose de placer l'Abendberg sous le contrôle d'une instance de surveillance, d'autre part d'exhorter Guggenbühl à désigner un remplaçant pour des visites hebdomadaires de l'établissement lors de ses absences.

Le gouvernement ne décide cependant pas d'appliquer ces mesures dans l'immédiat.

- **avril 1849** : double expertise. (1) Rapport du médecin Lüthy<sup>81</sup>, mandaté par la section de la Santé (*Abteilung Gesundheitswesen*) du département de l'Intérieur, pour évaluer l'Abendberg sur un plan médical et en regard des précédentes expertises, et pour déterminer si les enfants placés par le canton nécessitent encore les soins de Guggenbühl. (2) Rapport du pasteur Gerber<sup>82</sup>, mandaté par la section de l'Assistance (*Abteilung Armenwesen*) aux pauvres pour évaluer l'Abendberg sur un plan pédagogique et social.

Le rapport de Lüthy, long et détaillé (20 pages, dont une description individuelle de chaque enfant), livre les conclusions suivantes :

- L'Abendberg est inadéquat au point de vue du chauffage, de la nourriture, de la propreté et de l'habillement des pensionnaires.

- La majorité des enfants ne sont pas atteints de crétinisme et ceux que Guggenbühl présente comme des crétins guéris ne l'ont certainement jamais été.

- Les deux enfants confiés par le gouvernement bernois ont bien progressé et il est inutile de les maintenir à l'Abendberg.

à la suite de ce rapport et suivant la recommandation du Conseil de Santé, les deux enfants sont retirés de l'Abendberg et placés dans d'autres établissements d'éducation. Les subventions annuelles du gouvernement bernois cessent.

Le pasteur Gerber s'attache, lui, à décrire dans son rapport l'enseignement dispensé à l'Abendberg, enseignement qu'il juge satisfaisant, *plus que dans bien des écoles de village*<sup>83</sup>. Il énumère ensuite divers reproches et bruits courants contre l'institut et y répond, prenant la défense de Guggenbühl<sup>84</sup>.

Le gouvernement ne semble pas avoir fait écho à ce rapport, qui n'est mentionné dans aucun document d'archive par la suite.

---

81 Bericht an den Dir. des Medizinalwesens von Dr J. C. Lüthy, 04.04.1849, AEB : BB IIIb 3384.

82 Bericht von Pfarrer J.R. Gerber aus Leissigen an die Dir. des Innern, 02.04.1849, AEB : BB IIIb 3384.

83 [...] *mehr als in mehreren Dorfschulen [...]*, ibid, p. 90 verso.

84 Il juge infondées les rumeurs concernant la nourriture insuffisante et les mauvais traitements, soulignant au contraire la douceur du personnel et explique que si certains enfants ont les mains bleues, c'est dû à leur maladie et non au froid. Enfin, il défend personnellement Guggenbühl sur deux points : s'il héberge des non-crétins, affirme Gerber, c'est par charité lorsqu'il a des places vacantes, et s'il s'absente parfois longuement, c'est pour soigner des malades dans la vallée ou contraint par ses propres ennuis de santé. Les quelques voyages à l'étranger, insiste Gerber, sont dans l'intérêt de son établissement et des crétins en général. Sur ces derniers points, la défense avancée par Gerber ressemble à celle de Guggenbühl, cf Schreiben des Dr Guggenbühl aus Abendberg an die tit. Dir. des Innern, 14.06.1858, et Schreiben des Dr J. Guggenbühl aus Abendberg an den H. Reg.-Statth., 31.06.1858, AEB : BB IIIb 3384.

- **18.06.1850** : rapport du médecin Hermann, mandaté pour évaluer si Guggenbühl a tenu compte des remarques émanant du précédent rapport, et pour répondre à cette question : *L'Abendberg remplit-il les critères d'un établissement pour la guérison des crétins ?*<sup>85</sup>

Il répond par la négative et justifie son jugement ainsi :

- Il n'y a que 4 crétins sur les 20 enfants que compte l'Abendberg. Les critères d'admission initialement définis ne sont pas respectés (enfants non crétins ou trop âgés).
- Les enfants jouissent d'un traitement humain et doux, mais inadapté au point de vue pédagogique. Les soins médicaux sont inexistantes. L'emplacement et les installations de l'Abendberg sont inadéquats. Guggenbühl se permet des absences de plusieurs mois.
- Il n'y a, après 10 ans d'existence de l'institut, aucune preuve formelle de guérison de crétin.
- Les critiques du précédent rapport ont donné lieu à quelques corrections (habillement, propreté) mais de nombreux manques demeurent.
- Il serait judicieux que l'établissement soit soumis à un contrôle externe (étatique ou autre).

L'auteur ajoute encore, pour information, que la Société bernoise de médecine et de chirurgie s'apprête, aussitôt qu'elle disposera de matériel suffisant, à entreprendre publiquement des démarches contre Guggenbühl, ou du moins à démentir tout soutien de sa part, estimant que tant les autorités que les instances médicales ont le devoir d'*informer le monde sur l'esprit de l'institut*<sup>86</sup>.

à la suite de ce rapport, le Conseil de Santé, chargé de donner son avis sur l'affaire, conseille au gouvernement de transmettre à Guggenbühl les reproches qui lui sont faits, et de lui enjoindre de tenir une comptabilité. La possibilité de recourir à la presse semble avoir été évoquée au cours des discussions, mais le conseil s'est prononcé contre : *Ebenfalls wird der Antrag verworfen, die Presse zur Veröffentlichung des Sachverhalts in Anspruch zu nehmen*<sup>87</sup>. Le débat se cantonne donc, pour un temps encore, à la communauté scientifique.

La période de 1851 à 1858 est marquée par une nette diminution des sources<sup>88</sup>

85 [...] *ob die Anstalt dem Zweck einer Kretinenheilanstalt entspreche* [...], Bericht an die tit. Direktion des Innern (Abtheilung Gesundheitswesen) über die Cretinenanstalt auf dem Abendberg von Dr Th. Hermann, Bern, 18.06.1850. AEB : BB IIIb 3384 : p. 3. Souligné dans l'original.

86 [...] *die Welt über den Geist der Anstalt aufzuklären* [...] : *ibid.*, p. 36. La *Neue medicinisch-chirurgische Zeitung*, journal médical imprimé à Munich, publie l'année suivante un communiqué mentionnant le rapport de Hermann et ses résultats défavorables. (*Neue medicinisch-chirurgische Zeitung*, 11(16.03.1851), p. 173) S'agit-il de la démarche à laquelle Hermann fait allusion ? Un volumineux rapport de la main de Hermann et daté de 1853 est conservé à la Bürgerbibliothek, avec la mention *Eigenthum der Berner Medicinisch-chirurgische Gesellschaft*. Ce rapport, annoté par le Dr Schneider, résume les rapports d'expertise précédents et prend position assez fermement contre Guggenbühl – tandis que les annotations de Schneider vont plutôt dans le sens d'une atténuation, biffant par exemple les passages les plus agressifs. Je n'ai cependant pas trouvé trace d'une quelconque publication de ce rapport ; peut-être est-il resté dans les archives de la Société bernoise de médecine et de chirurgie, ou a-t-il simplement été lu en réunion (quoi qu'il me paraisse trop long pour être lu intégralement lors d'une séance).

87 Manuelauszüge betr. den Abendberg, 17.01.1851, AEB : BB IIIb 3384.

88 4 documents en tout pour cette période, contre 16 pour la seule année 1858 par exemple. Les quatre documents sont : Schreiben des Regierungsstatthalters Ed. Müller in Interlaken an Reg.-Rat betr. eine Publikation von Dr Guggenbühl, 24.01.1853 ; Schreiben des Dr von Tscherner an die Dir. des Innern,

concernant l'Abendberg conservées aux archives de l'Etat de Berne, laissant supposer une baisse d'intensité des relations entre Guggenbühl et le gouvernement. Un des rares documents d'archive pour cette période, daté de 1855, montre que Guggenbühl a tenté, une nouvelle fois, d'obtenir le soutien du canton. La requête est transmise pour examen au Conseil de Santé<sup>89</sup>, avec en pièce jointe le rapport de Hermann (1850), ce qui indique qu'il n'y a très probablement pas de document plus récent à ce moment-là.

#### 1.4 Annus horribilis : 1858

L'année 1858 au contraire est une année clef dans l'histoire de l'Abendberg et mérite une chronologie plus détaillée :

- **23 avril 1858** : rapport des médecins Vogt et Verdat, mandatés pour un nouvel examen de l'Abendberg à la suite de des rumeurs défavorables. Le rapport relève divers manques, notamment la longue absence de Guggenbühl durant l'hiver (6 mois), et le fait que l'Abendberg n'est pas un lieu adapté pour y garder des enfants pendant la saison froide ; enfin il ne mérite pas son nom, puisque la grande majorité des enfants qui y sont soignés ne sont pas crétins, et que le crétinisme est, selon les auteurs, de toute façon incurable.
- **26 mai 1858** : conséquemment au rapport du 23 avril, et suivant l'avis du Conseil de Santé, décision est prise par le Conseil exécutif bernois :
  - a) d'enjoindre à Guggenbühl de répondre de son absence.
  - b) d'exiger que l'institut soit déplacé en plaine durant l'hiver.
  - c) d'envisager de fermer l'Abendberg par voie étatique si Guggenbühl devait refuser d'obtempérer.

Décision est également prise d'informer du résultat de l'expertise le public indigène et étranger, ainsi que le Conseil fédéral et les envoyés diplomatiques<sup>90</sup>. Le rapport de Vogt et Verdat est transmis au Conseil fédéral et le gouvernement bernois autorise sa publication dans un journal scientifique<sup>91</sup>.

---

16.06.1854 ; Schreiben des H. Dir. des Innern, Dr Lehmann, an das Sanitätscollegium in Bern, 21.04.1855 (cf note 89) ; Schreiben des bern. gemeinnützigen Gesellschaft an die Dir. des Innern, 31.07.1856, AEB : BB IIIb 3384.

89 Schreiben des H. Dir. des Innern, Dr Lehmann, an das Sanitätscollegium in Bern, 21.04.1855. AEB : BB IIIb 3384. Guggenbühl invite le gouvernement à accepter le patronat de son établissement et à nommer une commission spéciale, formée de médecins et de pédagogues, pour une inspection officielle. La réponse du Conseil de Santé n'est pas conservée mais Guggenbühl nous informe, en note d'une publication de 1860, qu'elle était négative (Cf Guggenbühl 1860a, p. 6). Il est intéressant de constater que Guggenbühl demande à être jugé par des pédagogues, quand on sait que ce sont les milieux pédagogiques qui le réhabiliteront au début du XXe siècle (cf ci-dessous, *La controverse après le décès de Guggenbühl*, chapitre 1.5).

90 Cette dernière précision s'explique par une demande de renseignements du 10 mai 1858 émanant d'un diplomate bavarois, qui s'inquiète de rumeurs répandues par la presse suisse au sujet de l'Abendberg – en effet le roi de Bavière est l'un des donateurs de l'établissement. La demande, adressée au Conseil fédéral, est transmise au gouvernement bernois. Le gouvernement bernois répond en transmettant le rapport de Vogt et Verdat. Cf Schreiben der königlichen baierischen Gesandtschaft an den schweizerischen Bundesrat, Carlsruhe, 10.05.1858, AFS : E87#1000/1166#246\* ; Schreiben des schweizerischen Bundesrates an Präs. & Reg.-Rat des Kantons Bern, 12.05.1858 ; Projekt-Schreiben des Regierungsrates an der hohen schweiz. Bundesrat, 24.05.1858 ; Bericht der Direktion des Innern an den Reg.-Rat des Kantons Bern, 21.05.1858 ; AEB : BB IIIb 3384. Je n'ai pas réussi à savoir à quels articles de la presse suisse le diplomate bavarois fait référence, mais il pourrait s'agir de l'*Oberländer Anzeiger*, dont Guggenbühl mentionne les attaques dans un écrit postérieur ; cf GUGGENBUHL 1860a, p. 14.

91 Ce journal est le *Schweizerische Monatschrift für praktische Medizin*, qui a effectivement publié le

- **14 et 31 (sic) juin 1858** : réponses de Guggenbühl aux accusations qu'on lui adresse :
  - a) Il souffre du coeur depuis la mobilisation du Sonderbund et ses voyages sont en partie dévolus aux cures qu'exigent sa santé. En son absence, un médecin d'Interlaken est désigné comme son remplaçant en cas de nécessité (ce que le médecin en question dément dans une lettre du 3 juillet 1858).
  - b) Le déplacement de son établissement en plaine durant l'hiver n'est ni nécessaire, ni souhaitable, au contraire le climat est bénéfique même à la saison froide, et les épidémies moins fréquentes qu'en plaine ; par ailleurs, le déménagement serait très coûteux et nécessiterait un soutien financier suffisant de la part de l'Etat.
- **17-20 juin 1858** : " feuilleton " anonyme dans le Bund, intitulé *Dr Guggenbühl und seine sog. Kretinenanstalt auf dem Abendberg bei Interlaken*<sup>92</sup>. Guggenbühl y est traité d'escroc, et son entreprise de *persönliche Geld- und Ehrenspekulation*<sup>93</sup>. L'auteur (inconnu) fustige également l'immobilisme des autorités. Cet espèce de pamphlet donnera lieu à un échange de lettres entre le directeur de l'Intérieur et Adolf Vogt, ennemi déclaré de Guggenbühl et l'un des auteurs du rapport de 1858. Seules les réponses de Vogt sont conservées aux archives bernoises<sup>94</sup>, mais elles suffisent à comprendre qu'il est accusé d'être l'auteur du pamphlet et s'en défend vigoureusement.
- **10 juillet 1858** : Avis de droit de Me Matthys<sup>95</sup>, à Berne, mandaté par le Conseil Exécutif pour évaluer si, et comment les autorités bernoises devraient procéder judiciairement contre Guggenbühl. Il examine point par point la problématique et livre une réponse précise et détaillée, aboutissant à la conclusion suivante : une action en justice contre Guggenbühl échouerait probablement ; sur le plan strictement légal, on ne peut lui reprocher que d'avoir privé d'enseignement pendant environ 6 mois des enfants capables d'instruction. Hormis sur ce dernier point, le gouvernement a déjà pris toutes les mesures nécessaires en arrêtant, le 26 mai 1858, de mettre à disposition du public les renseignements dont il dispose.
- **26 juillet 1858** : présentation des résultats de l'avis de droit lors de l'assemblée du Conseil Exécutif et décision de ne pas engager d'action judiciaire contre Guggenbühl.
- **3 août 1858** : assemblée annuelle de la SHSN, qui vote à l'unanimité le retrait de tout soutien à Guggenbühl. À la suite de cela, publication du *Verdammungsurteil* (litt. " jugement condamnatore ", condamnation) de la SHSN contre Guggenbühl dans le *Schweizerische Monatschrift für praktische Medizin*<sup>96</sup>.

---

rapport dans un *Separatabdruck* au mois de mai 1858. Separatabdruck aus der Monatschrift für prakt. Medizin n°5, Bern 1858 (mois de mai, sans date précise), AEB : BB IIIb 3384.

92 Der Bund, n°166 à 169, 17-20.06.1858, AEB : BB IIIb 3384.

93 Der Bund, n°166, 17.06.1858, AEB : BB IIIb 3384 ; p. 679.

94 Schreiben des A. Vogt an H. Reg.-Rat Dr Lehmann daselbst, 20.06.1858 ; Schreiben des A. Vogt in Bern an Herrn R.R. Dr Lehmann, 26.07.1858 ; AEB : BB IIIb 3384. Nous reviendrons sur Vogt et sa relation avec Guggenbühl dans le chapitre 3.3.1.

95 Gutachten von H. Fürsprecher N. Matthys aus Bern, 10.07.1858, AEB : BB IIIb 3384. Cf annexe n°I et chapitre 2.2.2.

96 VOGT 1858. Il s'agit du même journal qui publie le rapport de Vogt et Verdat quelques semaines auparavant.

Guggenbühl perd ainsi simultanément ses principaux soutiens en Suisse, en l'espace de quelques mois. Son établissement n'est cependant pas fermé<sup>97</sup> et perdure jusqu'à son décès, subsistant grâce au fonds créé par Guggenbühl et aux dons de quelques mécènes fidèles. Le gouvernement semble se désintéresser de l'Abendberg – du moins les archives bernoises ne contiennent-elles plus aucun rapport d'expertise ultérieur à 1858 à son sujet. L'établissement semble partir lentement à vau-l'eau. Il est entaché en automne 1862 par la fugue et la mort d'un pensionnaire, dont la dépouille est retrouvée au pied de la falaise. Le personnel de l'établissement livre une version des faits divergente de celle d'autres témoins, éveillant les soupçons de l'enquêteur. Dans un communiqué au Département de l'Intérieur, ce dernier émet également de sérieux doutes quand à la tenue de l'établissement, *qui n'est du reste plus d'aucune signification et n'existe plus que par le nom*<sup>98</sup>. A ce moment, l'Abendberg héberge encore 11 enfants (contre 15 en 1858), *dont 7 viennent des communes voisines et sont probablement hébergés gratuitement*<sup>99</sup>.

L'enquête n'est jamais achevée et aucun procès n'a lieu car Guggenbühl décède le 2 février 1863, près de Montreux, dans l'établissement de cure qu'il fréquente depuis plusieurs années<sup>100</sup>. Se sentant décliner, il s'était mis en quête d'un successeur et avait approché la communauté des frères moraves, laquelle avait décliné l'offre<sup>101</sup>. Sur son lit de mort, il rédige un testament dans lequel il lègue tout de même l'Abendberg aux frères moraves.<sup>102</sup> Ceux-ci refusent la succession. L'institut est dissous, et les derniers pensionnaires renvoyés chez eux. L'Abendberg meurt pour ainsi dire avec son fondateur. La propriété ainsi que la fortune non négligeable de Guggenbühl reviennent à sa mère et à son beau-père (donnant du reste lieu à un procès entre les deux)<sup>103</sup>. Vendu en 1864<sup>104</sup>, l'Abendberg sera tour à tour un hôtel, un établissement de convalescence lié à l'hôpital d'Interlaken, un chalet pour camps de jeunes de l'Eglise méthodiste et une pension de famille<sup>105</sup>. La maison est aujourd'hui propriété privée et partiellement délabrée<sup>106</sup>.

97 Contrairement à ce qu'on lit par exemple chez HOCHMANN 2009, p. 93, chez KANNER 1959, p. 498, ou chez RUCHAT 2011, p. 65. Y a-t-il eu une information erronée dans une source primaire précoce, qui aurait ensuite été reprise telle quelle ? Le flou semble ancien car un article de 1896 mentionne déjà une fermeture antérieure au décès de Guggenbühl : *Die Anstalt musste bald aufgelöst werden, und der Gründer selbst [...] starb kurz nachher [...]* ; AUER 1896, p. 151. Les archives bernoises en tout cas ne laissent aucun doute à ce sujet : à la mort de Guggenbühl, l'établissement existe encore puisqu'il doit être dissous et les derniers pensionnaires renvoyés chez eux.

98 *Die Anstalt, wenn man sie noch so nennen will, ist übrigens von keiner Bedeutung mehr, sondern existiert nun noch dem Namen nach.* Schreiben des Reg.-Statthalter in Interlaken an die Direktion des Innern, Abthg Gesundheitswesen, in Bern, 14.11.1862, AEB : BB IIIb 3384.

99 *Davon sind 7 aus den nächstliegenden Gemeinden und werden wahrscheinlich gratis gehalten [...]* ; ibid.

100 Il s'agit de la Pension Dépallens, à Crin, selon ALTHER 1923, p. 81. Je n'ai malheureusement pas retrouvé trace de cet établissement aujourd'hui.

101 Cf ALTHER 1923, pp. 80-81, 84-85. Selon Alther, qui a eu accès à des extraits de correspondance des frères moraves, c'est surtout la mauvaise réputation de l'Abendberg qui provoque le refus. Issu au XVIIIe siècle du mouvement réformateur du Tchèque Jan Hus, les frères moraves trouvèrent refuge en Saxe sous la protection du Duc de Zinzendorf. Ils se rapprochent ensuite des milieux protestants suisses, notamment des mouvements du Réveil, et développent également une activité dans le domaine éducatif (pensionnats pour jeunes filles et jeunes garçons), deux points qui en faisaient sans doute des candidats intéressants pour Guggenbühl (sur le probable attrait de Guggenbühl pour les courants piétistes, cf note 17 et note 285). Cf REICHEL 2005.

102 *"Je nomme pour ma seule et unique héritière la communauté des frères moraves à Herrnhut en Saxe, laquelle communauté devra continuer à perpétuité de maintenir l'établissement de l'Abendberg à sa destination actuelle, c'est-à-dire pour l'éducation et la guérison des enfants crétins et idiots."* Testament de Guggenbühl, cité chez ALTHER 1923, p. 82.

103 Cf ALTHER 1923, p. 87.

104 ALTHER 1923, p. 87.

105 GUGGENBUHL G. 1976, p. 22.

106 <http://www.rolandzahn.ch/10006/10060.html>

## 1.5 La controverse après le décès de Guggenbühl

Si l'Abendberg meurt avec son fondateur, la controverse, elle, ressuscite près d'un demi-siècle plus tard. À la fin du XXe siècle, les milieux pédagogiques s'approprient le personnage de Guggenbühl et saluent en lui un pionnier de l'éducation des enfants mentalement attardés. Ainsi, la *Schweizer pädagogische Zeitschrift* écrit en 1896 : *wir gehören zu denen, die Guggenbühl mild beurteilen*<sup>107</sup> et lui rend hommage comme l'inspirateur des premiers *Idiotenanstalten* dans toute l'Europe. Dans cet article, l'auteur, un certain Konrad Auer, s'intéresse à la prise en charge et aux soins des enfants faibles d'esprit en Suisse. Il voit dans la fin douloureuse de l'Abendberg l'explication du retard pris à l'échelle nationale, selon lui, dans le domaine.

À la même époque, un homme issu lui aussi du milieu de la pédagogie s'érige en défenseur de Guggenbühl. Il s'agit du pasteur<sup>108</sup> Karl Alther, qui se passionne pour l'Abendberg et pour l'histoire des soins aux handicapés mentaux. Il entreprend des recherches très minutieuses pour reconstituer la vie de Guggenbühl, allant jusqu'à retrouver des personnes qui l'ont connu ou contacter les frères moraves pour consulter leur correspondance avec le fondateur de l'Abendberg. Il présente plusieurs exposés à son sujet lors des réunions annuelles de la *Schweizer Konferenz für das Idiotenwesen*<sup>109</sup>, qu'il publie par la suite : en 1905, une biographie de Guggenbühl<sup>110</sup>, qu'il complète en 1908 par de *Nouvelles contributions*<sup>111</sup>. En 1909 enfin, il achève un nouvel exposé par une réhabilitation explicite de Guggenbühl, en une sorte d'écho au *Verdammungsurteil* de 1858 : *Ich wiederhole : rehabilitiert ist Dr Guggenbühls Ruf*<sup>112</sup>. Max Kirmsse, historien de la pédagogie très prolifique, cosigne avec Alther la réhabilitation de Guggenbühl et consacre plusieurs publications à celui qu'il admire au point de lui dédier sa très importante bibliothèque, qu'il baptise *Bibliotheca Guggenbühliana*<sup>113</sup>. On pourrait considérer que ces efforts pour rétablir la mémoire de Guggenbühl closent la controverse – en effet, ces auteurs sont les derniers qui affichent une position militante. Dans un dernier ouvrage de 1923 sur l'histoire de la pédagogie, Alther consacre un long chapitre à Guggenbühl et à l'Abendberg, reprenant ses précédents travaux en complétant sa documentation<sup>114</sup>.

Par la suite, si l'on se souvient de Guggenbühl, c'est surtout dans le cadre de l'histoire de la pédagogie ou du handicap mental. Il est souvent mentionné dans des ouvrages généraux, mais généralement assez succinctement et parfois de façon imprécise<sup>115</sup>. Le plus important

107 AUER 1896, pp. 151. Exposé présenté devant les délégués de l'association suisse des enseignants, le 7 juin 1896.

108 Il est intéressant de constater que du vivant de Guggenbühl, l'un des seuls avis unilatéralement favorable à son sujet émanait également d'un pasteur qui jugeait Guggenbühl en qualité de pédagogue (cf. rapport du pasteur Gerber, 1849, Archives BE n°31-90 à 91 : *Der Arzt hat die ärztliche Behandlung zu beurtheilen. Der Pädagog berücksichtigt hauptsächlich die Mittel welche angewendet werden, um den Zögling zu nützlicher körperlicher Beschäftigung anzuleiten, seine Seelenkräfte zu wecken und zu üben [...]*. L'auteur se distingue ici clairement des médecins, qui jugent selon d'autres critères). Guggenbühl demande d'ailleurs une fois à être jugé par des pédagogues, sans succès : cf note 89.

109 Fondée en 1889 dans le but de soutenir le développement d'instituts pour handicapés mentaux, il s'agit de l'actuelle *Schweizerische Heilpädagogische Gesellschaft*. (SIEBER P., *Sonderpädagogische Angebote : Systemsteuerung zwischen Institution und Akteurinteressen*, in : SCHLEY W., *Systemische Sonderpädagogik: empirische Beiträge und reflexiv kritische Perspektiven*, 2008, p. 44).

110 *Dr J.J. Guggenbühl (1816-1863) und die Anfänge der schweizerischen Idiotenfürsorge*, ALTHER 1905.

111 *Neue Beiträge zur Geschichte des schweizerischen Schwachsinnigenbildungswesens und der ersten Anstaltsfürsorge des Dr Guggenbühl auf dem Abendberg*, ALTHER, 1908.

112 ALTHER 1909, p. 21.

113 BERGER 2012, p. 13.

114 ALTHER 1923, pp. 21-85, chapitre intitulé *Der erste energische Versuch zum Heil der Kretinen, 1840-1863*.

115 Par exemple, plusieurs auteurs (cf note 97) mentionnent une fermeture officielle de l'Abendberg par l'Etat en 1858, ce qui est erroné.



travail qui lui est consacré est la thèse de Rolf Streuli en histoire de la médecine, en 1973<sup>116</sup>. Récemment, il semble avoir bénéficié d'un regain d'intérêt, toujours de la part des milieux pédagogiques, et plusieurs parutions récentes lui sont dédiées ou le mentionnent – notamment l'importante thèse de Gstach, intitulée *Kretinismus und Blödsinn. Zur fachlich-wissenschaftlichen Entdeckung und Konstruktion von Phänomenen der geistig-mentalen Auffälligkeit zwischen 1780 und 1900 und deren Bedeutung für Fragen der Erziehung und Behandlung*.

---

116 STREULI 1973.

## 2. Les différents aspects de la controverse

Divers conflits, exprimés dans divers espaces, sous-tendent la controverse autour de l'Abendberg. Bien que les individus soient, comme nous l'avons vu, souvent les mêmes, et que les mêmes arguments émanent d'institutions différentes, on peut identifier plusieurs pôles de la controverse, ou plusieurs " sous-controverses " à analyser individuellement. Je propose la division suivante :

- La controverse scientifique (ou médicale)
- La controverse politico-légale (ou publique)
- Une problématique transverse : le rôle des inimitiés et amitiés personnelles.

### 2.1 La controverse scientifique

À l'époque où Guggenbühl forme son projet, le monde médical achève la transition entre la médecine d'Ancien Régime et la médecine moderne, anatomo-clinique, qui produira l'*Evidence-Based Medicine* actuelle. Claude Bernard, contemporain de Guggenbühl, n'a pas encore développé sa théorie de la médecine expérimentale, et la méthode médicale n'est pas strictement unifiée. La Fédération des médecins suisses (FMH) n'existe pas encore, mais des sociétés cantonales voient le jour depuis le début du siècle – comme la société médico-chirurgicale du canton de Berne, en 1809<sup>117</sup>. Ce paysage médical aux contours parfois mouvants laisse le champ libre à nombre de débats et de conflits, auxquels Guggenbühl n'échappe pas – ou dont il profite éventuellement, jouant sur les zones d'ombre existantes.

La controverse scientifique liée à l'Abendberg comprend au moins deux problématiques assez larges, l'une plutôt fondamentale, l'autre portant sur la forme. La première est la question de la définition du crétinisme, qui ne fait pas l'unanimité dans la communauté médicale de l'époque de Guggenbühl. Corollaire de ce problème de définition : quelle(s) étiologie(s) peut-on identifier pour ce mal ? Enfin, le crétinisme (admettons qu'on se soit entendu sur une définition) est-il ou non curable, et à quelles conditions ?

La seconde problématique d'importance a trait aux méthodes – non pas cette fois les méthodes de traiter le crétinisme, mais les méthodes scientifiques à employer dans une *expérimentation factive*<sup>118</sup> comme celle de l'Abendberg : recueil des données, chiffres, statistiques, contrôle par les pairs etc. Quelle attitude attend-on du chercheur ? À cela s'ajoute la question de la responsabilité du médecin envers ses patients (mineurs dans ce cas et particulièrement fragiles) – question soulevée notamment en regard des longues absences de Guggenbühl et de certaines accusations de négligence. On s'approche là d'un problème de déontologie médicale.

Pour une meilleure compréhension, il est utile de séparer les deux problématique (le fond et la forme) et de les analyser séparément.

---

117 GEISER 1963, pp. 19-22; site de la FMH : [http://www.fmh.ch/fr/de\\_la\\_fmh/portrait/historique.html](http://www.fmh.ch/fr/de_la_fmh/portrait/historique.html) (le 08.08.2015)

118 Terme français employé par Troxler, qui précise entre parenthèses *Thatversuch*, dans l'avant-propos du *Premier rapport*, cf GUGGENBÜHL 1844, p. VII.

### 2.1.1 Le crétinisme : un problème de définition

Au milieu du XIXe siècle, le crétinisme est un problème connu depuis longtemps déjà<sup>119</sup> et retient l'attention des milieux scientifiques depuis plusieurs décennies. Des ouvrages déjà anciens à l'époque de Guggenbühl restent des références – citons le chapitre *Des crétins et des albinos* du *Voyage dans les Alpes* d'Horace-Bénédict De Saussure (1786), le *Traité du goître et du crétinisme* de François-Emmanuel Fodéré (1800), ou l'ouvrage d'August Ernst Iphofen intitulé *Der Cretinismus, philosophisch und medicinisch untersucht* (1817). Dans ces écrits comme dans les autres contributions contemporaines, le crétinisme est essentiellement défini par sa symptomatologie – plus exactement il est *décrit*, en une longue énumération de difformités et d'anomalie physiques et mentales, comprenant entre autres le goître et le mutisme. Le chapitre dédié à l'étiologie du crétinisme est généralement du même acabit – une liste des causes possibles, pondérée selon les opinions de l'auteur. *Malgré tous les travaux publiés, les nombreuses études qui ont été faites, les auteurs ne sont pas d'accord sur les causes du crétinisme*, résume le médecin français Bernard Nièpce en 1851<sup>120</sup>. Ce médecin français, auteur d'un vaste ouvrage sur le sujet, établit une liste très exhaustive des causes évoquées par les chercheurs. Il en trouve 15, allant de la composition de l'air et de l'exposition solaire aux mariages consanguins, en passant par la composition des eaux, l'alimentation et les moeurs des populations. Il conclut pour sa part à une origine multifactorielle, les différentes causes concourant de façon plus ou moins importante à son développement.



*Crétin.*

Gravure tirée du *Rapport de la commission créée par le Roi de Sardaigne pour étudier le crétinisme*, d'ESPINE 1850, p. 233.

119 La première description de crétinisme dans les Alpes date du XIIIe siècle. ALS 2005. Une vie de Saint Odilon (996-1049) écrite au XIe siècle mentionne cependant déjà une guérison miraculeuse d'un goîtreux à Payerne (sans qu'il soit précisé si le miraculé souffrait aussi de retard mental), cf DURUSSEL, MOREROD 1990, pp. 105-106.

120 NIÈPCE 1851, p. 7.

Cette situation, où la définition d'une maladie complexe se résume à la liste de ses symptômes et où il n'existe pas de consensus concernant sa physiopathologie, fait la part belle à l'interprétation du médecin ou du chercheur. Guggenbühl pour sa part adopte une définition assez simple du crétinisme, le résumant pour ainsi dire à la coexistence d'anomalies mentales et physiques : *Da nun aber Cretinismus nichts anderes bedeutet, als mangelhafte Entwicklung nach Leib und Seele, oder Geistesschwäche mit körperlichen Gebrechen*<sup>121</sup>. Il considère que ces anomalies se déclinent selon divers grades et manifestations, et qu'il existe donc plusieurs formes et degrés de crétinisme. La description symptomatologique adoptée par la plupart de ses collègues ne correspond, selon lui, qu'à la forme la plus sévère, au *crétinisme complet*. Quant aux causes du crétinisme, il ne s'attache pas à les décrire plus précisément que ses prédécesseurs ou contemporains ; mais parmi les diverses causes proposées, il met l'accent sur les conditions climatiques, et notamment l'encaissement des vallées – l'altitude étant le remède<sup>122</sup>, qui fonde le choix de l'Abendberg pour son établissement.

La largesse de la définition de Guggenbühl l'amène à englober certaines autres pathologies, comme la scrofule<sup>123</sup> ou le rachitisme<sup>124</sup>, qu'il considère comme des formes mineures ou avant-coureuses du crétinisme<sup>125</sup>. Il s'appuie pour cela sur les travaux du médecin philosophe Troxler<sup>126</sup>, qui sera aussi son ami et correspondant des années durant.

121 GUGGENBUHL 1853, p. 22. cf aussi : [...] so gehören zum Begriffe des Cretinismus zwei wesentliche Elemente, nämlich a) die Geistesschwäche und b) körperliche Anomalien und Funktionsstörungen. Ich definiere den Cretinismus als ein Leiden des Cerebro-Spinalsystems und dadurch bedingte Mangelhafte Entwicklung nach Leib und Seele. GUGGENBUHL 1853, p.7.

122 Cette croyance courante à l'époque que le crétinisme n'existe pas au-delà d'une certaine altitude repose essentiellement sur des observations consignées par De Saussure dans son *Voyage dans les Alpes*, qui rapporte que les Valaisans ont pour habitude d'envoyer les jeunes enfants à l'alpage pour les protéger du crétinisme. De même, il serait traditionnel de transporter les femmes enceintes dans des stations d'altitude pour éviter qu'elles n'accouchent d'enfants crétins. Cette anecdote est par la suite reprise par nombre d'auteurs.

123 Scrofule, ou maladie scrofuleuse : mot aujourd'hui désuet, désignant au XIXe siècle une affection des viscères et des ganglions lymphatiques, agrandis en tumeurs arrondies et dures, agglomérées, au niveau du cou notamment (d'après le Dictionnaire des sciences médicales, 1820, p. 278 ss). On y fait correspondre aujourd'hui les formes ganglionnaires de la tuberculose ou d'autres infections à mycobactéries. (Dictionnaire médical de l'Académie de médecine, 2015, <http://dictionnaire.academie-medecine.fr/?q=scrofule>)

124 Désordre de la croissance osseuse amélioré par le séjour au soleil et l'huile de foie de morue, que l'on reconnaît aujourd'hui comme secondaire à une carence en vitamine D (<http://dictionnaire.academie-medecine.fr/?q=rachitisme>).

125 Guggenbühl distingue 4 formes de crétinisme : 1) forme atrophique 2) forme rachitique 3) forme hydrocéphale 4) crétinisme congénital (cette dernière forme fait encore l'objet d'une subdivision en imbécilité du premier grade, mutisme crétinique et croissance étiolée). GUGGENBUHL 1846, pp. 37-68. Ultérieurement, Guggenbühl mentionne encore une forme scrofuleuse (*scrophulöse Form*), cf GUGGENBUHL 1860a, p. 8.

126 Ignaz Paul Vital Troxler (1780-1866) : médecin, politicien et philosophe, Troxler fut l'une des figures importantes de la révolution radicale-libérale de l'époque de la Régénération. Il connut une existence mouvementée, au gré des soubresauts de la politique, et se retrouvera souvent isolé même au sein de son parti, notamment à cause de son attachement au catholicisme. FURRER 2010, ROHR 2014. Les liens de Guggenbühl avec ce personnage influent mais contesté ont-ils joué en sa faveur, ou au contraire inspiré une certaine réserve à son égard ? Je n'ai pas trouvé trace de critique explicite à ce propos. Guggenbühl lui-même exprime des opinions politiques dans sa correspondance avec Troxler, cf STREULI 1973, pp. 19 ss. Au niveau médical, on peut relever en tout cas que les travaux de Troxler sur le crétinisme sont rarement cités par les auteurs contemporains de Guggenbühl, autant que je puisse en juger et sans avoir effectué d'étude systématique de toute la littérature de l'époque. Furrer, dans sa récente biographie *I.P.V. Troxler, der Mann mit Eigenschaften*, présente au contraire Troxler comme un pionnier de la lutte contre le crétinisme et considère comme une victoire de ce dernier l'attention portée à ce sujet suite notamment aux travaux de Guggenbühl, cf FURRER 2010, pp. 529-531. Néanmoins, la relation de Troxler avec Guggenbühl ne fait pas l'objet d'une analyse approfondie dans cet ouvrage, et leur correspondance est à peine évoquée en passant.

Troxler insiste sur le caractère protéiforme du crétinisme et juge qu'*un grand nombre de maux, que l'on a tenu pour des maladies et affection d'un autre genre et auxquelles on a donné d'autres noms, ne sont rien d'autre que des métamorphoses du crétinisme [...]*<sup>127</sup>. Cette affirmation assez floue permet à Guggenbühl de justifier la présence à l'Abendberg d'enfants considérés par ses collègues comme scrofuleux ou rachitiques, mais non crétins, argumentant qu'ils s'agit là d'exemples de ces *maux auxquels on donne d'autres noms*, mais qui sont en réalité des étapes du crétinisme. S'adressant au médecin Hermann, qui vient inspecter l'Abendberg en 1850, il reformule sa définition du crétinisme ainsi : *Scrofulöse Individuen mit ausgesprochenem Blödsinn und namentlich mit Mangel des Sprachvermögens sind Cretinen. Blödsinnige Individuen aber heisst man Idioten*<sup>128</sup>. Guggenbühl différencie donc encore les crétins des idiots, les derniers étant selon lui incurables<sup>129</sup>. C'est une distinction courante dans la littérature scientifique de l'époque<sup>130</sup>, mais Guggenbühl l'interprète à sa manière, si bien que ses *idiots* pourraient être les *crétins* de ses collègues, comme le suggère Lüthy dans son rapport de 1848 : *Es sind eigentliche Cretinen, oder wie sie Herr Guggenbühl bezeichnet, Idioten, aus denen nicht viel anzufangen ist*<sup>131</sup>. On voit déjà se profiler le problème d'une tentative de guérison du crétinisme, si les *vrais crétins* des uns sont par définition les *idiots incurables* des autres...

Cette question de définition aura un impact majeur sur le sort de l'Abendberg. En effet, l'un des reproches récurrents des gens qui jugent Guggenbühl (essentiellement ses collègues), que ce soit dans le cadre des rapports au gouvernement bernois ou dans le cadre de sociétés savantes, est d'usurper le nom de *Cretinenheilanstalt*<sup>132</sup>. La plupart de ses pensionnaires ne seraient pas des crétins, accuse-t-on, mais des enfants scrofuleux<sup>133</sup>, rachitiques, ou simplement négligés, qui s'améliorent rapidement sous l'influence d'une diète saine et de soins adéquats, et permettent à Guggenbühl de briller en les présentant comme des crétins guéris aux visiteurs naïfs. Guggenbühl a-t-il à dessein manipulé sa définition du crétinisme pour lui permettre, en apparente bonne foi, de présenter des résultats spectaculaires ? C'est ce que soutiennent ses détracteurs, certains allant jusqu'à le soupçonner de monter une petite comédie destinée aux visiteurs. Hermann, dans son rapport de 1850, écrit au sujet d'un garçon que Guggenbühl interroge en sa présence : *Wahrscheinlich dient dieser Knabe als eine Art Schaumünze für die Anstalt, hat aber unter der Loupe betrachtet ein sehr schlechtes Gepräge !*<sup>134</sup>

127 *Eine überaus grosse Zahl von Uebeln, [...] die man für Krankheiten oder Gebrechen anderer Art hielt und mit eignen Namen bezeichnete, sind nicht anders, als Metamorphosen des Cretinismus [...]* ; TROXLER 1817b, p. 94. Troxler ne liste cependant pas ces maladies qui auraient été à tort identifiées comme des entités à part du crétinisme.

128 Bericht an die tit. Direktion des Innern (Abtheilung Gesundheitswesen) über die Cretinenanstalt auf dem Abendberg von Dr Th. Hermann, Bern, 18.06.1850. AEB : BB IIIb 3384 : p. 6.

129 GUGGENBÜHL 1846, p. 22 : *Idiotismus heisst uns dagegen [im Gegensatz zu Cretinismus] der Zustand, wo Alle Wege der Entwicklung geschlossen sind [...]. Es ist zu wünschen, dass die Wissenschaft die Begriffe nicht länger verwechsle.*

130 Cf p.ex. NIÉPCE 1851, p. 1 : *Le crétinisme diffère de l'idiotisme simple, en ce sens, que le corps d'un idiot est souvent bien conformé [...]* ; Baillarger opère la même distinction et sépare toujours les idiots des crétins dans son *Enquête publique sur le crétinisme* ; cf BAILLARGER 1873, p. 27 notamment. Troxler au contraire fait de l'idiotie une forme particulière de crétinisme, cf TROXLER 1830 p. 192.

131 Bericht an den Dir. des Medizinalwesens von Dr J. C. Lüthy, 04.04.1849, AEB : BB IIIb 3384 : p. 31-80 verso. Souligné dans l'original.

132 Guggenbühl retourne de façon indirecte mais audacieuse ce reproche dans son ouvrage de 1853, en critiquant le nom de *Heilanstalt für schwachsinnige Kinder* choisit par son confrère Carl Rösch pour l'établissement inspiré de l'Abendberg qu'il fonde en Baden-Württemberg. Le nom de *Heilanstalt für Cretinismus*, comme le porte l'*institution-mère* (*Mutteranstalt*, soit l'Abendberg) serait à son sens plus approprié, puisque la majorité des pensionnaires sont des crétins (!). cf GUGGENBÜHL 1853, p. 22.

133 Une certaine proximité entre scrofule et crétinisme est unanimement reconnue à l'époque, mais la première n'est pas considérée comme préforme ou sous-forme du second.

134 Bericht an die tit. Direktion des Innern (Abtheilung Gesundheitswesen) über die Cretinenanstalt auf dem

Cependant, s'ils en viennent à le traiter d'escroc, même les ennemis les plus féroces de Guggenbühl lui reconnaissent des intentions sincères à l'origine. L'auteur anonyme du virulent pamphlet du Bund, en 1858, concède lui-même<sup>135</sup> : *Aber so lebendig wir jetzt einsehen, wie tief Dr Guggenbühl in Unwahrheit und Täuschung versunken ist, so innig müssen wir an der Überzeugung festhalten, dass er in jener Zeit von reiner und uneigennütziger Liebe für die Idee der Kretinenheilung und Erziehung beseelt war [...]*<sup>136</sup>. Guggenbühl, alors, aurait-il modifié au fur des années sa définition du crétinisme pour qu'elle recouvre tous ses pensionnaires – une *redéfinition a posteriori*, pourrait-on dire ? Il est difficile de l'affirmer, car la première publication dans laquelle il ébauche une définition du crétinisme date de 1844<sup>137</sup>, la définition précise citée ci-dessus et la répartition en différentes formes étant postérieures encore (mais non pas contradictoires avec le document de 1844). Guggenbühl ne se contredit pas non plus dans son dernier écrit (1860)<sup>138</sup>, mais décrit plus précisément ce qu'il appelle les *grades* du crétinisme (différents des *formes* du crétinisme<sup>139</sup>). Peut-être Guggenbühl a-t-il changé sa définition du crétinisme entre 1840 et 1844, mais il n'y a pas d'indice clair dans ce sens, et la relative stabilité de sa définition au cours du temps parle plutôt contre cette théorie. On constate en revanche que la classification se précise au fil des années, et qu'il la travaille sur la base de ses observations – ce qu'il revendique d'ailleurs et présente comme de nouvelles connaissances résultant des recherches qu'il mène à l'Abendberg. Enfin, on ne peut exclure qu'il y ait un malentendu à l'origine : personne ne s'étant donné la peine de préciser ce qu'on entend par crétinisme au début du projet de l'Abendberg, il a pu y avoir une divergence entre ce que comprenait Guggenbühl et ce qu'attendaient ses collègues. Un passage des archives de la SHSN suggère en effet une " présomption de consensus " entre médecins quant à cette fameuse définition : [...] *sachant [...] qu'au fond nous attachons tous une même idée au mot crétinisme, celle d'une dégradation intellectuelle et corporelle de l'humain dans le nouveau-né, [...]*<sup>140</sup>. Cette convention, qui correspond finalement assez à la définition de Guggenbühl, semble pourtant avoir été insuffisante quelques années plus tard. Il sera alors reproché à Guggenbühl d'avoir trop étendu sa définition : *Wenn Herr Guggenbühl seine Anstalt eine Kretinenanstalt getauft hat, so ist dieser Name nur insofern richtig, dass derselbe, wie auch sein litterarischer Mitarbeiter Dr Rösch, den Begriff so weit ausdehnen, dass ihre erste Form oder unterste Stufe des Cretinismus nur durch den Kropf charakterisiert ist [...]. Nach dem gewöhnlichen, wohl allgemein angenommenen Begriffe des Cretinismus, genügt dieses Symptom noch keineswegs zur Charakterisierung der traurigsten aller menschlichen Abnormitäten, es gehören dazu eine Reihe von somatischen und psychischen Erscheinungen [...]*<sup>141</sup>. Guggenbühl n'arrive pas à imposer sa

Abendberg von Dr Th. Hermann, Bern, 18.06.1850. AEB : BB IIIb 3384 : p. 30.

135 À moins qu'il ne s'agisse d'un *topos* stylistique ? Je n'en ai pas l'impression car l'auteur prend la peine de justifier son affirmation : *Denn nicht nur schwärmische Damen, wie die Gräfin Ida, sondern nüchterne, scharf beobachtende Männer wurden durch die Begeisterung Guggenbühl's und durch sein liebeiches, hingebendes und aufopferndes Wesen eingenommen. Ohne die Annahme einer ursprünglichen Integrität würde auch die Bewunderung, die er zum Theil noch im Auslande findet, ein unlösbares Räthsel bleiben.* Mais peut-être veut-il simplement éviter de vexer les *scharf beobachtende Männer* en question. Der Bund n°166, 17.06.1858, p. 679, AEB : BB IIIb 3384

136 Ibid.

137 GUGGENBÜHL 1844. Il n'y a étonnement pas de définition à proprement parler dans le *Hilfsruf aus den Alpen* (1840) ni dans l'article *Europa's erste Colonie für Heilung des Cretinismus* (1841).

138 GUGGENBÜHL 1860.

139 Les *grades* décrits par Guggenbühl font référence au degré de mutisme ; les *formes* correspondent aux manifestations associées et aux états précurseurs du crétinisme. Ainsi, la forme rachitique par exemple présente les symptômes du rachitisme, alliés au retard mental propre au crétinisme (ibid. p. 8). Cette démarche est courante à l'époque : chaque auteur tend à proposer son propre système de classement.

140 Actes de la SHSN, 25 (1840), p. 62.

141 Bericht des Arztes A. von Gonten aus dem Ausser-Krankenhaus an die Dir. des Sanitätswesen in Bern, 17.02.1848, AEB : BB IIIb 3384.

définition auprès de ses confrères suisses<sup>142</sup> ; il est renvoyé aux listes de symptômes qui constituent la définition habituelle.

Un deuxième point d'achoppement étroitement lié à celui de la définition du crétinisme concerne le pronostic de la maladie : peut-on guérir le crétinisme ? Guggenbühl adopte, là aussi, une position minoritaire dans le débat d'opinion qui anime la communauté scientifique. Il affirme<sup>143</sup> en effet que le crétinisme est curable pour autant qu'il soit traité dès la plus tendre enfance – si possible peu après la naissance. Il entend par guérison à la fois l'arrêt de la progression inexorable vers le *crétinisme complet* et non la disparition totale des symptômes déjà présents<sup>144</sup> (il ne prétend jamais non plus guérir les formes sévères du crétinisme). Mais il ne précise explicitement cela que très tard (1860), et peut-être à la suite de ses déboires avec ses confrères suisses. Ses premières publications ne comportent pas de définition précise de la guérison, et insistent plutôt sur les progrès les plus impressionnants ou les guérisons complètes. Or, nombre de ses contemporains tiennent le crétinisme pour un mal incurable, s'accompagnant de lésions cérébrales irréversibles<sup>145</sup>. La querelle reflète le débat autour de la définition, mais aussi autour des causes : ceux qui tiennent le crétinisme pour un mal congénital et/ou héréditaire rejettent bien entendu tout espoir de guérison. Mais la question n'est pas tranchée et certains auteurs plus optimistes, comme le Professeur Demme de Berne, imaginent qu'il est possible d'inverser le développement du crétinisme, *soit par une méthode négative, en éloignant toutes les influences déprimantes, soit par une intervention directe et positive de puissances salutaires*<sup>146</sup>. Enfin, tout le monde s'accorde à dire que si une guérison est envisageable, ce n'est que tant que la maladie n'est pas encore pleinement développée<sup>147</sup> – on est donc à mi-chemin entre des mesures prophylactiques et curatives.

Dans ce contexte, l'*essai pratique*<sup>148</sup> (Guggenbühl insiste sur ce point) proposé par Guggenbühl interpelle, et l'on attend avec intérêt ses premiers résultats. Même si les guérisons devaient être rares ou incomplètes, la simple démonstration qu'une amélioration est possible serait un grand succès, soulignent tant la SHSN que la société bâloise de médecine. C'est l'occasion également pour la SHSN de remettre à l'ordre du jour la question d'une statistique suisse du crétinisme, déjà réclamée par Troxler en 1830<sup>149</sup>. Une commission est nommée pour la réunion d'informations auprès des sociétés cantonales, présidée par Troxler<sup>150</sup>. Elle sera dissoute en 1857, la mission jugée accomplie malgré qu'il manque encore des informations concernant quelques cantons<sup>151</sup>.

Les travaux de Guggenbühl semblent donc intéresser sincèrement la communauté

142 Il est cependant intéressant de noter que von Gonten reconnaît que d'autres médecins, à l'étranger, partagent l'opinion de Guggenbühl, comme le précité médecin Carl Rösch (fondateur d'un établissement inspiré de l'Abenberg en Baden-Württemberg), mais que cela ne l'empêche pas de rejeter sa proposition de définition.

143 Cette conviction repose largement sur le récit d'un médecin valaisan, le Dr Odet, qui affirme avoir été lui-même atteint de crétinisme et guéri par un changement de résidence (*Idées sur le crétinisme*, thèse de doctorat en médecine par le Dr Odet, 1805, cité dans GUGGENBÜHL 1844).

144 GUGGENBÜHL 1860a, p. 9.

145 Vogt parle par exemple de *cerveau partiellement détruit par la maladie (durch Krankheit theilweise zerstörte[s] Gehirn)*, cf VOGT 1855, p. 719.

146 DEMME 1840.

147 Se pose alors l'épineuse question des signes précoces du crétinisme et de la possibilité son diagnostic chez les très jeunes enfants ou les nourrissons... Le sujet est également controversé. À ce propos, voir notamment NIËPCE 1851. Guggenbühl estime que le crétinisme se manifeste vers l'époque de la première dentition, quelque fois plus tôt ou plus tard ; et il donne ses propres critères pour reconnaître un enfant destiné à devenir crétin. cf GUGGENBÜHL 1844, pp. 31-32.

148 GUGGENBÜHL 1844, p. 7.

149 ASHSN 16 (1830), p. 21-22.

150 ASHSN 25 (1840), p. 57.

151 ASHSN 42 (1857), p. 33.

scientifique, du moins dans un premier temps. Alors comment parvient-on, en 1858, à cette sentence-couperet du Sanitätskollegium, réuni pour statuer sur l'Abendberg à la lumière du rapport de Vogt et Verdat : *Dass die Anstalt des Herrn Guggenbühl als Heilanstalt ihre Aufgabe nicht erfülle, oder von ihrem ursprünglichen Zweckabgegangen sei, was ganz natürlich sei, da eigentlicher Cretinismus nicht heilbar sei*<sup>152</sup> ? L'état des connaissances scientifiques a-t-il changé entre 1840 et 1858, et le crétinisme est-il définitivement reconnu comme incurable ? Probablement pas. Les actes de la SHSN ne mentionnent rien de tel et des publications postérieures continuent à mentionner la possibilité d'un traitement curatif du crétinisme, sous certaines conditions<sup>153</sup>. Mais Guggenbühl a probablement déçu, et nombre de ses premiers appuis ont dû rejoindre le rang des sceptiques<sup>154</sup>. L'incapacité de Guggenbühl à apporter les preuves qu'on lui demande, ou simplement à adopter une démarche scientifique rigoureuse lui aliène la confiance de ses pairs. Son expérience est considérée comme un échec. Fait notable, c'est le professeur Demme, le même qui avait chaudement recommandé Guggenbühl à la SHSN en 1841, qui propose en 1858 de lui retirer tout soutien – proposition acceptée à l'unanimité<sup>155</sup>. Ce retrait marque aussi la fin de l'engagement de la SHSN pour la question du crétinisme. Les autorités bernoises s'en désintéressent également, et Guggenbühl semble subir en Suisse une sorte de *damnatio memoriae* allant jusqu'à la censure de l'image, comme le relève Wolfisberg : dans certaines publications, une gravure de l'Abendberg est retouchée pour en effacer Guggenbühl<sup>156</sup>.

En Europe en revanche et notamment en France voisine, les commissions officielles et les enquêtes gouvernementales sur le crétinisme fleurissent<sup>157</sup>. Certains de ces ouvrages continuent à mentionner Guggenbühl de façon positive bien après son décès et citent ses méthodes en exemple pour la prophylaxie ou l'atténuation des formes légères du crétinisme<sup>158</sup>. Il n'est plus cependant question de *guérir le crétinisme confirmé, mais bien de le prévenir chez les enfants prédisposés ou offrant déjà les premiers indices de la maladie*<sup>159</sup>. On revient, en quelques sorte, à l'avis qui prévalait avant Guggenbühl : le crétinisme est incurable, mais son apparition peut être prévenue. Guggenbühl a contribué, ironiquement, à l'établissement du premier constat. Mais il reste aussi, hors des frontières suisses, celui qui a montré qu'une " amélioration " des crétins était possible, et en cela, une référence.

---

152 Archives BE n°25, verso.

153 Cf p.ex. Baillarger 1873, p. 28 : *Tout le monde est d'accord pour reconnaître l'incurabilité absolue du crétinisme confirmé, mais d'après certains auteurs l'évolution des symptômes pourrait souvent être arrêtée quand la maladie est encore tout à fait à son début.*

154 Le détail des débats est malheureusement perdu, car les actes de la SHSN et les documents conservés aux archives cantonales ne consignent que des procès-verbaux succincts avec le résultat des délibérations.

155 Actes de la SHSN, 43 (1858), p. 76-77.

156 Cf WOLFISBERG 2003.

157 Quelques exemples : GUY A.F. et DAGAND J., *Du Goitre et du crétinisme dans le département de la Haute-Savoie et des moyens pratiques les plus propres à combattre cette affection*, rapport à M. le préfet, 1863, ou BAILLARGER J., *Enquête sur le goitre et le crétinisme* (rapport par le Dr), 1873.

158 *Le traitement employé l'Abendberg et à l'hôpital d'Aoste paraît être le meilleur [...]*, BAILLARGER 1873, p. 358.

159 Ibid., p. 357-358.



## 2.1.2 Les méthodes de Guggenbühl à l'épreuve de la critique

Outre le débat scientifique " de fond " que nous venons d'examiner, l'Abendberg et son fondateur suscitent la polémique pour des questions méthodologiques. Si Guggenbühl nage contre le courant scientifique majoritaire avec sa définition du crétinisme, il ne se montre pas plus conventionnel dans son attitude de chercheur. Cela lui sera reproché très rapidement et lui nuira sans doute davantage que l'originalité de ses opinions. Absence de rigueur, refus du contrôle par ses pairs, manquement aux " devoirs de l'art " voire malhonnêteté intellectuelle sont autant de critiques qui finiront par le décrédibiliser totalement.

Dès le départ, les sociétés savantes qui le soutiennent fixent les règles du jeu : la SHSN réclame des rapports annuels, la SSUP souhaite des expertises neutres et objectives. Or Guggenbühl échoue à adopter cette démarche rigoureuse. Trois années passent avant qu'il ne publie son *Premier rapport*, qu'il agrmente d'extraits de récits de visiteurs suisses et étrangers. L'ouvrage ne convainc pas. La SSUP soupçonne que les faits présentés ne reposent que sur les dires de Guggenbühl, et non sur des statistiques ou des observations rigoureuses, et n'ont donc pas valeur de résultats scientifiques de l'*essai pratique*<sup>160</sup> cher à Guggenbühl. *Facta non locuta sunt*, rétorque Hungerbühler au *facta loquuntur* de l'avant-propos signé par Troxler<sup>161</sup>. Le gouvernement bernois n'est guère plus convaincu, et ordonne une inspection. Cette première expertise, au ton plutôt bienveillant, relève déjà des manques qui seront par la suite périodiquement déplorés : absence de crétin parmi les pensionnaires de l'Abendberg, pas d'examen des enfants par un médecin externe avant leur admission, absence de journal médical sérieux et de livre de comptes<sup>162</sup>. C'est ici avant tout un manque de rigueur qui est reproché à Guggenbühl. Sur le plan médical comme sur le plan administratif, il est devenu nécessaire de travailler avec des chiffres et de se soumettre au contrôle de pairs. Les auteurs du rapport proposent qu'un appareil à daguerréotype soit procuré à Guggenbühl, pour lui permettre de fixer l'aspect de ses pensionnaires à leur arrivée et ainsi objectiver par l'image les progrès obtenus<sup>163</sup> – jolie anecdote qui illustre bien le tournant vers la médecine moderne, basée sur les preuves et les études comparatives et friande de nouvelles techniques. Cette recommandation restera lettre morte (peut-être le gouvernement n'avait-il pas les fonds nécessaires?) et je n'ai malheureusement pas retrouvé de daguerréotype des pensionnaires de l'Abendberg<sup>164</sup>. Guggenbühl fait en revanche réaliser une gravure le représentant au milieu d'un groupe d'enfants

---

160 GUGGENBUHL 1844, p. 7.

161 Bericht sammt Anträgen über die Stiftung für Kretinen-Kinder auf dem Abendberg, der schweizer. gemeinnützigen Gesellschaft von Landamann Hungerbühler in St.Gallen, november 1850, ASSUP 31 (1850) : p. 69.

162 Bericht von den H.H. Schneider & Fetscherin an das Depart. des Innern über den Cretinenanstalt auf dem Abendberg, 28.07.1844, AEB : BB IIIb 3384.

163 Ibid, p. 13.

164 Guggenbühl émet pourtant l'intention, en 1853, d'étayer ses prochains rapports à la SHSN de photographies : *Zu diesem Behufe werde ich meine ferneren Darstellungen mit photographischen Bildern begleiten um den zustand und die stufenweise Entwicklung der auf dem Abendberge behandelten Kinder deutlicher dem Auge anschaulich zu machen, als es die blosse Beschreibung vermag*. GUGGENBUHL 1853, Vorwort (sans numérotation). Sa correspondance avec Troxler montre qu'il a fait venir un photographe mais a rencontré des difficultés car les enfants les plus jeunes étaient incapables de rester immobiles les 30 secondes nécessaires. Il songe à s'acheter un appareil pour pouvoir les photographier pendant leur sommeil, écrit-il. (Lettre du 12.12.1852, citée par STREULI 1973, p. 75). Je n'ai pas trace d'une telle acquisition plus tard et Guggenbühl ne mentionne plus de photographies. Je ne sais pas non plus ce que sont devenus les clichés pris par le photographe professionnel en 1852 ; ils n'ont en tout cas pas été publiés par Guggenbühl.



*Guggenbühl et ses protégés.*

Gravure tirée de *Die Heilung und Verhütung des Cretinismus und ihre neueste Fortschritte*, GUGGENBÜHL 1853, p. 96.

Les exigences (peut-être plus réalistes) concernant le journal et l'examen des pensionnaires par un médecin tiers ne rencontrent pas plus de succès. Guggenbühl ne fait pas les démarches nécessaires pour mettre en place des visites préalables par un médecin d'Interlaken, et n'améliore pas la tenue de son journal. S'agit-il de maladresse ou de négligence ? Dans un premier temps, on lui accorde le bénéfice du doute. D'éminents médecins prennent sa défense, tel le Dr André Gosse<sup>165</sup> : *Le docteur Guggenbühl n'est point, en effet, un de ces froids calculateurs qui ne considèrent l'homme que comme une simple machine [...]*<sup>166</sup>. La SSUP renouvelle sa contribution financière en 1846 et se contente d'un avertissement : il n'y aura pas d'autre subvention si Guggenbühl ne se plie pas aux exigences convenues. Le gouvernement décide de lui confier deux enfants ; ils lui sont adressés avec le début d'un journal contenant déjà les premières observations, et le directeur de l'Intérieur se fend d'une notice explicative concernant les informations à y consigner chaque mois<sup>167</sup>.

Ces patientes tentatives échouent : Guggenbühl ne donne guère plus satisfaction. Le journal pour les deux enfants placés aux frais du canton est conservé dans les archives bernoises<sup>168</sup> : la première année (1847), des notes succinctes y figurent tous les deux mois environ (au lieu des observations mensuelles détaillées souhaitées par le directeur de l'Intérieur) ; mais il n'y a en tout que deux inscriptions pour 1848, l'une en mai, l'autre en août. On voit que Guggenbühl a essayé de respecter (approximativement) les consignes au

165 Louis-André Gosse (1791-1873) : médecin genevois, fondateur du dispensaire de médecine de Genève et auteur de nombreux ouvrages scientifiques ; cf BARRAS 2014.

166 GOSSE 1848, p. 360.

167 Schreiben des Dr Schneider an den Dr Guggenbühl auf dem Abendberg, 17.12.1846, AEB : BB IIIb 3384.

168 Journal für die auf Staats-Kosten auf dem Abendberge untergebrachten Kinder, AEB : BB IIIb 3384.

début, mais qu'il se dissipe assez vite<sup>169</sup>. Les enfants sont retirés au printemps 1849 sur préavis du Sanitätskollegium, qui estime qu'ils n'ont plus de bénéfice à retirer d'un séjour plus long. Guggenbühl est remercié pour ses bons soins, *denn trotz die angeführte Mängel dieser Anstalt waren sie [die Kinder] doch in derselben nicht so verwahrlost wie bei Hause*<sup>170</sup>. On relève cependant que le même résultat aurait été obtenu ailleurs (dans un autre établissement), *denn es ist thatsächlich nachgewiesen, dass sie nie von Cretinismus behaftet waren*<sup>171</sup>. On peut imaginer que cette remarque laisse un arrière-goût amer à Guggenbühl : des enfants spécifiquement choisis pour leurs prédispositions au crétinisme lui sont confiés pour qu'il éveille leur intelligence et fortifie leur corps ; on reconnaît qu'il a rempli sa mission, mais on lui en retire tout mérite.

Cependant le manque de rigueur et la nonchalance de Guggenbühl face aux critiques renouvelées agacent. Les inspecteurs officiels et les membres des sociétés savantes répètent dans chaque rapport les mêmes remarques que leurs prédécesseurs au sujet du journal médical<sup>172</sup>, de la présence ou de l'absence de vrais crétins, de la nécessité d'un contrôle externe. En 1850, la SSUP lance une forme d'ultimatum à Guggenbühl : elle suspend tout soutien financier à l'Abendberg, *bis der Vostehrer derselben sich ausgewiesen hat über die Ein- und Fortführung eines ordentlichen Tagebuchs, das neben Anderm namentlich die Kontrolle enthält, dass jeder Pfleglinge bei seiner Aufnahme und Entlassung von einem unbetheiligten Arzt untersucht worden sei [...]*<sup>173</sup>. Ce contrôle n'aura jamais lieu et c'est ainsi que s'arrête, *de facto*, le soutien de la SSUP à l'Abendberg.

La bienveillance première à l'égard de Guggenbühl s'estompe et ses rapports avec ses confrères tout comme avec l'Etat se crispent. Il s'emporte lorsqu'un médecin expert du gouvernement le confronte au sujet de ses méthodes : *Auf meine Bemerkung, dass nach dem jetzigen Stande der Wissenschaft man nach mathematischen Beweisen frage und statistische Darstellungen und Nachweisungen der erhaltenen Resultate durchaus verlangt werden, übrigens zur eigenen Rechtfertigung seiner selbst vor der gelehrten Welt unumgänglich nothwendig seyen und auch billig gefordert werden dürfen, erhielt ich mit vornehmen, fast geringschätzenden Achselzügen die Antwort : solches sage und verlange Niemand, als die Herren in Bern. [...] Herr Guggenbühl erging sich bei diesem Anlasse nach des Weitern über diese Forderung und über sein Verhältnis zu den Ärzten Berns und seiner nächsten Umgebung, indem er namentlich des Zutrauens erwähnte, das ihr von der*

---

169 Il le reconnaît du reste lui-même, les chiffres n'ont pas d'attrait pour lui – il les méprise peut-être même, comme le suggère une de ses remarques au sujet de la comptabilité d'un établissement comme le sien : *Ich bin übrigens durchaus kein Freund vom Rechnen, halte im Gegentheil dafür, dass solche Werke im Glauben begonnen und fortgesetzt, auch immer das Nöthige finden werden.* (GUGGENBÜHL 1853, p. 39).

170 Schreiben des Sanitätskollegiums an die Dir. des Innern, AEB : BB IIIb 3384 : p. 77 verso.

171 Ibid. En effet, les rapports médicaux au sujet des enfants avant leur entrée à l'Abendberg ne les trouvent pas atteints de crétinisme, mais hautement prédisposés ou sur le point de développer la maladie.

Guggenbühl, avec sa définition plus large, considère l'un des deux comme déjà atteint d'une forme mineure (la " croissance étiolée ", *verkümmertes Wachstum*). *Journal für die auf Staats-Kosten auf dem Abendberge untergebrachten Kinder*, AEB : BB IIIb 3384.

172 Une note en bas de page dans le document présenté par Guggenbühl à la SHSN en 1853 indique qu'il prend des notes sur les pensionnaires à la fin de chaque semaine et qu'un rapport médical est exigé pour l'admission des pensionnaires (GUGGENBÜHL 1853, p. 62) ; cette remarque répond trop exactement aux reproches qui lui ont été faits à maintes reprises pour ne pas être considérée comme une justification. Mais aucun expert n'a jamais pu voir ce journal ni les rapports médicaux pré-admission, si bien que Guggenbühl est simplement taxé de mensonge ou d'exagération. Il est probable qu'il ait tenté à plusieurs reprises de tenir un tel journal, comme pour les enfants confiés par Berne, mais n'ait pas eu la discipline nécessaire pour le perpétuer. ; quant aux rapports par des médecins externes, il en a probablement reçu, puisqu'il en cite quelques passages, mais rien n'indique que cette pratique ait été systématique.

173 Bericht sammt Anträgen über die Stiftung für Kretinen-Kinder auf dem Abendberg, der schweizer. gemeinnützigen Gesellschaft von Landamann Hungerbühler in St.Gallen, november 1850, ASSUP 31 (1850) : p. 87.

*ganzen Welt zu Theil werde und er billig auch von der hiesigen Publikum verlangen könne [...]'*<sup>174</sup>. Ce mépris à peine dissimulé pour " ces messieurs de Berne " et leurs exigences rébarbatives jouera certainement en défaveur de Guggenbühl dans la suite de ses relations professionnelles<sup>175</sup>.

En plus de cet incident, des imprécisions ou des erreurs portent atteinte à sa crédibilité scientifique : un collègue reproche à sa thèse de doctorat – sans lien avec le crétinisme – d'avoir propagé des indications très erronées (*die irrigsten Angaben*<sup>176</sup>), l'un des experts officiels juge sa formation médiocre (*höchst mittelmässig*<sup>177</sup>), il date une lettre du 31 juin et son orthographe est parfois approximative<sup>178</sup>. Plus grave, il est soupçonné de malhonnêteté intellectuelle. En 1850, il prétend que 300 enfants ont quitté l'Abendberg guéris. Ce chiffre paraît invraisemblable tant à Hermann, le médecin-expert du gouvernement, qu'à Hungerbühler, l'inspecteur de la SSUP- en effet les précédents inspections n'ont jamais trouvé plus de 20 pensionnaires à l'Abendberg, et ils restent en principe plusieurs années<sup>179</sup>. Aucun des deux hommes n'est convaincu des réponses vagues de Guggenbühl, et l'absence de registre empêche toute vérification, d'où les accusations de mensonge<sup>180</sup>. Hermann relève aussi que Guggenbühl accueille des enfants nettement plus âgés qu'initialement prévu avec la SHSN et les sociétés médicales cantonales ; à quoi Guggenbühl répond qu'il est revenu sur son opinion, et que d'après ses récentes observations, une amélioration significative du crétinisme est encore possible jusqu'à la puberté. Ceci toujours sans fournir de preuve écrite de ses observations – fût-ce de simples notes dans un carnet. La divergence d'opinion se creuse ; sans données rigoureusement collectées, les affirmations de Guggenbühl semblent de fallacieuses inventions pour garder la face.

Enfin on lui reproche de déroger aux devoirs du médecin en abandonnant ses patients plusieurs mois durant sans soins médicaux<sup>181</sup>. La défense de Guggenbühl est, là aussi, maladroite. Il s'estime à même de juger seul ce dont son établissement a besoin, *durch speciellen Studien und gemachten Erfahrungen*, et affirme avoir constaté que les cures estivales suffisaient à la bonne santé des enfants, une " sursaturation " (*Übersättigung*) de

---

174 Bericht an die tit. Direktion des Innern (Abtheilung Gesundheitswesen) über die Cretinenanstalt auf dem Abendberg von Dr. Th. Hermann, Bern, 18.06.1850. AEB : BB IIIb 3384 : p. 8.

175 Peut-être vaut-il la peine de rappeler ici que dans cette affaire, on trouve souvent les mêmes individus sous différentes casquettes : ainsi le Dr. Hermann, expert pour le gouvernement en 1850, est également le secrétaire de la société bernoise de chirurgie et de médecine (il annonce d'ailleurs à la fin de son rapport au département de l'Intérieur que ladite société s'apprête à *entreprendre des démarches publiques et officielles contre Guggenbühl*), et naturellement aussi membre de la SHSN (dont Guggenbühl pourrait bien être déçu lors de la prochaine assemblée, prédit-t-il aussi). Officieusement ou officiellement, les informations circulent entre les différentes institutions.

176 Archiv für schweizerische Geschichte, 4 (1846), p. 356-357.

177 Bericht des Arztes A. von Gonten aus dem Ausser-Krankenhaus an die Dir. des Sanitätswesen in Bern, 17.02.1848, p. 5. AEB : BB IIIb 3384.

178 Cf VOGT 1860, pp. 85-86. A ce sujet, cf aussi chapitre 2.3.1.

179 Cf démonstration de Hermann (Bericht an die tit. Direktion des Innern (Abtheilung Gesundheitswesen) über die Cretinenanstalt auf dem Abendberg von Dr. Th. Hermann, Bern, 18.06.1850. AEB : BB IIIb 3384, p. 8-9) et doutes exprimés par Hungerbühler, ASSUP 31 (1850), p. 73.

180 Alther, lui, voit dans cette erreur de Guggenbühl un signe de sa naïveté et de son incompétence pour les questions mathématiques : il aurait simplement additionné le nombre de pensionnaires d'année en année, sans considérer le fait que certains restent plusieurs années. Cf ALTHER 1909, p. 14-15.

181 Cette critique apparaît pour la première fois dans le rapport de Von Gonten, en 1848, qui s'irrite de ne pas trouver Guggenbühl lors de sa première visite à l'Abendberg. Bericht des Arztes A. von Gonten aus dem Ausser-Krankenhaus an die Dir. des Sanitätswesen in Bern, 17.02.1848, AEB : BB IIIb 3384. En 1849, le pasteur Gerber y fait référence comme un reproche courant, une rumeur publique pourrait-on dire. Bericht von Pfarrer J.R. Gerber aus Leissigen an die Dir. des Innern, 02.04.1849, AEB : BB IIIb 3384.

soins médicaux étant néfaste<sup>182</sup>. À nouveau, Guggenbühl semble prétexter d'observations scientifiques pour justifier son comportement et place ses collègues dans une position désagréable : ils doivent le croire sur parole ou le traiter de menteur. Quand aux voyages eux-mêmes, d'une part ils sont indispensables, affirme-t-il, pour raisons de santé (il effectue des cures à Montreux) et pour rendre visite aux établissements inspirés de l'Abendberg, qu'il considère comme ses rejetons<sup>183</sup> ; d'autre part il aurait chargé un médecin d'Interlaken de la responsabilité de ses pensionnaires pendant son absence. Ce dernier nie avoir reçu un quelconque mandat, mais reconnaît simplement être monté très occasionnellement lorsqu'on l'a appelé au chevet d'un enfant malade. Cette fois, Guggenbühl est directement accusé d'avoir menti ou déformé la vérité. Menteur, manipulateur, chercheur brouillon, mauvais scientifique, praticien sans scrupules... toutes ces insinuations sont en filigrane dans les critiques de plus en plus acerbes des confrères de Guggenbühl, exprimées dans les rapports au gouvernement bernois ou dans les sociétés savantes. La critique trouve son point culminant dans le *Verdammungsurteil* de 1858, qui voue officiellement et définitivement Guggenbühl au mépris de ses collègues. Guggenbühl disparaît alors de la liste des membres de la SHSN sans même être mentionné comme membre sortant. Il n'a droit à aucune rubrique nécrologique lorsqu'il décède.

Il est intéressant toutefois de noter qu'il n'est pas radié de l'ordre des médecins. Un retrait de licence a-t-il été envisagé ? Il n'y a pas trace de débat en ce sens dans les archives de la SHSN – et il s'agit là, de toute façon, d'une mesure que seul l'Etat peut ordonner. Le gouvernement bernois s'est sans doute posé la question, car l'avis de droit de Me Matthys<sup>184</sup> en fait mention. Mais il balaie rapidement cette possibilité : Guggenbühl ne s'est rendu coupable ni de crime, ni de négligence grossière de ses devoirs de médecin. Peut-être ses méthodes sont-elles discutables du point de vue scientifique, concède Me Matthys, mais étant donné la grande division qui règne entre les spécialistes au sujet du crétinisme, chaque médecin est libre de choisir le traitement qu'il juge efficace. Son droit à exercer ne sera donc par remis en question. Ainsi la condamnation de Guggenbühl restera une condamnation morale, prononcée par ses pairs et sans conséquence légale.

## 2.1.3 Conclusion

La controverse scientifique autour de l'Abendberg s'inscrit dans un contexte de changements majeurs du monde médical suisse (et européen). Alors que les médecins se regroupent en corporations, que la médecine s'érige en profession, de nouveaux jeux de force se dessinent et de nouvelles règles sont définies, dont on ne peut apparemment faire fi. S'il a bien compris l'intérêt des sociétés savantes, pour la légitimité et le soutien matériel qu'elles peuvent offrir, Guggenbühl semble avoir eu de la peine à admettre de renoncer, en contrepartie, à une part de son indépendance. Refuse-t-il de jouer le jeu par incompetence ou aversion des chiffres<sup>185</sup> ; par fierté, comme le laisse entendre son éclat face à Hermann, ou sa correspondance avec Troxler<sup>186</sup> ; ou encore par malhonnêteté, comme le suggèrent ceux qui le traitent de charlatan ? Dans ce dernier cas, Guggenbühl serait un escroc assez peu doué : s'il était réellement dénué de tout scrupule, pourquoi ne pas avoir falsifié ses carnets de notes ou tenu de faux comptes pour satisfaire " ces messieurs de Berne " ?

182 Vortrag an den Regierungsrath, 26.07.1858, AEB : BB IIIb 3384.

183 *Übrigens seien zeitweilige Absenzen für ihn aus Gesundheitsrücksichten geboten so wie auch weil die vielen vom Abendberg ausgegangenen und mit derselben ein Ganzes bildenden Anstalten, seine Tätigkeit und Rathschläge für Einrichtung und Begründung der Methoden fortwährend in Anspruch nehmen.* Vortrag an den Regierungsrath, 26.07.1858, AEB : BB IIIb 3384.

184 Cf également annexe I et chapitre 2.2.2.

185 Cf notes 169, 180.

186 Pour la correspondance de Guggenbühl avec Troxler, voir STREULI 1973.

Alther ou Streuli ont décrit avec verve un Guggenbühl animé de grands idéaux et grisé par une renommée acquise trop vite, s'entêtant par narcissisme dans ses erreurs jusqu'à friser la malhonnêteté<sup>187</sup>. Cette vision, bien que séduisante, semble un peu trop romantique (ou romancée?) et simpliste pour être satisfaisante. Il est difficile, sur la base de lettres et de témoignages indirects que nous lisons à plus d'un siècle de distance, de donner une interprétation du caractère d'un personnage. Il paraît plus prudent, et aussi plus intéressant, de s'en tenir à une description aussi minutieuse que possible des événements. Celle-ci met en évidence, pour l'époque qui nous occupe, l'absence de consensus médical quant à la définition du crétinisme (et *a fortiori* quant à sa curabilité), et les conséquences majeures de cette absence pour l'Abendberg. C'est sans doute l'origine première de la controverse. On constate aussi une discrédance entre la réaction du public scientifique suisse et étranger, ce dernier étant de façon générale moins critique et plus favorable à Guggenbühl<sup>188</sup>.

Le deuxième enjeu de la controverse scientifique, après le débat de fond quant à l'entité pathologique " crétinisme ", concerne la méthodologie de Guggenbühl comme chercheur et son éthique comme médecin – un problème de déontologie au sens large. Les entorses aux règles de l'art reprochées au fondateur de l'Abendberg aboutissent à une condamnation par les pairs. Cette condamnation résultant de désaccords entre Guggenbühl et ses confrères suisses met en exergue le contexte dans lequel naît et meurt l'Abendberg : une époque de changements structurels cruciaux du monde médical.

---

187 Cf p.ex. ALTHER 1923, p. 58 : *Der rasch gewonnene, aber auch stets angefochtene berühmte Name Dr. Guggenbühls ist allerdings für ihn gewesen was für viele andere Nikotin und Alkohol [...].* STREULI 1973, pp. 71-72 : *Durch eine gewisse Eitelkeit und die Missachtung einfachster Regeln der Wissenschaftlichkeit lieferte er leider seinen zahlreichen Feinden die zugkräftigsten Argumente selber.* Ibid. p. 79 : *Er war wahrscheinlich ein etwas monomaner Idealist, für die sorgfältige wissenschaftliche Kleinarbeit jedes Verständnis abging.*

188 Je reviendrai sur cette discrédance au chapitre 2.3 et j'ébaucherai quelques pistes de réflexion pour la comprendre.

## 2.2 La controverse sur le plan étatique et public

Les débats autour de l'Abendberg s'inscrivent dans un contexte politique et historique particulier. Au plan national suisse, la Confédération telle que nous la connaissons est sur le point de naître lors de la fondation de l'Abendberg, et fraîchement éclore lors de sa fermeture. La scène politique est agitée par l'arrivée au pouvoir des radicaux et la résistance des conservateurs, qui culmine avec la guerre du Sonderbund en 1847. L'Europe, elle, est secouée par le Printemps des peuples et les révolutions qui éclatent un peu partout.

Ces réformes, qui se préparent depuis des décennies déjà, amènent à de nouveaux modèles d'Etat et vont de pair avec une révolution de la pensée, initiée par les Lumières. Les nouveaux Etats, dotés de devoirs envers leurs citoyens, se découvrent des vocations philanthropiques nouvelles, en même temps que les progrès de la science permettent de rêver à éradiquer des fléaux millénaires : épidémies, inondations, misère et ignorance. C'est l'émergence des politiques sociales et de l'hygiène publique. Des institutions laïques voient le jour ici et là pour accueillir des " laissés-pour-compte " de la société, prenant le relais des oeuvres charitables religieuses (hospices) de l'Ancien Régime, mais dans une perspective communautaire sociale : intégrer des marginaux " inutiles ", façon de les rendre à la société tout en leur offrant une amélioration de leur condition. Des établissements pour enfants sourds, aveugles ou orphelins sont fondés, avec ou sans secours de l'Etat.

Dans ce contexte, des voix s'élèvent, pour faire du crétinisme endémique une affaire d'Etat ; des gouvernements commandent des statistiques et s'inquiètent des moyens de prévention<sup>189</sup>. En Suisse, Troxler a réclamé en 1830 déjà un recensement du crétinisme en Suisse<sup>190</sup>, sans succès toutefois. Guggenbühl lui fait écho en 1840 dans son *Hülfsruf aus den Alpen*, dans lequel il déplore le manque de statistique à l'échelle nationale. Il tente surtout, à travers cet écrit, d'attirer l'attention sur la dimension patriotique d'une lutte contre le crétinisme, faisant appel au sentiment de devoir national pour convaincre ses concitoyens et leurs édiles de le soutenir :

*Und wie die Männer einst in Rütli's Gründen,  
Im kräftigen Volk sich Brüder ausersehn,  
So suchen wir und werden Edle finden,  
Die gerne sich für Brüderwohl verbinden,  
Und kämpfend gern in unsern Reihen stehn.  
Liebe und Leben  
Weihn wir dem Vaterland !  
Bieten zu Werk freudig die Hand<sup>191</sup>.*

Ailleurs, il souligne l'intérêt économique de transformer les crétins en forces de travail utiles<sup>192</sup>. Il écrit aux gouvernements des cantons connus pour receler des crétins, et leur

---

189 Par exemple, le roi de Sardaigne crée en 1845 une commission chargée de la question, qui donnera lieu à un *Rapport de la commission créée par S.M. le Roi de Sardaigne pour étudier le crétinisme*, publié à Turin en 1848 et enrichi de gravures.

190 Der Cretinismus und seine Formen, als endemische Menschenentartung in unserem Vaterlande : ein Vortrag gehalten un der Versammlung schweizerischer Naturforscher zu St.Gallen am 27 Juli 1830, ASHSH 1(1829), pp. 175-200.

191 GUGGENBÜHL 1840, p. 201.

192 *Es ist nicht nur Christen-, Menschen-, Bürgerpflicht, Cretinen-Heilanstalten zu errichten, sondern es ist*

demande de diffuser la nouvelle de l'ouverture de l'Abendberg auprès de la population, tout en sollicitant une participation financière<sup>193</sup>. Dans un extrait de sa correspondance avec Troxler, cité par Streuli, il insiste sur l'accréditation publique nécessaire à son projet, qu'il se félicite de trouver grâce au soutien des autorités bernoises, de la SHSN et de la SSUP : *Wichtiger ist noch die öffentliche Akkreditierung der Sache von einer Sanitätsbehörde [wahrscheinlich dem Sanitätskollegium], einem Erziehungsdepartemente und Regierungsrath [...]. Dies muss nun [...] durch die Presse hervorgehoben werden, denn es wird gewiss mehr auf die öffentliche Meinung wirken, als die Gesellschaften.*<sup>194</sup>. On le voit, Guggenbühl a une " stratégie marketing " bien réfléchie. Il connaît l'importance de l'appui des sociétés savantes, mais souhaite toucher le grand public grâce à la caution des autorités, relayée par la presse.

Ces échanges signent le début des relations de Guggenbühl avec les instances officielles. Nous nous intéresserons dans ce travail essentiellement aux interactions avec les autorités cantonales bernoises, qui sont les plus riches car l'Abendberg se trouve sous juridiction bernoise. Ces relations revêtent plusieurs aspects. Un aspect administratif premièrement : quel est le statut exact de l'Abendberg ? S'agit-il d'un établissement public ou privé ? Partant, quel est le rôle de l'Etat (de Berne) et quelle(s) responsabilité(s) porte-t-il ? La réponse à ces questions n'a pas toujours été aisée, nous le verrons. Nous essaierons, avec un siècle et demi de recul, de démêler l'écheveau dans un premier sous-chapitre. Celui-ci s'intéressera à l'évolution des relations entre le gouvernement bernois et l'Abendberg, depuis sa fondation et jusqu'en 1858, avec une attention particulière pour la responsabilité de l'Etat. Cette responsabilité est particulièrement questionnée en deux occasions, que nous examinerons plus en détail : en 1850, lorsque le Conseil de Santé évoque pour la première fois la fermeture de l'Abendberg par l'Etat, et en 1858, lorsque cette mesure est à nouveau envisagée.

Le second aspect crucial, qui découle partiellement du premier, sera l'aspect légal. Lorsque la controverse se fait plus véhémente, certains membres du gouvernement ou du Conseil de Santé réclament des mesures judiciaires contre l'Abendberg. Se pose alors la question : quelles sont les mesures envisageables, et sont-elles justifiées du point de vue de la loi ? Le gouvernement se tourne alors vers un juriste pour un avis de droit. Cet avis, conservé dans le dossier des archives de l'Etat de Berne, sera analysé plus en détail dans un second sous-chapitre.

Nous avons vu au chapitre précédent le rôle majeur joué par le débat scientifique dans la controverse autour de l'Abendberg. L'analyse des relations entre l'établissement et les instances officielles, en nous appuyant sur les archives bernoises, devrait nous éclairer sur le versant public de la controverse tout en ouvrant une petite lucarne sur le contexte politique de l'époque.

## 2.2.1 Le statut de l'Abendberg et le rôle de l'Etat de Berne

Il y a dans l'entreprise de Guggenbühl, dès le départ, une certaine ambiguïté concernant le statut de son établissement. Une lettre de 1842 de la chancellerie d'Etat de Neuchâtel à son homologue bernoise nous indique que la situation nécessite des éclaircissements : [...] *nous prenons la liberté de nous adresser à vous, Messieurs, pour vous prier de vouloir bien nous faire connaître quelle est au juste la nature de l'établissement [du Dr*

---

*auch ökonomisch gerechtfertigt ; denn es ist doch wohl ökonomischer, Menschen zu brauchbaren Gliedern der Gesellschaft heranzuziehen, als sie elend verderben und der Familie, der Gemeinde, dem Staate zur Last fallen zu lassen.* GUGGENBÜHL 1853, p. 22.

193 STREULI 1973, p.6-7 : Bittschrift an die Regierung des Kantons Luzern.

194 Ibid., p. 8, Lettre du 08.11.1840 à Hofwyl.



*Guggenbühl*], s'il est, comme nous le croyons, purement privé ou jusqu'à quel point il peut avoir un caractère public [...] <sup>195</sup>. Guggenbühl insiste en diverses occasions <sup>196</sup> sur le caractère privé de l'Abendberg, tout en recherchant l'appui des autorités et le crédit qui en découle. Il offre par exemple au gouvernement bernois, en 1855, d'accepter le patronat de l'Abendberg, à la façon dont certains monarques parrainent des institutions philanthropiques ou charitables <sup>197</sup>. Offre déclinée au motif que l'Etat n'est pas concerné par un établissement purement privé, comme Guggenbühl s'en plaint en note dans une publication de 1860 <sup>198</sup>. On voit que Guggenbühl oscille entre les revendications d'indépendance et la recherche d'une caution officielle.

Cette ambiguïté est entretenue, peut-être sans le vouloir, par le gouvernement bernois : en effet il n'est pas évident qu'un établissement privé fasse l'objet d'inspections répétées par des délégués officiels <sup>199</sup>. Si l'on regarde de plus près, chaque inspection est motivée par un événement bien précis : en 1844, c'est la demande de nouveaux subsides par Guggenbühl ; en 1847, 1848 et 1849, le gouvernement bernois a deux enfants placés à ses frais à l'Abendberg ; en 1849 de plus, des bruits défavorables courent et le gouvernement souhaite en avoir le coeur net ; en 1850, il s'agit d'évaluer si Guggenbühl a tenu comptes des remarques du précédent rapport, et apporté les corrections nécessaires ; en 1858 enfin, l'inspection est ordonnée en réaction à des rumeurs préoccupantes diffusées jusqu'au-delà des frontières. On relève que dès 1849, le ton de l'Etat change : il ne s'agit plus seulement de juger si l'Abendberg mérite un soutien (financier notamment), mais il y a une volonté coercitive derrière les inspections. On souhaite que Guggenbühl opère des changements dans la tenue de son établissement, et l'inspection suivante vise à vérifier la mise en place de ces changements. Les résultats ne se révélant que partiellement satisfaisants, se pose la question de l'attitude à adopter de la part de l'Etat. Il exige des modifications, certes, mais quel est son droit à le faire ? Et une fois ces exigences exprimées, que faire si elles ne sont pas prises en compte ? Hermann, dans son rapport de 1850, annonce que la société bernoise de médecine et de chirurgie va se positionner clairement et publiquement contre l'Abendberg, et souhaite que l'Etat en fasse autant. Il invoque pour cela la responsabilité des autorités bernoises, *sous la surveillance desquelles l'établissement jouit d'une prospérité particulière* <sup>200</sup>, envers le public suisse et étranger. Il appelle à rompre un silence compris comme une approbation, et à entamer des démarches de démenti officiel. Par ailleurs, comme Von Gonten l'a déjà proposé en 1848, il souhaite placer l'Abendberg sous la surveillance d'une autorité de contrôle dont il ne précise pas la nature exacte, mais dont

---

195 Lettre de la chancellerie d'état du canton de Neuchâtel à la chancellerie du haut état de Berne, 19.09.1842, AEB : BB IIIb 3384. La réponse n'est pas conservée aux archives bernoises.

196 Cf p.ex. GUGGENBÜHL 1860, p. 6 ; GUGGENBÜHL 1853, p. 22.

197 La lettre de Guggenbühl s'est perdue, mais un bref résumé du directeur de l'Intérieur de l'époque, Samuel Lehmann, est conservé, dans un mot accompagnant la transmission de la requête au Conseil de Santé pour examen : Schreiben des H. Dir. des Innern, Dr Lehmann, an das Sanitätskollegium in Bern, 21.04.1855, AEB : BB IIIb 3384 ; cf aussi note 89. Il a fait la même invitation au Conseil fédéral le 8 mai 1855, lequel répond assez sèchement que ce n'est pas son rôle, soulignant que les institutions publiques suisses sont fondamentalement différentes de celles des états monarchiques, et le renvoie à la SSUP ou à la SHSN, éventuellement aux autorités cantonales. Schreiben des Department des Innern der schweizerischen Eidgenossenschaft an den schweizerischen Bundesrath, 20.05.1855, AFS : E87#1000/1166#246\*. Une requête similaire, transmise par la Société Bernoise d'Utilité Publique, montre que Guggenbühl cherche alors à passer par des sociétés savantes reconnues pour intéresser les autorités à son projet en 1856, sans plus de résultat semble-t-il.

198 GUGGENBÜHL 1860, p. 6.

199 En tout cas pas dans la mesure où ce n'est pas une démarche protocolée, obéissant à une exigence légale préalablement fixée.

200 [...] *unter deren speciellen Aufsicht die Anstalt sich eines besondern Gedeihens erfreue, [...] :* Bericht an die tit. Direktion des Innern (Abtheilung Gesundheitswesen) über die Cretinenanstalt auf dem Abendberg von Dr Th. Hermann, Bern, 18.06.1850. AEB : BB IIIb 3384 : p. 36.

les autorités bernoises devraient favoriser la mise en place *par tous les moyens dont elles disposent*<sup>201</sup>. On perçoit dans ces remarques de Hermann un reproche à peine voilé envers ce qu'il perçoit comme l'immobilisme du gouvernement bernois.

La question de la responsabilité de l'Etat, qu'il introduit ici, mérite un petit aparté. En effet un certain flou semble régner. L'Abendberg est, comme nous l'avons vu, un établissement privé – bien que cela prête parfois à confusion<sup>202</sup>. Dès lors, la responsabilité de l'Etat (ici le canton de Berne) devrait se limiter à veiller au bon respect des lois – y compris celles qui concernent la tenue d'un institut éducatif, l'exercice de la médecine, etc. En ce sens, des inspections se justifient<sup>203</sup>. En tant que donateur, l'Etat peut également invoquer un droit de regard, comme la SHSN ou la SSUP – les exigences concernant la comptabilité notamment sont légitimes. Mais la responsabilité qu'évoque Hermann va au-delà : il considère que les autorités ont un devoir d'information envers le public, et particulièrement le public *étranger*. L'attitude des autorités bernoises sert de référence<sup>204</sup>, selon Hermann, pour les observateurs éloignés. Une désapprobation muette ne peut donc suffire – elle est prise pour un encouragement. Il convient de se positionner publiquement, informations à l'appui, estime Hermann. Cette revendication apparaît précisément au moment où la critique se fait plus violente en Suisse. Cela laisse supposer qu'il y a alors un décalage important avec la perception de l'Abendberg à l'étranger, restée sans doute plus positive. Hermann craint-il pour l'image de la Suisse, ou des médecins suisses ? Il considère en tout cas que les sociétés savantes, comme la SHSN ou la société bernoise de médecine et de chirurgie, partagent la responsabilité de l'Etat vis-à-vis du public. Il y a donc bien un enjeu de corporation. Peut-être espère-t-il "couper les vivres" à Guggenbühl : il souligne en effet que l'Abendberg est *entretenu on ne peut mieux par de riches dons charitables*<sup>205</sup>. Il semble redouter que dans cette situation, le retrait des subventions de l'Etat et des sociétés savantes n'émeuve pas beaucoup Guggenbühl, et il cherche un autre moyen de pression. Cela nous amène à penser qu'Hermann ne se berce pas trop d'illusions quand aux moyens d'action du gouvernement bernois. Il sait sans doute qu'il n'y a pas grand'chose à reprocher à Guggenbühl sur le plan formel et légal et qu'il ne saurait être question d'une interdiction d'exercer la médecine ; raison pour laquelle il ne mentionne rien de la sorte. Peut-être enfin souhaite-t-il combattre Guggenbühl avec ses propres armes – l'important battage médiatique dont le jeune médecin s'est entouré lui est souvent reproché<sup>206</sup>. Le Conseil de Santé, chargé de statuer sur le rapport de Hermann,

201 [...] mit allen ihnen zu Gebote stehenden Mitteln [...] : ibid. p. 37

202 Cf Lettre de la chancellerie d'Etat du canton de Neuchâtel, note 195.

203 C'est explicitement le motif de l'inspection de 1849 : *Die Direktion des Innern, welcher die Aufsicht über die Privatheilanstalten obliegt, glaubte aber auf der Untersuchung der Anstalt insistieren zu sollen*. Vortrage an den Reg.-Rat. Staatsbeitrag. 07.05.1849. AEB : BB IIIb 3384 : p. 31-88 verso. Soulignons cependant que la législation semble lacunaire, comme le relèvera Me Matthys dans son avis de droit (cf ci-dessous, note 223). Je n'ai pas effectué de recherche approfondie, mais la Constitution bernoise de 1846 ne définit en tout cas pas les devoirs de l'Etat en matière de santé et d'exercice de la médecine, alors qu'elle comporte un article dédié à l'enseignement (Art. 81, Constitution pour le Canton de Berne, 1846).

204 Il est amusant de constater que les autorités bernoises se sont, elles aussi, parfois orientées d'après la conduite de leurs alter ego. Ainsi en 1844, Schneider et Fetscherin considèrent comme une preuve de sérieux et de fiabilité que le *méfiant Valais* confie des enfants à Guggenbühl : [...] *es kann gewiss nur einem bestimmten Erfolge zugeschrieben werden, dass aus dem äusserst misstrauischen Wallis gerade im Laufe des Monats Mai dieses Jahres nicht weniger als 5 Kinder [...] Herrn Guggenbühl anvertraut wurden*. Bericht von den H.H. Schneider & Fetscherin an das Depart. des Innern über die Cretinenanstalt auf dem Abendberg, 28.07.1844, AEB : BB IIIb 3384 : p. 12 verso.

205 [...] *vorzüglich aus reichen mildthätigen Gaben unterhalten* [...] : Bericht an die tit. Direktion des Innern (Abtheilung Gesundheitswesen) über die Cretinenanstalt auf dem Abendberg von Dr Th. Hermann, Bern, 18.06.1850. AEB : BB IIIb 3384 : p. 37.

206 Cf notamment l'article de VOGT 1855, dans le Bund, ou le rapport de Hungerbühler à la SSUP en 1850, ASSUP 31 (1850).

rejette cependant l'idée d'une campagne d'information par voie de presse. Il préconise<sup>207</sup> :

- D'aviser Guggenbühl des manques qui lui sont reprochés, pour qu'il puisse les corriger.
- De lui enjoindre de tenir une comptabilité.
- De lui ordonner de n'accueillir que des vrais crétins, ou dans le cas contraire, de faire savoir publiquement qu'il traite aussi d'autres formes de maladies. Si ce dernier point n'est pas observé, le Conseil de Santé recommande de fermer l'établissement par voie étatique.
- De faire inspecter l'établissement chaque année sur ordre de la Direction de l'Intérieur.

Pour la première fois, la fermeture de l'Abendberg par l'Etat est évoquée. Il est intéressant de constater que ce n'est pas pour cause de malversations ou d'irrégularités dans la gestion de l'établissement, mais bien pour une question de dénomination : le *Cretinenheilanstalt* doit se conformer à son nom, ou changer de nom. Le problème est de l'ordre de l'escroquerie, ou de la publicité mensongère, pour employer un anachronisme.

La réaction du Département de l'Intérieur aux recommandations du Conseil de Santé ne nous est pas connue. La menace de la fermeture a-t-elle été validée par le directeur de l'Intérieur et transmise à Guggenbühl ? Dans tous les cas, il continue à nommer son établissement *Heilanstalt für Cretinen*, et s'autorise une réponse par publication interposée : en 1853, dans un écrit présenté à la SHSN, il fustige le choix d'un de ses " disciples ", qui a appelé son établissement allemand *Heilanstalt für schwachsinnige Kinder* alors que Guggenbühl juge le nom de *Heilanstalt für Cretinismus* beaucoup plus adapté, puisque ce sont principalement des crétins qui y sont soignés<sup>208</sup>. L'Abendberg ne change donc pas de nom, au contraire. Il n'est toutefois pas fermé par l'Etat. Il n'y a pas trace non plus de nouvelle inspection avant 1858<sup>209</sup> ; il faut donc supposer que la proposition d'inspections annuelles du Conseil de Santé n'a pas été adoptée par le gouvernement. Des médecins en revanche font écho à Hermann : Vogt prend la plume pour exprimer son ressentiment envers l'Abendberg dans le *Bund*, en 1855<sup>210</sup> ; la même année, des critiques sont émises lors de l'assemblée de la SHSN<sup>211</sup>. Du côté du gouvernement, aucune manifestation – rien du moins qui ait été conservé aux archives, ou auquel il sera fait référence par la suite. L'Etat, apparemment, a rejeté la responsabilité invoquée par Hermann et les mesures réclamées par le Conseil de Santé. On peut aussi imaginer que devant une situation compliquée et peu sûr de son bon droit, il ait délibérément choisi l'expectative, laissant le temps aux esprits échauffés de refroidir et à Guggenbühl de se mettre en règle. On peut donc supposer un point mort entre 1850 et 1858 dans les relations entre Guggenbühl et les autorités, qui expliquerait le trou dans les archives bernoises alors que la controverse continue à faire des remous dans les milieux scientifiques et dans la presse.

La question de la responsabilité gouvernementale se pose à nouveau en 1858, année où culmine la controverse (cf chapitre 1.4). Cette année-là, une nouvelle expertise est ordonnée par le département bernois de l'Intérieur. Le texte introductif de la publication du rapport de Vogt et Verdat<sup>212</sup>, et le pamphlet paru dans le *Bund* nous renseignent sur les motifs de cette inspection : durant l'hiver 1858, un diplomate anglais, M. Gordon, a rendu

---

207 Manuelauszüge betr. den Abendberg, 17.06.1851. AEB : BB IIIb 3384.

208 GUGGENBUHL 1853, p. 22. Cf note 132. Cette remarque de Guggenbühl a tellement l'aspect d'une réponse, en forme de défi, qu'il paraît très probable que les reproches de Hermann aient été portés à sa connaissance, même s'il ne reste pas trace de cette communication aux archives cantonales bernoises.

209 Cf page 18.

210 Der Bund, n°177-178, 29-30 juin 1855.

211 ASHSN, 40 (1855), p. 60-61.

212 Die Kretinenheilanstalt von. H. Dr Guggenbühl (Separatabdruck aus der Monatschrift für prakt. Medizin), Bern, 1858, AEB : BB IIIb 3384.

visite à l'Abendberg, où sont hébergés des enfants britanniques. Il a été effrayé du *désordre dégoûtant*<sup>213</sup> qu'il y a vu et s'en est ouvert aux autorités bernoises, s'étonnant de leur inaction. Une expertise aurait alors immédiatement été ordonnée<sup>214</sup>. C'est donc une plainte à caractère officiel émanant d'un représentant d'un gouvernement étranger, qui suscite la réaction du gouvernement bernois, rappelé à son devoir de surveillance. Le rapport est très négatif<sup>215</sup> : installations rudimentaires et délabrées, mauvaise hygiène, longues absences de Guggenbühl, minorité de vrais crétins, absence de journal médical... L'isolement de l'Abendberg et la rudesse du climat sont jugés néfastes pour la santé des pensionnaires et parce qu'ils rendent difficiles les visites. Cette fois des mesures sont prises, suivant les recommandations du Conseil de Santé et du département de l'Intérieur. Guggenbühl est donc sommé de répondre de ses longues absences, pendant lesquelles les pensionnaires sont laissés sans soins médicaux ni pédagogiques ; deuxièmement on lui ordonne de déplacer son établissement en plaine pendant l'hiver. Le Conseil de Santé préconise la fermeture de l'établissement par l'Etat si Guggenbühl ne s'exécute pas – sur ce dernier point cependant, le département de l'Intérieur se montre plus réservé, estimant qu'il faut *s'en abstenir jusqu'à ce que le résultat de l'exécution des requêtes 1 & 2 soit connu*<sup>216</sup>. Enfin, le département de l'Intérieur décide de publier le rapport et de le tenir à disposition des ministres étrangers qui demanderaient des renseignements sur l'Abendberg. Ces décisions sont proposées au Conseil Exécutif dans un rapport du Directeur de l'Intérieur, Samuel Lehmann, le 21 mai 1858.

Cette situation ressemble beaucoup à celle de 1850. À nouveau, la fermeture de l'établissement est évoquée. À nouveau, il est question de porter le débat sur la scène publique, avec un résultat différent cette fois. Examinons le rôle de l'Etat et son évolution depuis 1850, sous l'angle de la responsabilité qui lui est imputée (par les experts, par la Conseil de Santé, etc). Celle-ci peut être de plusieurs natures :

a) l'Etat a un devoir de surveillance des hospices privés – c'est ici un devoir envers les patients et leurs proches, que l'Etat ne conteste pas. En 1858, le Conseil de Santé met avant tout cette responsabilité en avant pour exiger une action des autorités (contrairement à son argumentation en 1850). C'est pourquoi Guggenbühl doit répondre officiellement de ses absences, qui correspondent à une forme de négligence des enfants qui lui sont confiés, et c'est pour cela qu'on lui demande de déplacer son établissement en plaine pendant l'hiver – le climat trop rude est mauvais pour les pensionnaires, selon les médecins-experts et le Conseil de Santé. Par ailleurs c'est une façon pour l'Etat d'avoir un meilleur contrôle sur l'Abendberg.

b) L'Etat a éventuellement un devoir d'information envers le public, étranger et indigène – il s'agit là de veiller à une certaine transparence, ou à l'extrême, de protéger la population contre le charlatanisme. L'Etat conteste ou rejette cette responsabilité en 1850, en refusant de faire divulguer par voie de presse ses informations sur l'Abendberg. En 1858 à l'opposé, il décide d'autoriser la publication du rapport de Vogt et Verdat, alors même que le Conseil de Santé ne mentionne rien de tel<sup>217</sup>. Pourquoi ? Les reproches formulés contre

213 [...] *eckelhaft(e) Unordnung* [...], Der Bund, n°168, 19.06.1858, AEB : BB IIIb 3384.

214 Ibid.

215 Relevons que l'un des deux auteurs du rapport est Adolf Vogt, connu pour avoir écrit dans le *Bund* un article très défavorable à Guggenbühl en 1855. On peut se demander si son opinion au sujet de l'Abendberg n'est pas déjà préformée. À ce sujet, voir aussi les remarques sur les inimités personnelles, chapitre 2.3.1.

216 *Die unterzeichnete Direktion hält dafür, dass [...] von der Bedenkung der Schliessung der Anstalt aber abstrahirt werden soll, bis das Resultat der Vollziehung der Anträge 1 & 2 bekannt sein werde.* Bericht der Direktion des Innern an den Reg.-Rat des Kantons Bern, 21.05.1858, AEB : BB IIIb 3384.

217 Le protocole de la réunion du Conseil de Santé est conservé aux archives fédérales : Protokoll des Sanitäts Collegium, 12.05.1858, AFS : E87#1000/1166#246\*. Relevons qu'en 1850, le Conseil de Santé

Guggenbühl sont très similaires à ceux de Hermann (cf tableau 2), alors comment expliquer ce revirement spontané ? Il y a peut-être une forme de pression internationale : l'inspection de 1858 semble ordonnée à la suite de la plainte d'un diplomate anglais (cf ci-dessus); à la même époque, un envoyé bavarois demande des renseignements pour le compte de son roi. Face à ces demandes officielles, le gouvernement bernois est obligé de répondre, ou se sent mal à l'aise de continuer à laisser courir de vagues ouï-dire. Peut-être le gouvernement est-il lassé des inconséquences de Guggenbühl et de sa mauvaise volonté à les corriger. Peut-être enfin ce changement de politique reflète-t-il un changement de personnel : en 1850, le directeur de l'Intérieur est Johann Rudolf Schneider, alors qu'en 1858, c'est Samuel Lehmann qui occupe ce poste<sup>218</sup>. Quoi qu'il en soit, en 1858, l'Etat estime qu'il doit la vérité au public : *Sie [die Direktion des Innern] hält des fernern dafür, dass man dem einheimischen und auswärtigen Publikum wahrheitsgetreue Berichterstattung über das Resultat der Untersuchung schuldig sei [...]*<sup>219</sup>.

Le Conseil de Santé réclame donc la fermeture de l'Abendberg. Cette fois pas pour une question de dénomination de l'Abendberg, mais pour des problèmes de gestion : négligence envers les pensionnaires, éventuel manquement aux devoirs médicaux, soustraction au contrôle de l'Etat par le retranchement dans un lieu peu accessible. Il fait donc appel au devoir de surveillance de l'Etat (cf plus haut), et ne fait pas entrer en jeu de considérations d'ordre médical, comme en 1850 (absence ou présence de *vrais crétins*, définition du crétinisme, curabilité ou non, etc). La problématique est plus clairement du ressort de l'Etat. Cependant le gouvernement montre une hésitation à fermer l'Abendberg par la force – sans doute espère-t-il que l'affaire se règle sans avoir besoin d'en arriver là. Mais Guggenbühl refuse de déplacer son établissement. Le gouvernement bernois demande alors un avis de droit. Rédigé par un certain Me Matthys, c'est un document clair et précis, qui fait le point sur la situation d'un point de vue légal. Sans entrer dans l'analyse de la législation de l'époque, il vaut la peine de détailler un peu le contenu de ce document, qui est le seul à avoir cet angle d'approche.

### 2.2.2 Gutachten des H. Fürsprecher Matthys

L'avis de droit est demandé par la direction de l'Intérieur, section de la Santé. Son auteur, Me Matthys, commence par résumer la situation, les récents événements, puis les conclusions du rapport des médecins Vogt et Verdat. Il reprend les recommandations du Conseil de Santé et les décisions du Conseil Exécutif. Puis il résume les réponses de Guggenbühl aux injonctions de ce même Conseil, à savoir :

- qu'un médecin d'Interlaken est chargé de prodiguer des soins médicaux aux pensionnaires en son absence.
- qu'un déplacement de son établissement en plaine pendant l'hiver ne serait possible qu'avec un soutien (financier) des autorités.

La question posée par la direction de l'Intérieur est alors la suivante : *Ob und was die Staatsbehörden unter den obwaltenden Umständen gegen Herrn Dr Guggenbühl vorkehren können und sollen*<sup>220</sup>. Me Matthys souligne la difficulté de répondre, *weil die positive Gesetzgebung lükenhaft ist*<sup>221</sup>. Il distingue et analyse ensuite les points suivants :

- Guggenbühl est un médecin patenté, et donc légitimé à exercer. Il n'a pas commis de

s'était prononcé contre le recours à la presse demandé par Hermann.

218 Ils sont tous deux médecins et radicaux, mais cela n'empêche pas une possible divergence d'opinion dans cette affaire et la manière de la traiter. Cf STETTLER 2009, ZÜRCHER 2013.

219 Bericht der Direktion des Innern an den Reg.-Rat des Kantons Bern, 21.05.1858, AEB : BB IIIb 3384.

220 Gutachten des H. Fürsprecher N. Matthys aus Bern, 10.07.1858, AEB : BB IIIb 3384.

221 Ibid.

négligence grossière ou de crime qui justifie qu'on lui retire sa patente. Il est donc à même de juger du meilleur traitement à opposer à une maladie.

- Selon l'expertise de Vogt et Verdat, on peut répartir les pensionnaires de Guggenbühl en *capables d'instruction* et *incapables d'instruction*<sup>222</sup> ; vu l'absence d'enseignant pendant le voyage de Guggenbühl, les premiers ont été privés d'éducation scolaire, ce qui est une infraction punissable.

- L'Etat est habilité à intervenir par la force, même en l'absence d'une loi positive, lorsque la santé, la vie ou la propriété des citoyens sont menacés et que les individus ne sont pas en mesure de se défendre eux-mêmes. Ce qui n'est pas le cas ici :

a) Les premiers responsables des pensionnaires de Guggenbühl sont leurs parents ou représentants légaux, et l'Etat ne peut intervenir que si ceux-ci négligent grossièrement leurs devoirs – or, confier un enfant malade à un établissement de soin renommé et agréé par les autorités est déjà une preuve de la volonté de remplir ses devoirs d'éducation et d'entretien. Ce qui rend une intervention de l'Etat inutile.

b) Bien que l'établissement de Guggenbühl se trouve en haute altitude, il n'y a pas de preuve que cela soit néfaste à la santé des pensionnaires – au contraire, les rapports de 1850 et 1858 indiquent qu'ils sont bien nourris et ont bon aspect. La mortalité à l'Abendberg n'est pas plus importante que dans des villages d'altitude comparable.

c) Même s'il était prouvé que le climat de l'Abendberg influençait défavorablement la santé de ses habitants en hiver, ce ne serait jamais de façon suffisante pour justifier une fermeture ou un délogement par la force. De plus, l'établissement existe depuis 17 ans sans que ces reproches n'aient été formulés jusqu'à présent. Enfin, c'est avant tout aux parents d'intervenir.

- C'est un fait, selon les rapports des experts, que l'établissement de Guggenbühl ne remplit pas toutes les conditions d'un bon établissement de soin et de cure ; c'est un fait que Guggenbühl a manqué à ses devoirs de médecin et d'éducateur, avec sa longue absence hivernale. Le gouvernement a déjà fait son devoir en réagissant de la seule<sup>223</sup> manière adéquate, c'est-à-dire en portant à la connaissance du public les agissements de Guggenbühl. En conséquence, Guggenbühl sera obligé de s'améliorer, ou alors son établissement sera progressivement déserté et s'étiolera de lui-même<sup>224</sup>.

Me Matthys conclut qu'une fermeture ou un déménagement forcé de l'Abendberg, après 17 ans d'existence cautionnée de fait par l'Etat, conduirait à un procès civil dont Guggenbühl sortirait avec l'aura d'un martyr<sup>225</sup>. Il n'y a donc rien lieu de faire de plus.

Ces conclusions sont reprises par le directeur de l'Intérieur lors d'un 2<sup>e</sup> exposé au Conseil Exécutif, le 26 juillet 1858. Sans mentionner du tout l'avis de droit, le directeur de l'Intérieur reprend son raisonnement point par point et souvent presque mot pour mot, pour

---

222 [...]in bildungsfähige und in unbildungsfähige : ibid.

223 Hiefür giebt es unter den obwaltenden Umständen nur ein gerechtes und zugleich einer weisen Vorsicht entsprechendes Mittel [...]: ibid. Souligné dans l'original.

224 C'est, de fait, ce qui s'est semble-t-il passé. Cf chapitre 1.4.

225 Etonnement, le ton change vers la fin de l'avis de droit et Me Matthys glisse dans son texte quelques remarques en totale rupture avec l'impartialité exprimée jusque-là. Par exemple : [...] *der spekulirende Charlatan soll im In- und Auslande nach Massgabe seiner Schuld gerichtet werden*. Il termine son avis de droit ainsi : *so würde Herr Guggenbühl in diesem Falle [solle die Regierung positiv eingreifen] ganz gewiss im Wege des Civilprozesses gegen den Staat auf Entschädigung klagen, und sich überdies die Krone eines Märtyrers der Humanität um seine, eben nicht sehr zarte Stirne zu winden suchen, und dass das Sprichwort : " die Welt will betrogen sein ", auch jezt noch seine Bedeutung hat, das wird leider durch die tägliche Erfahrung bestätigt*.

rejeter la fermeture préconisée par le Conseil de Santé. Il termine, comme Me Matthys, en soulignant que l'Etat a déjà fait son devoir en autorisant la publication du rapport de Vogt et Verdat, et que la seule infraction imputable à Guggenbühl, soit la négligence de son devoir d'éducation lorsqu'il a laissé les enfants plusieurs mois sans enseignant formé, n'est pas du ressort du Département de l'Intérieur, mais des autorités scolaires (*Schulbehörde*)<sup>226</sup>. Il propose donc de s'abstenir de toute démarche supplémentaire contre Guggenbühl.

Ainsi, l'avis de droit de Me Matthys confirme le rôle de l'Etat, mais semble aussi l'en informer : l'exposé du 26 juillet est beaucoup plus clair et affirmé que celui du 21 mai. Les faits sont énoncés de manière concise et nette, et surtout les devoirs et droits de l'Etat sont présentés avec assurance, comme si l'avis de droit avait précisé un flou. Des assertions fermes ont remplacé des formulations hésitantes : *Der Staat hat bei Privat Heil- und Erziehungsanstalten überhaupt nicht die erste Pflicht einzuschreiten [...]*<sup>227</sup>, et non plus *von der Bedenkung der Schliessung der Anstalt soll abstrahirt werden, bis [...]*<sup>228</sup>. Les deux aspects de la responsabilité de l'Etat sont aussi confirmés, mais nuancés : le devoir de protection des enfants confiés à Guggenbühl existe bel et bien, mais revient en premier lieu aux parents. L'appréciation de la qualité scientifique des traitements proposés par un médecin patenté n'est pas du ressort de l'Etat ; un retrait de licence n'est à envisager qu'en cas de grave entorse aux devoirs médicaux<sup>229</sup>. En revanche l'Etat a bien ce qu'on pourrait appeler un " devoir de vérité ", dans une affaire comme celle-là, qui touche à la santé et à la médecine : il doit rendre accessibles au public les informations et les critiques des experts – qui sont, eux, habilités à juger la performance scientifique – même si une intervention coercitive n'est pas justifiée. L'avis de droit a donc une fonction quasi performative : il définit en même temps qu'il décrit le rôle de l'Etat.

### 2.2.3 Conclusion

Nous avons, dans ce chapitre, constaté le flou qui règne dans un premier temps autour du statut de l'Abendberg, finalement reconnu comme établissement privé. L'attitude du gouvernement bernois a pu participer de ce flou, en offrant du soutien tout en exerçant une forme de surveillance, qui s'associe dès 1849-1850 à une volonté de contrôle. Cette volonté de contrôle amène la nécessité de définir le rôle de l'Etat, avec des flottements et des tiraillements entre les perceptions des différents acteurs. On constate une évolution de ce rôle entre 1850 et 1858 : d'abord restreint à la surveillance de l'Abendberg comme établissement de soins privé, il s'étend à un devoir d'information du public au sujet de cet établissement. Les paramètres responsables de cette évolution ne sont pas tous bien identifiables, cependant on peut affirmer qu'il y a probablement des pressions externes – de la part de corporations médicales, d'individus comme Hermann ou encore d'instances officielles comme les diplomates étrangers – et des pressions internes – par exemple une lassitude des autorités, un changement de ligne directrice etc. Enfin, ce " nouveau " rôle de l'Etat dans l'affaire est entériné en 1858 par l'avis de droit de Me Matthys, qui précise la marge d'action du gouvernement dans le cadre qui est le sien, c'est-à-dire la loi. " Nouveau " au sens de nouvellement reconnu, car il n'est pas exclu que ce rôle ait simplement été négligé en 1850 – l'avis de droit ne se prononce pas sur ce point<sup>230</sup>. Dans une perspective descriptive, on constate simplement qu'en 1858 l'Etat adopte une position

---

226 Vortrag an den Regierungsrat, 26.07.1858, AEB : BB IIIb 3384.

227 Ibid.

228 Bericht der Direktion des Innern an den Reg.-Rat des Kantons Bern, 21.05.1858, AEB : BB IIIb 3384.

229 Lesquels ne sont pas définis plus précisément par Matthys ni par la direction de l'Intérieur.

230 Il souligne cependant qu'un revirement brutal de l'attitude de l'Etat, après 17 ans, serait probablement sévèrement jugé par un tribunal. On peut éventuellement y lire en filigrane qu'il est un peu tard pour réagir.

différente de celle qu'il tenait jusque-là.

Un intervalle de huit ans semble bien court pour imaginer une modification radicale de la perception que l'Etat a de son rôle, mais nous sommes à une époque de changements institutionnels majeurs, si bien que ce n'est pas totalement exclu, surtout s'il existe une incertitude dès le début. La question mériterait une analyse plus précise, qui va au-delà des objectifs de ce travail. Nous avons vu en tout cas qu'il y a des dissensions depuis 1850 au moins, avec des individus (Hermann) ou des corporations (les médecins<sup>231</sup>) qui souhaitent pousser l'Etat à accepter des responsabilités qu'il refuse dans un premier temps, avant de les revendiquer. L'Etat, qui paraissait au second plan de la controverse, agit alors de façon décisive en autorisant la publication du rapport de Vogt et Verdat, donnant ainsi le signal du départ de la campagne menée contre Guggenbühl par les médecins suisses au cours de l'été 1858.

---

231 Représentés par le Conseil de Santé ou les sociétés scientifiques.



## 2.3 Le rôle des individus : entre inimitiés et amitiés personnelles

Nous avons déjà souligné, en première partie de ce travail<sup>232</sup>, l'intrication qui existe entre les différents acteurs de cette controverse, du fait des multiples casquettes portées par certains individus. Cela a pour conséquence de concentrer beaucoup de pouvoirs dans les mains de quelques-uns, qui auront une influence décisive sur le destin de l'Abendberg. Dans une telle situation, l'émergence de sympathies ou d'antipathies privées peut peser lourd dans la balance. Or, nous avons des indices suggérant que des inimitiés personnelles ont bel et bien existé et ont pu jouer un rôle, peut-être pas prépondérant mais réel, dans l'histoire de l'Abendberg.

Je me propose dans un premier sous-chapitre d'analyser le cas le plus parlant et le mieux documenté, celui du médecin Adolf Vogt, un des adversaires les plus farouches de Guggenbühl. Un deuxième sous-chapitre reviendra sur les protecteurs de l'Abendberg et de son fondateur, et sur l'évolution de ces soutiens. En conclusion, je balancerai ces différents influences et je proposerai une lecture de la controverse à la lumière des intérêts personnels mis en évidence dans ce chapitre.

### 2.3.1 Adolf Vogt et son hostilité envers Guggenbühl

Adolf Vogt, de sept ans le cadet de Guggenbühl, obtient le titre de docteur en médecine en 1848, à l'Université de Berne, et sera célèbre par la suite pour ses importants travaux sur l'hygiène publique<sup>233</sup>. Dans l'histoire de l'Abendberg, il jouera un rôle-clef comme l'un des principaux détracteurs de Guggenbühl<sup>234</sup>, poussant très loin les attaques *ad hominem*, comme nous le verrons. Il intervient pour la première fois à ma connaissance en 1855, comme auteur d'un article paru dans le *Bund* et intitulé *Die Kretinenheilanstalt auf dem Abendberg bei Interlaken*. Cet article a pour but, explique-t-il dans les premières lignes, de rompre le trop long silence des sociétés médicales et de porter à la connaissance du public l'opinion de la communauté médicale quant à l'Abendberg et à son directeur. Il se veut donc le porte-parole des médecins suisses, bien qu'il signe l'article seul<sup>235</sup>. Vogt a annoncé la couleur et son article, empreint d'ironie mordante, présente Guggenbühl comme un menteur, habile à manipuler l'opinion publique voire ses confrères<sup>236</sup>. Vogt reconnaît encore qu'une visite l'a convaincu que les enfants étaient bien traités, mais il conclut en fustigeant la vanité et le manque de sérieux de Guggenbühl. Cette première intervention de Vogt dans la controverse montre une véhémence dont il ne se départira plus. Nous le retrouvons comme expert du gouvernement en 1858, comme éditeur du *Schweizerische*

---

232 Cf chapitre 1.3.

233 KOVÁCS 2012.

234 Si Guggenbühl et l'Abendberg peuvent parfois être identifiés l'un à l'autre, ici la distinction est voulue : Vogt s'en prend à Guggenbühl lui-même plus qu'à l'Abendberg.

235 *Es wäre vor Allem an der medizinischen Kantonalgesellschaft von Bern gewesen, die Sache nach reiflicher Untersuchung vor das Publikum zu bringen, [...] Da das Stillschweigen von Seite der Aerzte unseres schweizerischen Vaterlandes aber vom Ausland als eine Art Zustimmung genommen wird, so war endlich Einer von uns gezwungen, das Visier zu heben und im Namen vieler Gesinnungsgenossen den Makel der Fahrlässigkeit und Theilnahmlosigkeit von uns zu wenden.* VOGT 1855, p. 719.

L'expression *in Namen vieler Gesinnungsgenossen* (au nom de nombreuses personnes partageant la même disposition d'esprit) montre que Vogt n'écrit pas avec l'aval d'une société médicale ou d'un groupe officiel, mais qu'il s'agit d'une initiative personnelle, appuyée probablement par d'autres confrères.

236 Voici quelques exemples parmi bien d'autres, pour donner une idée du ton général de l'article : *Viele Besucher der Anstalt [...] fingen aber an zweifelhaft zu werden, und fragten, wie billig, ob jene auch Kretinen gewesen seien [...]* (ibid, p.719) ; Au sujet de l'admission d'enfants trop âgés : *Aufzudringliche Fragen hin sah sich daher auch Hr. Guggenbühl [...] genöthigt, die Wissenschaft mit der Entdeckung zu bereichern, dass sich der Kretinismus noch bis zur Zeit der Pubertät entwickeln könne : eine Eingabe, welcher jede Begründung fehlt.* (ibid., p. 723).

*Monatschrift für Praktische Medizin* dans lequel sera publié ce même rapport, enfin comme auteur du *Verdammungsurteil* la même année.

Revenons à l'expertise de 1858. Il est assez surprenant que le Département de l'Intérieur, qui ne peut ignorer la position de Vogt et son article de 1855 dans le *Bund*, le choisisse pour une inspection officielle de l'Abendberg, censée livrer l'avis d'experts neutres et objectifs. Or Vogt a de toute évidence déjà forgé son opinion de Guggenbühl et de son établissement. Je n'ai trouvé aucun indice dans les archives cantonales bernoises permettant d'imaginer la raison de ce choix. Un document nous renseigne toutefois sur la nomination des experts : en 1848, le Directeur de l'Intérieur demande au Conseil de Santé de désigner un de ses membres pour procéder à l'expertise ordonnée par le département<sup>237</sup>. On peut supposer, par analogie, que la procédure reste la même en 1858, et donc que c'est le Conseil de Santé qui élit Vogt comme expert. Peut-être aussi a-t-il offert spontanément de se dévouer pour une tâche qui semble avoir suscité peu de passion chez les membres du Conseil de Santé par le passé – en effet, en 1849, il a fallu solliciter trois médecins pour qu'enfin le dernier accepte la mission<sup>238</sup>. Vogt a pu voir là une occasion de se faire entendre dans cette affaire qui lui tenait à cœur ; ou peut-être voulait-il plus simplement juger de l'évolution de l'Abendberg. Quoi qu'il en soit, on lui adjoint un co-expert, Verdat<sup>239</sup>. Excepté la toute première expertise par Schneider et Fetscherin, en 1844, c'est la seule double expertise médicale<sup>240</sup> (cf tableau 2). Est-ce pour lui donner plus de poids ? Ou Verdat est-il nommé pour contrebalancer Vogt ? Impossible de savoir. Le rapport, assez court<sup>241</sup>, est nettement défavorable à Guggenbühl.

Nous retrouvons ensuite le personnage à chacune des étapes de la campagne publique contre Guggenbühl : lorsque le Conseil Exécutif bernois décide d'autoriser la publication du rapport dans un journal médical, il paraît dans un journal édité par Vogt<sup>242</sup>. Le *Verdammungsurteil* de la SHSN, publié dans le même journal, est signé directement de sa main. Vogt est donc au premier plan des efforts de la communauté scientifique pour désavouer Guggenbühl.

À la même époque paraît dans le *Bund* un article anonyme très virulent, voire diffamatoire, envers Guggenbühl<sup>243</sup>. À ce sujet, les archives bernoises ont gardé la trace d'un échange de correspondance intéressant entre Adolf Vogt et Samuel Lehmann,

---

237 Schreiben des Direktion des Inneren an das Sanitätskollegium, 20.12.1848, AEB : BB IIIb 3384.

L'expertise en question sera celle de Lüthy, réalisée en 1849.

238 Une lettre du directeur de l'Intérieur nous renseigne sur ce point : il prie un certain Dr Wytttenbach d'accepter le mandat d'expert, le médecin initialement désigné (Bühlmann) ayant décliné. Wytttenbach a sans doute refusé à son tour, puisque c'est finalement Lüthy, 4 mois plus tard, qui s'en charge.

239 Je n'ai malheureusement pas trouvé d'information à son sujet. Il n'apparaît pas ailleurs dans les documents dont je dispose, si ce n'est comme membre du Conseil de Santé dans une liste de 1849 (cf Auszug aus dem Sitzungsprotokoll des Sanitätskollegium, 13.04.1849 et 20.04.1849). Il est aussi indiqué *Mitglied des bernischen Sanitätscollegium* en regard de son nom, dans la version publiée du rapport, alors qu'il n'y aucune mention de ce genre pour Vogt ; cela signifie-t-il que ce dernier n'est pas membre du Conseil de Santé en 1858, et que c'est plutôt lui qui se propose pour accompagner Verdat ?

240 Une double expertise a lieu en 1849, celle du médecin Lüthy et du Pasteur Gerber. Mais le but n'est pas le même : Lüthy doit juger du versant médical, Gerber du versant pédagogique. Il y a donc deux rapports distincts, destinés à deux subdivisions différentes du Département de l'Intérieur : la Section de la Santé (Abteilung Gesundheitswesen) et la Section de l'Assistance (Armenwesen).

241 Quatre côtés de page manuscrits, contre trente-huit chez Hermann en 1850. Il s'agit du rapport médical le plus court. Cf tableau 2.

242 Il s'agit du *Schweizerische Monatschrift für praktische Medizin*, fondé en 1856. Vogt en est co-éditeur en 1856 et 1857, avant de devenir seul éditeur en 1858 ; cf *Schweizerische Monatschrift für praktische Medizin*, 1 (1856), 2 (1857) et 3 (1858). Le rapport paraît dans une brochure annexée au 5<sup>e</sup> numéro de 1858, soit logiquement le numéro de mai (aucune date indiquée).

243 *Dr Guggenbühl und seine sog. Kretinenanstalt auf dem Abendberg bei Interlaken*, in *Der Bund*, n°166 à 169, 17-20.06.1858.

directeur de l'Intérieur. Il s'agit de deux lettres de Vogt (cf annexe II). La première<sup>244</sup> est datée du 20 juin 1858 ; on comprend à sa lecture que Vogt avait demandé à consulter le dossier du département de l'Intérieur au sujet de l'Abendberg, et que le directeur de l'Intérieur a exigé le retour immédiat des documents prêtés, au motif qu'il soupçonne Vogt d'être l'auteur du pamphlet anonyme du Bund. Vogt nie vigoureusement et conteste avoir prêté les documents à quiconque ; il regrette de devoir rendre ces pièces aussi précipitamment et se plaint amèrement d'une accusation qu'il juge injustifiée. Dans la deuxième lettre<sup>245</sup>, datée du 26 juillet 1858, Vogt demande derechef à consulter les documents concernant l'Abendberg, pour préparer l'argumentation à opposer à Guggenbühl lors de la prochaine assemblée de la SHSN : *Da, meiner Meinung nach, in dieser Gesellschaft der Grund und Boden ist, auf dem man vor Allem dem Gauner begegnen muss, so solle ich, gestützt auf Ihre frühere Zusage, das höfliche Ansuchen an Sie, mir möglichst bald die Akten über den Abendberg und besonders die Verantwortungsschrift Guggenbühl's zu kennen zu lassen, damit ich nicht gezwungen würde, das Schlachtfeld ohne Waffen zu verlassen*<sup>246</sup>. Vogt revient ensuite brièvement sur le différend au sujet de l'article du Bund et propose à Lehman une discussion face à face à ce sujet. Le dernier paragraphe de la lettre est consacré à un écrit que Troxler lui a demandé de transmettre au directeur de l'Intérieur, sans lien avec Guggenbühl ni avec l'Abendberg. Le passage est néanmoins informatif, car il montre que Vogt entretient des rapports sinon d'amitié, du moins de collaboration et de courtoisie avec Troxler, malgré les liens de ce dernier avec Guggenbühl<sup>247</sup>.

Des ces deux lettres ressortent plusieurs éléments intéressants. Sur la forme tout d'abord, on constate que le vocabulaire de Vogt à l'égard de Guggenbühl est très violent : il le traite d'escroc (*Gauner*) et parle de champ de bataille (*Schlachtfeld*) pour désigner le débat qu'il compte avoir avec lui lors de la prochaine assemblée de la SHSN<sup>248</sup>. Ces termes, qui rappellent ceux du pamphlet du Bund (1858), montrent la virulence de Vogt envers Guggenbühl et annoncent indirectement le *Verdammungsurteil*, dans lequel Vogt souligne la (prétendue<sup>249</sup>) cupidité et hypocrisie de son collègue. Ce n'est plus la mauvaise gestion de l'Abendberg et les erreurs de son fondateur-directeur qui sont décriées, il s'agit ici de véritables attaques personnelles. La vision de Vogt d'un combat singulier sur un *champ de bataille* est révélatrice de ce glissement. On note aussi un changement de ton à l'égard du destinataire, le directeur de l'Intérieur : la première lettre est toute indignation et colère, la seconde est tout à fait courtoise et conciliante – peut-être parce que Vogt est en position de

244 Schreiben des A. Vogt in Bern an H. Reg-Rat Dr Lehmann daselbst, 20.06.1858, AEB : BB IIIb 3384.

245 Schreiben des A. Vogt in Bern an R.R. Dr Lehmann, 26.07.1858, AEB : BB IIIb 3384.

246 Ibid.

247 Liens qu'il faut peut-être relativiser : puisque nous ne disposons pas des réponses de Troxler aux lettres de Guggenbühl, il est difficile de savoir à quel point il soutenait Guggenbühl, et si son opinion ne s'est pas modifiée avec les années. Il n'intervient en tout cas pas en faveur ou en défaveur de Guggenbühl lors de ses déboires publiques, ni lors des assemblées de la SHSN ou de la SSUP.

248 Schreiben des A. Vogt in Bern an R.R. Dr Lehmann, 26.07.1858, AEB : BB IIIb 3384.

249 Bien que ce travail ne s'y arrête pas particulièrement, la cupidité est un thème récurrent dans les débats autour de l'Abendberg, notamment à cause de l'absence de comptabilité de l'Abendberg. Beaucoup d'adversaires de Guggenbühl doutent de l'existence du *fond pie destiné à l'éducation d'enfants indigents* dont il a annoncé la création dans son *Premier Rapport* (cf GUGGENBÜHL 1844, p.25) ; certains le soupçonnent d'être guidé par l'appât du gain et d'utiliser son établissement pour s'enrichir. C'est même une des accusations proéminentes du pamphlet paru en 1858 dans le Bund. Alther a montré que ces reproches étaient infondés : l'inventaire des biens de Guggenbühl, après son décès, révèle que le fonds existait bel et bien, doté près de 50'000 francs suisses de l'époque, auxquels il faut ajouter 55'000 francs de bien immobilier presque entièrement libre d'hypothèque. A titre de comparaison, le salaire annuel d'un enseignant à l'Abendberg (considérant qu'il était nourri, logé et blanchi gratuitement) était d'environ 300 francs. Guggenbühl laisse donc une fortune considérable pour l'époque ! Elle reviendra finalement, après une succession conflictuelle, au beau-père de Guggenbühl, Conrad Schenk, après son veuvage. Cf ALTHER 1923, pp. 72-80.

demandeur, peut-être parce que son ressentiment est tombé.

Le contenu des deux lettres est encore plus intéressant : en effet, il montre que Vogt est connu comme un ennemi notoire de Guggenbühl, si bien que le directeur de l'Intérieur pense immédiatement à lui comme auteur du pamphlet. Partant, il est encore plus surprenant qu'il ait été agréé comme expert pour inspecter l'Abendberg<sup>250</sup>. On constate également que le fameux pamphlet déplaît aux autorités. Est-ce à cause de son caractère insultant pour Guggenbühl, jugé excessif en l'absence de preuves<sup>251</sup> ? Ou parce que le gouvernement y est vertement critiqué pour son immobilisme ? Le fait que l'auteur se cache derrière l'anonymat montre en tout cas qu'il savait certainement qu'il outrepassait les bornes et s'exposait à des conséquences judiciaires, soit émanant de Guggenbühl, soit du gouvernement bernois. Il est impossible de dire aujourd'hui si Vogt était bien l'auteur du pamphlet, s'il a téléguidé quelqu'un pour l'écrire, ou s'il est tout à fait innocent. Cependant cet incident met en lumière son hostilité manifeste envers la personne de Guggenbühl ainsi que le malaise des autorités devant cette hostilité et la tournure prise par l'affaire. La circonspection montrée par la Direction de l'Intérieur lorsque la fermeture de l'Abendberg est évoquée étaye du reste l'hypothèse d'un malaise, alors que cette réserve disparaît totalement lorsque les autorités peuvent s'appuyer sur l'avis de droit de Me Matthys<sup>252</sup> pour rejeter toute intervention supplémentaire de l'Etat<sup>253</sup>.

Les interventions de Vogt contre Guggenbühl ne s'arrêtent pas avec le Verdammungsurteil de 1858. Nous le retrouvons en effet en 1860, toujours dans le *Schweizerische Monatschrift für praktische Medicin* dont il est éditeur, avec un article intitulé *Guggenbühliana*. L'article commence par la reproduction d'une publication médicale viennoise<sup>254</sup>, dont l'auteur s'inquiète de voir des dons charitables attribués à la fondation d'établissements pour crétins en Autriche, alors que l'expérience de l'Abendberg a, estime-t-il, montré que des telles entreprises sont vouées à l'échec, le crétinisme étant incurable<sup>255</sup>. Vogt rebondit sur cette communication pour réaffirmer avec ironie son<sup>256</sup> opinion de Guggenbühl et rappeler les conclusions des inspections officielles de l'Abendberg. Il discrédite Guggenbühl sur un plan scientifique, comme il l'a déjà fait dans le *Bund* en 1855, ou dans le rapport de 1858, mais il se fend aussi de commentaires en note de bas de page sur l'orthographe approximative de Guggenbühl dans ses échanges de correspondance avec les autorités bernoises<sup>257</sup> : *Wir geben hier G.'s Worte des Anstandes*

---

250 Mais nous avons vu que le choix des experts revenait selon toute vraisemblance au Conseil de Santé, le directeur de l'Intérieur n'y participant probablement pas.

251 À la lumière de l'avis de droit de Me Matthys, on peut même imaginer que les autorités aient craint une action en diffamation de Guggenbühl contre l'Etat de Berne, s'il s'avérait que l'article s'appuie sur des informations confidentielles ayant filtré des archives officielles. Le fait que Vogt précise n'avoir montré les documents à personne suggère en tout cas que les accusations de Lehmann allaient dans ce sens : *[Ich erkläre Ihnen :] Dass von den mir zugestellt Aktenstücken Keines in andere Hände kam, so lange sie bei mir lagen.* Schreiben des A. Vogt in Bern an H. Reg-Rat Dr Lehmann daselbst, 20.06.1858, AEB : BB IIIb 3384.

252 Cf annexe I.

253 Cf note 217, 229.

254 Il s'agit du *Feuilleton* non signé du *Wiener medizinische Wochenschrift* du 12 mai 1860, que Vogt reproduit intégralement.

255 On voit que si la controverse paraît terminée en Suisse après la publication du *Verdammungsurteil*, le débat s'est déplacé à l'étranger, où Guggenbühl compte encore des soutiens et des admirateurs.

256 Opinion qu'il exprime à la première personne du pluriel, contrairement par exemple à l'article du *Bund* de 1855, où il utilisait la première du singulier (cf VOGT 1855). Ce changement de pronom peut être une variante stylistique liée au type de publication (journal grand public pour le *Bund*, scientifique pour le *Schweizerische Monatschrift*) mais peut aussi viser à donner l'impression qu'il représente toute la communauté médicale suisse ou bernoise.

257 Vogt cite ici des lettres manuscrites de Guggenbühl conservées aux archives bernoises, auxquelles il a sans doute eu accès en 1858, lorsqu'il a demandé à consulter le " dossier Abendberg " de l'Etat de Berne

*halber orthographisch wieder, da Herr G. keine Seite orthographisch richtig schreiben kann, [...]* <sup>258</sup>. Plus loin, au sujet d'une autre citation : *Diese beiden Sätze enthalten im Manuscripte fünf orthographische Fehler*<sup>259</sup>. Ce sont à nouveau des attaques *ad hominem*, visant à ridiculiser Guggenbühl. Vogt termine avec la dénégation de toute possibilité de guérison du crétinisme<sup>260</sup>, achevant de discréditer Guggenbühl.

Vogt intervient très probablement encore une fois au moins, en 1862. En février de cette année-là, un journal biennois, le Schweizer Handels-Courier, publie une correspondance intitulée *Der Abendberg regt sich wieder* et signée des initiales A.V. À la lumière de ce qui précède, il est aisé d'y reconnaître Adolf Vogt, qui use une fois encore d'un ton acerbe et moqueur pour reprocher à Guggenbühl d'être intéressé et incompetent.

Avec sa plume acérée et son animosité tenace envers la personne de Guggenbühl, Vogt a certainement joué un rôle important dans la controverse. De là à dire qu'il en a influencé l'issue, il y a un pas qu'il serait imprudent de franchir. D'une part Vogt n'est pas seul à attaquer Guggenbühl : Hermann, auteur de l'expertise de 1850, montre par exemple des dispositions d'esprit semblables<sup>261</sup>, bien qu'il les exprime moins publiquement. Plus dépassionnés, les autres rapports d'experts, les débats devant la SHSN et la SSUP pointent des lacunes réelles, que Guggenbühl n'a pas su ou pu combler – il y avait indubitablement des raisons de critiquer, voire de condamner Guggenbühl<sup>262</sup>. D'autre part, la verve de Vogt contraste avec la prudence des autorités bernoises, qui renoncent finalement et malgré les pressions du Conseil de Santé à fermer ou déplacer l'Abendberg par la force. C'est probablement dans les milieux scientifiques que l'influence de Vogt (et celle des opinions individuelles en général) a été la plus grande. Un document aussi lourd de sens que le *Verdammungsurteil* est peut-être le reflet de cette influence.

### 2.3.2 Les protecteurs de l'Abendberg

Après avoir mis en lumière certaines influences individuelles négatives dans la controverse de l'Abenberg, je vais analyser les soutiens positifs reçus par Guggenbühl et leur évolution au fil du temps. En effet, s'il a eu des ennemis résolus, Guggenbühl a aussi eu des amis et des défenseurs. Parmi ses premiers appuis auprès des sociétés savantes de Suisse, on compte des hommes éminents comme Emanuel von Fellenberg et Ignaz Troxler, mais aussi son professeur d'anatomie à Berne, Hermann Demme, qui prononce en 1840 un discours sur le crétinisme endémique à l'occasion de l'inauguration de la Haute Ecole de Berne, discours dans lequel il engage chaleureusement à soutenir le projet de Guggenbühl<sup>263</sup>. Viennent ensuite les admirateurs étrangers, visiteurs enthousiasmés par leur visite de l'Abenberg qui se font les porte-paroles de la cause dans leurs pays respectifs. Ils participent à la publicité souhaitée par Guggenbühl pour l'Abenberg et également au financement par le recrutement de donateurs charitables. Rappelons par

---

(cf ci-dessus, lettres de Vogt à Lehmann du 20.06.1858 et 26.07.1858, AEB : BB IIIb 3384). C'est la première fois, à ma connaissance, que Vogt cite ces documents dans une publication.

258 VOGT 1860, p. 85.

259 Ibid, p. 86.

260 [...] *wir gehen noch weiter und leugnen sogar die Möglichkeit der Heilung des Cretinismus [...]*. Ibid, p. 87.

261 Cf chapitre 2.2.1

262 Alther, dans ses premiers écrits (1905, 1908) tend à représenter Guggenbühl comme il se représentait lui-même, c'est-à-dire en victime d'un complot ourdi par ses confrères hostiles dès le départ. Cf p.ex. Alther 1909 p. 5 : [...] *dass Guggenbühls Bemühungen um die Hebung des traurigen Loses der geistesschwachen Kretinen zum Vorneherein als ein an sich eigentlich zweckloses Unternehmen, als vergebene Müh' [...] aufgefasst ist [...]*. Il est beaucoup plus nuancé dans son ouvrage de 1923, qui est aussi le mieux documenté et le plus précis.

263 DEMME 1840, p. 50.

exemple le médecin William Twining, de Londres, qui a collecté des fonds pour Guggenbühl en Angleterre et entretenu une correspondance avec lui. Guggenbühl dispose donc de soutiens en Suisse, que j'appellerai les soutiens " internes ", et d'autres soutiens à l'étranger – les soutiens " externes ". Examinons brièvement l'influence qu'ils ont pu avoir dans la controverse.

### 2.3.2.1 Les protecteurs suisses

Le théâtre de la controverse étant avant tout la scène helvétique, c'est là qu'on s'attend à trouver un ou des protecteurs influents de Guggenbühl, capables de tenir tête à un Vogt. Force est de reconnaître cependant que personne ne se profile nettement. Alther accorde beaucoup d'importance au soutien d'Emanuel von Fellenberg. Selon lui, la perte de ce soutien au décès de Fellenberg en 1844 permit le déchaînement des ennemis de Guggenbühl<sup>264</sup>. Il est vrai que le célèbre pédagogue avait appuyé Guggenbühl auprès de la SHSN et de la SSUP ; mais il ne l'a jamais soutenu publiquement, par un écrit ou un discours. Troxler a fait un peu plus : il écrit l'avant-propos du Premier Rapport sur l'Abendberg, en 1844<sup>265</sup>. Par la suite cependant, il se montre discret ; il ne prend pas position publiquement lorsque l'Abendberg est mis à mal dans la presse et dans les cercles scientifiques ; entre 1840 et 1863, il n'assiste du reste qu'à deux réunions annuelles de la SHSN<sup>266</sup>, dont il est membre, et n'intervient jamais en faveur (ni en défaveur) de Guggenbühl. Il est possible que l'âge venant<sup>267</sup>, Troxler incline à la tranquillité et refuse de s'impliquer dans des débats houleux autour de l'Abendberg. Mais il y a de discrets indices que dès le début, le vieux politicien et médecin ne partage peut-être pas l'enthousiasme sans borne de son jeune collègue Guggenbühl, ou du moins qu'il rechigne à s'impliquer autant que ce dernier le souhaiterait. En effet, les premières lignes de l'avant-propos au *Premier Rapport*<sup>268</sup> donnent presque l'impression que Troxler écrit à contrecœur, quoiqu'il faille tenir compte du style littéraire de l'époque : *Bien que je ne sentisse point la nécessité de cet avant-propos, je n'ai pu refuser mon témoignage consciencieux à la publication qu'il [Guggenbühl] livre au public du fond de sa solitude*<sup>269</sup>. Le ton général du texte est certes encourageant et bienveillant, mais prudent, Troxler soulignant à plusieurs reprises que le projet doit encore se développer<sup>270</sup>. Guggenbühl, du reste, semble un peu déçu,

---

264 [...] *als sein schier allmächtiger und bei den Berner Radikalen sowieso verhasster Protektor [...] Emanuel von Fellenberg [...] die Augen für immer schloss. Von da an wurde nicht geruht, sondern wurden nach und nach alle Hebel in Bewegung gesetzt, bis man ihm, als einem medizinischen Charlatan, wissenschaftlich und moralisch den Ruf vernichtet hatte.* ALTHER 1909, p. 8-9. Cette citation donne matière à réfléchir : von Fellenberg était-il vraiment tout-puissant, s'il était détesté par les politiciens au pouvoir ? Et son soutien à Guggenbühl a-t-il finalement pu jouer en défaveur de ce dernier ? La même question se pose avec Troxler, cf note 126. Il serait intéressant, dans un travail plus vaste, d'aborder les aspects purement politiques de la controverse de l'Abendberg. Alther semble ici juger qu'ils sont importants, bien qu'il ne s'y arrête pas. Streuli fournit quelques indications sur les opinions politiques de Guggenbühl, résolument anti-radicales semble-t-il. Cf STREULI 1973, pp. 20-22.

265 Il avait déjà écrit l'avant-propos d'une autre publication de Guggenbühl, datée de 1838 et sans lien avec le crétinisme, intitulée *Der Alpenstich endemisch in den Hochgebirg der Schweiz und seine Verbreitungen*. Cela nous indique que Guggenbühl avait déjà une certaine proximité avec Troxler en 1838 (la première lettre répertoriée par Streuli date du 20.08.1837).

266 Il s'agit des années 1845 et 1848 ; ASHSN 30 (1845), p. 152 et ASHSN 33 (1848), p. 69.

267 En 1858, Troxler a 78 ans ; cf ROHR 2014.

268 GUGGENBÜHL 1844, pp. V-VIII.

269 Ibid, p. V.

270 Cf par exemple : *Le résultat sera commun et humanitaire, si l'entreprise est couronnée de succès. [...] ; Ibid. p. VII ; L'exposé des faits mettra les connaisseurs à même de juger ce que peuvent attendre l'humanité d'une part, de l'autre, la science et l'art, surtout la Physiologie et la Psychologie, d'une pareille maison de santé d'éducation, quand elle sera plus développée et perfectionnée.* Ibid, p. VIII. Je souligne.

comme en témoigne sa correspondance : en décembre 1843, il remercie Troxler de son avant-propos mais ajoute : *Im Auslande wird es seinen guten Eindruck nicht verfehlen. Für die Schweiz aber hätten Sie sagen und bezeugen sollen, dass Sie die nahmhaften Resultate und die aufblühende Anstalt selbst gesehen. Es ist hier noch immer die alte Inhumanität*<sup>271</sup>. Guggenbühl est conscient que les exigences du public scientifique sont différentes à l'interne et à l'étranger. Il avait probablement espéré un message plus emphatique, et avait du reste fourni à Troxler des recommandations dans ce sens lorsqu'il lui a demandé d'écrire l'avant-propos : *Schreiben Sie mir nun gütigst ein Wort der Ermunterung, einige einleitende Zeile dazu. Die Bestrebung wird sich wohl mit der segensvollen Wirken eines de l'Eppée für die Tauben, Haug für die Blinden, Pinel für die Irren u.s.f. zusammenstellen lassen*<sup>272</sup>. Troxler a certes glissé ces illustres noms dans son introduction, mais avec une modestie et une circonspection que Guggenbühl n'attendait sans doute pas. Cette réserve de Troxler se confirme par la suite puisqu'il n'intervient plus publiquement pour l'Abendberg.

Les autres soutiens que Guggenbühl a reçu en Suisse<sup>273</sup> sont du même acabit : souvent ponctuels, sans constance au fil des années. Certains sont très positifs, comme le médecin Rüschi dans son rapport à la SSUP en 1846 ou le pasteur Gerber en 1849, mais disparaissent par la suite, si bien qu'il y a peu de voix pour contrer les attaques contre Guggenbühl à la fin des années 1850. Au contraire, certains protecteurs changent d'avis : ainsi Guggenbühl est-il exclu de la SHSN sur la proposition du Pr. Demme<sup>274</sup>, qui avait pourtant fortement soutenu son ancien étudiant lors de la création de l'Abendberg.

Dans les frontières helvétiques, Guggenbühl a donc joui de l'aide de personnages influents lors de la création de son établissement, mais ce soutien semble s'être tari après une dizaine d'années, peut-être à mesure que la situation devenait plus tendue avec l'Etat et avec les sociétés savantes. Guggenbühl se défend donc seul<sup>275</sup> en 1858.

### 2.3.2.2 Les protecteurs à l'étranger

La scène internationale a joué un rôle important, quoique passablement lointain, dans la controverse de l'Abendberg. Dès la genèse de son projet, Guggenbühl s'attache à obtenir une visibilité européenne, et à utiliser ensuite cette notoriété pour obtenir du crédit dans sa patrie – avec un succès mitigé, nous l'avons vu. La propagande internationale en revanche est une réussite, avec de nombreux récits de visiteurs très élogieux et de multiples marques de reconnaissance, de la part de scientifiques mais aussi de monarques européens. Le roi de Prusse, par exemple, le fait chevalier de l'Ordre de l'Aigle Rouge et le décore de la Médaille du Mérite<sup>276</sup>. Y a-t-il, parmi ces admirateurs, des personnages à l'influence déterminante pour la destinée de l'Abendberg ?

Sur le plan financier, certainement. Des dons tels que ceux de la Comtesse von Hahn-Hahn ou la recette de collectes organisées par des admirateurs comme Twining ont permis à

---

271 Lettre de Guggenbühl à Troxler datée du 12.12.1843, citée par STREULI 1973, p. 47.

272 Lettre de Guggenbühl à Troxler datée du 10.09.1843, citée par Streuli 1973, p. 47.

273 Je renonce à détailler ici chacun de ces soutiens ; on trouve chez Alther des indications assez précises à ce sujet, cf Alther 1923, pp. 40-71.

274 Cf ASHSN 43 (1858), pp. 70-71.

275 Il le fait essentiellement à travers deux lettres au gouvernement bernois et lors des débats publics à l'assemblée de la SHSN. Cf Schreiben des H. Dr Guggenbühl aus Abendberg an die Tit. Direktion des Innern, 14.06.1858, Schreiben des H. Dr Guggenbühl aus Abendberg an den H. Reg.-Statth., 31.06.1858 (sic), AEB : BB IIIb 3384 ; ASHSN 43 (1858), pp. 70-71. Guggenbühl joint également à sa lettre du 31.06.1858 une copie du rapport du pasteur Gerber (1849), non datée.

276 Rapporté par Guggenbühl dans une lettre à Troxler datée 16.08.1856, citée par STREULI 1973, p. 59.

l'Abendberg de prospérer<sup>277</sup> et probablement de survivre après 1858, lorsqu'il ne peut plus compter sur les contributions suisses. Aucune comptabilité ne nous étant parvenue, il est difficile de savoir si ces dons ont perduré jusqu'à la mort de Guggenbühl, mais on peut le supposer, car la comtesse de Hahn-Hahn par exemple est encore mentionnée dans les derniers écrits émanant de l'Abendberg, notamment la publication commémorative<sup>278</sup> pour les 20 ans de l'établissement, en 1861. Twining quant à lui meurt en 1848, mais sa famille perpétue son engagement pour les crétins, toujours selon ce même écrit commémoratif.

Dans le débat scientifique et public en revanche, les influences étrangères sont moins nettes. Guggenbühl met volontiers en avant les rapports enthousiastes de voyageurs, mais ceux-ci sont reçus plutôt froidement par les médecins suisses, qui jugent léger un engouement développé sur une simple visite " touristique " <sup>279</sup> et soupçonnent Guggenbühl de jeter de la poudre aux yeux de ses hôtes. D'autre part, à quelques exceptions dont Twining, les visiteurs de l'Abendberg sont aussi inconstants que les appuis suisses de Guggenbühl : ils publient un récit de voyage élogieux, appellent parfois à la fondation d'établissements similaires dans leur patrie, puis leur nom ne réapparaît plus dans les débats (sauf lorsque Guggenbühl produit des extraits de leurs écrits pour convaincre les sociétés savantes de ses succès). Je n'ai trouvé aucune trace, dans les archives de la SHSN, de la SSUP ou de l'Etat de Berne, d'une lettre d'un défenseur étranger de Guggenbühl qui aurait pris la plume pour s'insurger contre les reproches formulés à son égard, par exemple lors de la crise de 1858. Je ne connais pas non plus de publication (en Suisse ou à l'étranger) prenant explicitement son parti à ce moment-là.

On peut supposer que la grande notoriété dont jouissait Guggenbühl à l'étranger a contribué à la retenue que l'on perçoit chez les autorités bernoises lorsqu'il est question de prendre des mesures contre l'Abendberg. Cela n'est jamais mentionné explicitement, mais on imagine aisément que le gouvernement bernois hésite à accuser officiellement de charlatanisme un homme honoré par les puissants d'Europe. L'avis de droit le souligne du reste : l'Abendberg a été *recommandé en paroles et en écrits par des autorités reconnues*, et Guggenbühl *décoré de distinctions honorifiques par les grands de cette terre*<sup>280</sup>. Il n'y a toutefois pas d'indice qu'une personne en particulier ait particulièrement impressionné ces Messieurs de Berne<sup>281</sup>. Finalement, l'étranger qui a, personnellement, eu le plus d'influence sur la controverse est probablement le diplomate anglais Gordon, dont l'intervention a provoqué l'expertise de 1858 et toute la tourmente qui a suivi. La lettre d'un délégué bavarois au Conseil fédéral<sup>282</sup>, le 10 mai de la même année, a également joué un rôle important dans la décision du gouvernement bernois de faire publier le rapport de l'expertise. Parmi les nombreux acteurs étrangers de l'histoire de l'Abendberg, ce sont donc

---

277 Guggenbühl réalise plusieurs séries de travaux et d'agrandissements, lui permettant d'augmenter sa capacité d'accueil. Ibid. p. 51 ss. Nous avons vu aussi qu'il laisse à sa mort une fortune immobilière importante, cf note 249.

278 Document anonyme de 1861 (cf bibliographie), dont Guggenbühl est vraisemblablement l'auteur bien qu'il y soit mentionné à la 3<sup>e</sup> personne, car le texte recèle des détails probablement connus du directeur de l'Abendberg seul. Cf aussi ALTHER 1923, p. 71.

279 Cf p.ex. VOGT 1860, p. 84, à propos d'un récit enthousiaste des frères Hergt (1845, cf bibliographie) : *Wie solche oberflächliche Touristeneindrücke in ein ernstes Werk, welches sich auf eine solide Actengrundlage stützen soll, den Weg gefunden haben, ist uns schwer begreiflich.*

280 Avis de droit de Me Matthys, cf annexe I.

281 Au contraire, la tentative de Guggenbühl d'obtenir pour son Abendberg le patronage de l'Etat (cf note 89) suggère qu'il ressentait le besoin de se placer sous la coupe d'une institution ou d'un personnage influent et bénéficier ainsi d'une protection " personnalisée ". Il souligne dans sa requête au Conseil fédéral que c'est une pratique courante dans les monarchies européens : en Angleterre, la reine elle-même patronne un établissement fondé sur le modèle de l'Abendberg. Cf Schreiben des H. Dr Guggenbühl an den schweizerischen Bundesrath, 08.03.1855, AFS : E87#1000/1166#246\*.

282 Sans titre, lettre d'un diplomate bavarois au Conseil fédéral, Karlsruhe, 10.05.1858, AFS : E87#1000/1166#246\*.



les voix négatives qui l'emportent : l'influence la plus décisive est celle de ces deux représentants diplomatiques, qui ne sont ni des scientifiques, ni des philanthropes et qui n'ont probablement jamais rencontré Guggenbühl. Ils sont d'une certaine manière les déclencheurs de la crise.

### **2.3.3 Conclusion**

Nous avons constaté dans ce chapitre qu'il existe des inimitiés et des amitiés susceptibles d'avoir influencé le développement et la destinée de l'Abendberg, bien qu'aucune ne soit déterminante à elle seule. Guggenbühl a notamment eu un ennemi acharné en la personne d'Adolf Vogt, qui s'est exprimé à maintes reprises contre lui dans des journaux scientifiques mais aussi dans des parutions grand public, sur un mode très individuel, avec des attaques dirigées contre la personne de Guggenbühl et non seulement contre ses compétences de scientifique ou de directeur de l'Abendberg. D'un autre côté, Guggenbühl a bénéficié du soutien de scientifiques et de philanthropes suisses et étrangers, parmi lesquels on identifie difficilement un protecteur particulier, mais plutôt une constellation d'appuis plus ou moins solides et plus ou moins puissants selon les périodes, se limitant souvent à des interventions ponctuelles uniques. Les appuis de Guggenbühl en Suisse semblent avoir eu du poids au moment de la fondation de l'Abendberg surtout, pour s'étioler par la suite. Le décès de Fellenberg et le retrait de Troxler ont également pu affaiblir la position de Guggenbühl face aux sociétés savantes ou au gouvernement bernois. Les influences étrangères sont plus lointaines et moins directement impliquées dans la controverse. Elles ont cependant joué un rôle crucial dans le financement de l'Abendberg et probablement, indirectement, dans l'attitude des autorités bernoises. Enfin, paradoxalement, la crise de 1858 est déclenchée par l'inquiétude d'un diplomate anglais et d'un diplomate bavarois. Les individus ont donc pesé de façon non négligeable sur le destin de l'Abendberg, que ce soit par leur fonction ou par leurs convictions personnelles, à travers des corporations ou par des actions privées. C'est grâce à des individus, et non seulement à des institutions, que l'Abendberg est né, et ce sont également des individus qui ont provoqué sa chute.

## 4. Conclusion

Ce travail avait pour but de retracer et d'analyser la controverse qui a marqué l'existence de l'Abendberg, établissement fondé au milieu du XIXe siècle pour accueillir et soigner des enfants atteints de crétinisme. Je me suis appuyée pour cela sur les archives cantonales inédites de Berne, complétées par des archives imprimées et de la littérature d'époque ainsi que des sources secondaires. C'était ainsi l'occasion de mettre en valeur ces archives bernoises, très peu exploitées jusqu'à présent.

La compilation de ces différentes sources a permis de dégager les grandes lignes de l'histoire de l'Abendberg, que l'on peut résumer ainsi : l'établissement pour enfants crétins de l'Abendberg a été fondé en 1840 par un jeune médecin, Johann Jakob Guggenbühl, dans le but d'y soigner de jeunes crétins, avec l'espoir d'obtenir leur guérison. Ce projet rencontra un grand engouement, notamment à l'étranger, mais aussi un certain septicisme, dans les milieux médicaux suisses surtout. Il bénéficia du soutien de riches mécènes européens, de sociétés savantes helvétiques et de certains cantons, le canton de Berne en particulier. Ce dernier envoya à plusieurs reprises des experts médecins pour évaluer l'Abendberg. Ces rapports relevant d'année en année des manques similaires, également pointés par les sociétés savantes et jamais corrigés, les relations se dégradèrent peu à peu entre Guggenbühl et le gouvernement bernois d'une part, ses collègues d'autre part, jusqu'en 1858, que ce travail a pu identifier comme une année de crise. Une nouvelle inspection s'avère très négative, le Conseil de Santé suggère de fermer l'Abendberg par la force – ce qui n'est finalement pas entrepris – et la désapprobation des médecins suisses se traduit par la publication d'un *Verdammungsurteil* de la SHSN à l'encontre de Guggenbühl. Après cela, l'Abendberg périclète lentement jusqu'à la mort de son fondateur, en 1863. La communauté des frères moraves, désignée héritière, refuse la succession et l'institut est dissous. L'Abendberg s'éteint ainsi avec son fondateur, mais non la controverse, qui se réanime au tournant du XXe siècle sous le souffle de Karl Alther, un pasteur et historien de la pédagogie. Passionné par le sujet, il se documente minutieusement et s'efforce de réhabiliter Guggenbühl comme l'un des pionniers de l'éducation des handicapés mentaux. De fait, Guggenbühl est par la suite surtout étudié par les milieux de la pédagogie.

La controverse autour de l'Abendberg comporte de multiples facettes et soubresauts. Pour mettre en relief ces différentes facettes, j'ai exposé trois aspects principaux : l'aspect scientifique, l'aspect public et l'aspect des influences individuelles.

Le volet scientifique de la controverse est le plus proéminent. Il se cristallise autour du débat quant à la définition du crétinisme, définition pour laquelle il n'existe pas de consensus médical à l'époque, tout au mieux des listes de symptômes. Il en va de même des causes du crétinisme, qui font l'objet des conjectures les plus variées, et de sa curabilité ou incurabilité – la majorité des médecins penchant tout de même pour la seconde possibilité. Dans ce contexte, Guggenbühl propose une définition simplifiée et pose l'hypothèse que le crétinisme est curable, au moyen de soins somatiques et pédagogiques adaptés. Il ne parvient cependant pas à imposer son point de vue et finit par être soupçonné de charlatanisme, sa définition très large du crétinisme l'amenant à présenter comme crétins des enfants que ses collègues assignent à une autre catégorie pathologique.

Les raisons de l'échec de Guggenbühl vis-à-vis de ses confrères sont en grande partie à chercher dans le deuxième aspect de la controverse scientifique : celui de la méthodologie. En effet, Guggenbühl n'utilise pas les méthodes que l'on attend alors d'un chercheur : il n'établit pas de statistiques, ne consigne pas régulièrement ses observations dans un journal médical et ne fournit pas de rapport annuel. Surtout, il ne corrige pas ces défauts

lorsqu'ils sont montrés du doigt. Sa crédibilité de scientifique est malmenée en diverses occasions et son éthique de médecin est finalement mise en cause, lorsqu'on apprend qu'il quitte parfois ses pensionnaires pendant plusieurs mois sans désigner de successeur. Ces critiques déontologiques amènent au *Verdammungsurteil* et à la mise au ban de Guggenbühl par la SHSN. Elles sont à mettre en perspective avec le système médical suisse du XIXe siècle : un système corporatiste, qui amorce le tournant vers une médecine basée sur la statistique et les preuves, qui deviendra l'Evidence-Based Medicine que nous connaissons.

L'analyse de l'aspect public de la controverse nous révèle le flou qui règne dans un premier temps autour du statut de l'Abendberg, établissement privé mais subventionné et surveillé par le canton de Berne, et également autour du rôle de l'Etat, qui ordonne des expertises mais hésite à se positionner lorsque les résultats s'avèrent défavorables. Ce flou se dissipe finalement avec l'avis de droit de Me Matthys, en 1858. Ce document délimite clairement la responsabilité de l'Etat, rappelle le devoir d'information envers les citoyens et rejette l'idée d'une fermeture forcée de l'Abendberg. La Direction de l'Intérieur s'appuie alors sur cet avis pour affirmer sa position et celle du gouvernement, conférant ainsi une valeur doctrinale à l'avis de droit, qui n'écrit pas la loi mais définit son application dans une situation précise. Là aussi, la situation est révélatrice d'un contexte particulier, dans lequel la législation semble encore lacunaire et la position de l'Etat vis-à-vis de la médecine et de ses champs d'action n'est pas clarifiée. Les concepts de *Privatanstalt* et de *patientirter Arzt* viennent s'opposer au principe de responsabilité et de devoirs de l'Etat envers ses sujets. On constate aussi que malgré un fonctionnement corporatiste autonome, des médecins réclament une interposition de l'Etat. Ce dernier point serait du reste intéressant à creuser car il semble faire débat au sein de la communauté médicale – Vogt par exemple indique dans une de ses lettres à Lehmann qu'il est opposé à une intervention du gouvernement bernois<sup>283</sup>.

Les amitiés et inimitiés personnelles en jeu dans la controverse sont un élément important mais difficile à cerner puisqu'on ne dispose que de témoignages indirects. La sympathie ou l'amitié de particuliers pour Guggenbühl ont joué un rôle essentiel lors de la fondation de l'Abendberg et durant les premières années de son existence, sous la forme de dons charitables mais aussi du soutien de personnalités en vue (Troxler, Fellenberg) auprès des sociétés savantes de Suisse. Les inimitiés personnelles prennent l'ascendant dans les années 1850, avec le médecin Adolf Vogt notamment, qui livre une bataille presque personnelle contre Guggenbühl et contribue sans doute beaucoup aux déboires qui marquent l'année 1858 pour le fondateur de l'Abendberg. Enfin, il faut noter que des individus *a priori* sans lien avec Guggenbühl ou son établissement ont pu avoir ponctuellement une influence considérable sur les événements, par exemple le diplomate anglais Gordon qui initie indirectement la cascade des événements de 1858. Au travers de textes et de manuscrits, j'ai voulu révéler la dynamique d'interactions complexes entre des individus et des institutions qui ont marqué cette crise et cette controverse.

Il reste pourtant encore bien des zones d'ombres sur l'Abendberg. Je n'ai par exemple pas abordé la question de la religion, et notamment des tendances religieuses de Guggenbühl. C'est une thématique assez présente dans ses écrits, par le choix de son vocabulaire et de ses anecdotes, et même le *Und somit Gott befohlen*!<sup>284</sup> qui clôt plusieurs publications. Wolfisberg y voit une tendance piétiste<sup>285</sup>, ses ennemis une *religiöse Komödie*<sup>286</sup>. Le changement des soeurs catholiques pour des diaconesses comme personnel de l'Abendberg

---

283 Cf annexes, lettre du 20.05.1858.

284 Cf GUGGENBÜHL 1853, p. 121 et 1860a, p. 22.

285 Cf WOLFISBERG 2003, p. 200-201.

286 Cf Der Bund, n°166, 17.06.1858, AEB : BB IIIb 3384 ; p. 679.

n'est peut-être pas innocent non plus ; plusieurs sources font mention de pressions du gouvernement bernois, bien qu'il n'y en ait pas trace aux archives<sup>287</sup>. Enfin, le choix des frères moraves comme héritiers reflète sans doute également certaines inclinaisons ou convictions personnelles de Guggenbühl. Il serait certainement intéressant d'explorer en détails ces aspects religieux et la part qu'ils ont eue dans l'histoire de l'Abendberg. De même, les aspects purement politico-légaux de la controverse mériteraient une analyse plus poussée, au point de vue de la politique intérieure qui subit des transformations majeures à cette époque, mais aussi au point de vue des relations entre la Suisse et les pays étrangers, thématique qui n'a été qu'ébauchée dans le présent travail.

En conclusion, malgré des lacunes inévitables lorsqu'on étudie un objet aussi complexe, ce travail a pu brosser un tableau de l'Abendberg et des acteurs de la controverse qui lui est attachée, tout en offrant quelques réponses au *pourquoi* et au *comment* de cette controverse. Symboliquement, le nom de l'établissement résume à lui seul l'essentiel de la polémique : *Cretinen-heil-anstalt* – les trois composantes de ce mot ont été contestées. En effet, tant la définition d'un vrai crétin que la possibilité de la guérir ont été au coeur du débat. Quant à l'*Anstalt*, toutes les expertises visent à évaluer, précisément, si l'Abendberg est un établissement digne de ce nom. Cela ne fait pas de la controverse une simple querelle de mots, mais cela montre l'importance des mots et des dénominations dans la controverse.

---

287 Cf entre autres HAHN-HAHN 1842, p. 17, ALTHER 1923, p. 46 ; WOLFISBERG 2003, p. 198.

## 5. Bibliographie

Cette bibliographie recense toutes les sources primaires que j'ai pu trouver au sujet de l'Abendberg. Certaines références ne sont pas citées dans le travail par économie de place ou parce qu'elles sont très similaires à d'autres par leur contenu.

Pour les sources primaires, j'ai trouvé utile d'indiquer le nombre de pages, qui permet de se faire une idée de l'importance de chaque document.

### Sources primaires

#### Dossiers d'archives

- *Akten über die Cretinen-Anstalt auf Abendberg*, 1842-1863, Archives cantonales bernoises, dossier BB IIIb 3384.
- *Cretinenanstalt auf dem Abendberg: Gesuch von Dr. Guggenbühl betr. der Patronatübernahme durch den Bundesrat oder den Bundespräsidenten; Bericht über die Anstalt von Dr. A. Vogt und Dr. A. Verdat*, 1854-1862, Archives fédérales suisses, dossier E87#1000/1166#246\*.
- *Der Abendberg oder das Guggenbühlsche Kretinenhospital*, Rapport du Dr. Hermann et lettre de réponse à ce sujet du Dr. Schneider, 1853, Burgerbibliothek, Mss.h.h.XXXIX.28.170 et Mss.h.h.XXXIX.28.176
- Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles, 1838-1959, numérisées sous <http://retro.seals.ch/digbib/vollist;jsessionid=AAC33DB672A06EE5A583E9C02F1C6333?UID=sng-005> (consulté le 14.12.2015).
- Actes de la Société Suisse d'Utilité Publique 1810-1860, numérisé sous [https://books.google.ch/books?id=\\_kpCAAAAcAAJ&pg=PA117&lpg=PA117&dq=schweizer+gemeinnützige+gesellschaft](https://books.google.ch/books?id=_kpCAAAAcAAJ&pg=PA117&lpg=PA117&dq=schweizer+gemeinnützige+gesellschaft) (consulté le 14.12.2015).
- Constitution pour le Canton de Berne, 04.08.1846, numérisée sous <http://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=uc1.a0000551101;view=1up;seq=50> (consulté le 09.12.2015).

#### Récits de visiteurs de l'Abendberg

- (Anonyme) *Crétins and idiots. A short account of the progress of the institutions for their relief and cure*, Londres, 1853, 32 pp. (Remarque : Aucun auteur indiqué ; il s'agirait de la famille Twining, selon le document également anonyme intitulé *Die Rettungsanstalt für Cretinen und blödsinnige Kinder auf dem Abendberge bei Interlaken*, publié à Berne en 1861).
- CHAMBERS Robert, *Dr. Guggenbühl's Hospital for infant cretins*, in : Chambers Edinburgh Journal, Edimbourg, 9 (1848), pp. 296-299.
- DISSELHOFF Julius, *Der Cretinenheilanstalt auf dem Abendberg bei Interlaken*, in : Die gegenwärtige Lage der Kretinen, Blödsinnigen und Idioten in den christlichen Ländern, Bonne, 1857, pp. 21-31.
- ERLNMEYER Adolf A., *Zusammenstellung der Heil- und Erziehungs-Anstalten für schwachsinnige Kinder*, in : Deutsche Klinik, Stuttgart, 6 (1854), pp. 205-208.
- FERRERO DI PONSIGLIONE Luigi V., *Raccolta di relazioni, lettere ed articoli diversi*

*compile et publiees da chiarissimi contemporani alemanni, francesi, inglesi, italiani et della norvegia, concernenti lo stabilimento dell'Abendberg, cantone di Berna presso Interlaken per la cura e l'educatzione dei fanciulli cretini creato e diretto dal Dott. J. Guggenbühl. Voltate in lingua italiana, Gênes, 1854, 28 pp. (Traduction italienne de divers rapports et extraits de correspondance publiés par Guggenbühl).*

- FORBES John, *Visit to the Abendberg cretin establishment*, in : A physician's holiday, or a month in Switzerland in the summer of 1848, Londres, 1849, pp. 260-277.

- FRORIEP Robert, *Die Rettung der Cretinen*, Berne, 1856, 46 pp.

- GAUSSEN Louis, COLDSTREAM John, *The Abendberg : an alpine retreat founded by Dr. Guggenbühl for the treatment of infant cretins*, Edimbourg, 1848, 79 pp.

- GOSSE Louis-André, *Sur le traitement du crétinisme dans l'établissement de l'Abendberg (canton de Berne). Extraits de lettres publiées par le Dr. Guggenbühl*, in : Annales de médecine belge et étrangère, Annales médico-psychologiques, Bruxelles, 1849 (article de nov. 1848), pp. 360-377.

- HAHN-HAHN Ida, *Die Kinder auf dem Abendberg : eine Weihnachtsgabe*, Berlin, 1843, 23 pp.

- HERCKENRATH August W. F., *Het gesticht voor behoeftige Cretinen-kinderen: opgerigt door Dr. Guggenbühl, op den Abendberg bij Interlaken, in Zwitserland, der algemeene belangstelling aanbevole*, Amsterdam, 1842, 46 pp. (Je n'ai pas pu me procurer cette référence).

- HERGT Carl, HERGT Franz, *Kurze Nachricht über den Fortgang der Stiftung für Kretinenkinder auf dem Abendberge*, in : Annalen der Staatsarzneikunde, 10 (1845), pp. 806-808.

- ISTRIA (d') Dora, chapitre XLV in : La Suisse Allemande et l'Ascension du Moench, 4<sup>e</sup> tome, Genève, 1856, pp. 157-163.

- KERN Karl F., *Gegenwart und Zukunft der Blödsinnigenbildung*, in : Allgemeine Zeitschrift für Psychiatrie und psychisch-gerichtliche Medizin, Berlin, 12 (1855), pp. 521-574.

- RÖSCH Carl, *Die Stiftung für Kretinenkinder auf dem Abendberg bei Interlachen in der Schweiz*, Stuttgart, 1842, 35 pp.

- SCOUTETTEN Henri, *Une Visite à l'Abendberg*, Berne, 1856 (2<sup>e</sup> édition), 16 pp.

- SELLA Alessandro, *Una visita all'Abendberg : 10 settembre 1850*, Turin, 1850, 16 pp.

- SEUX Vincent, *Visite aux enfants crétins de l'Abendberg dans le canton de Berne*, Marseilles, imprimerie et lithographie Vial, 1852, 33 pp (remarque : réédité en mai 2013 chez Hachette BNF, coll. Religion).

- TWINING William, *Some account on the cretinism and the institution for its cure, on the Abendberg, near Interlachen, in Switzerland*, London, 1843, 40 pp.

- TWINING William, *Extracts of the first report of the institution on the Abendberg, near Interlachen, Switzerland, for the cure of cretins, by Dr. Guggenbühl, translated by William Twining, M.D.*, Londres, 1845, 16 pp.

- VISZÁNIK (von) Michael, *Cretinen-Heilanstalt auf dem Abendberge in der Schweiz*, in : Die Irrenheil- und Pflegeanstalten Deutschlands, Frankreichs, sammt der Cretinen-Anstalt auf dem Abendberg in der Schweiz, Vienne, 1854, pp. 220-256.

## **Ecrits de Guggenbühl (ordre chronologique)**

- *Der Alpenstich, endemisch im Hochgebirge der Schweiz und seine Verbreitung*, Zurich, 1838, 126 pp.

- *Hilfsruf aus den Alpen, zur Bekämpfung des schrecklichen Cretinismus*, in : Maltens Bibliothek der neuesten Weltkunde, Aarau, 1 (1840), pp. 190-201.

- *Europa's erste Colonie für Heilung des Cretinismus auf dem Abendberge im Berner Oberland, und die Versammlung schweizerischer Aerzte und Naturforscher zu Freyburg im August 1840*, in : Archiv für die gesammte Medicin, 1 (1841), pp. 293-300.

- *L'Abendberg, établissement pour la guérison et l'éducation des enfants crétiens, à Interlaken, Canton de Berne. Premier Rapport*, traduit de l'Allemand sur le manuscrit inédit de l'auteur par le Dr. Berchtold-Beaupré, Fribourg, 1844, 54 pp.

- *Der Cretinismus und das Hospiz auf dem Abendberg*, in : Zeitschrift für die gesammte Medizin mit besonderer Rücksicht auf Hospitalpraxis und ausländische Litteratur, Hambourg, 29 (1845), pp. 2-37.

- *Briefe über den Abendberg und die Heilanstalt für Cretinismus*, Zurich, 1846, 124 pp.

- *Sendschreiben an Lord Ashley*, Bâle, 1851, 30 pp.

- *Die Heilung und Verhütung des Cretinismus und ihre neueste Fortschritte*, Berne & Saint-Gall, 1853, 121 pp.

- *Die Erforschung des Cretinismus und Blödsinns nach dem jetzigen Zustand der Naturwissenschaften (Separatabdruck aus Nr. 5, 6, 7, 8, 9 und 11 der Zeitschrift der k.k. Gesellschaft der Aerzte zu Wien)*, Vienne, 1860a, 27 pp.

- *Communication à l'Académie des Sciences de Paris sur l'établissement de l'Abendberg et la nécessité d'une statistique européenne sur le crétinisme et l'idiotie*, in : Gazette médicale de Paris, Paris, 15 (1860b), pp. 819-821.

- *Die Rettungsanstalt für Cretinen und blödsinnige Kinder auf dem Abendberge bei Interlaken*, Berne, 1861, 4 pp (document non signé, sans page de titre, édité pour le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Abendberg. Guggenbühl en est vraisemblablement l'auteur, raison pour laquelle je le classe avec ses autres écrits).

## **Autres sources primaires**

- (Anonyme) *Cretinismus und die Anstalt auf dem Abendberg* ; in : Morgenblatt für gebildete Leser, Stuttgart et Tübingen, 38 (1844), pp. 224 + 228.

- (Anonyme) *Tagesgeschichte : vom Bodensee : Mitteilung über Dr Guggenbühl*, in : Neue medicinisch-chirurgische Zeitung, Munich, 11 (1851), p. 173.

- (Anonyme) *Dr. Guggenbühl und seine sog. Kretinenanstalt auf dem Abendberg bei Interlaken*, in : Der Bund, n°166 à 169, 17-20.06.1858 (feuilleton).

- (Anonyme) *Feuilleton*, in : Wiener medizinische Wochenschrift, 10 (1860), n° 19, pp. 301-302.

- BAILLARGER Jules, *Enquête sur le goître et le crétinisme : rapport accompagné de trois cartes géographiques*, Paris, 1873, 376 pp.

- BOUDIN Jean C. M., *Recherches sur le crétinisme en général, et compte-rendu du rapport de la commission nommée par le roi de Sardaigne pour étudier cette infirmité*, in : Archives générales de médecine, Journal complémentaire des sciences médicales, Paris, 24 (1850), 4<sup>e</sup> série, p. 65-82.

- BOUDIN Jean C. M., *Etudes géographiques et statistiques sur le crétinisme, le goître et la surdi-mutité*, in : *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 7(1857), pp. 46-66.
- DEMME Hermann, *Über endemischen Kretinismus : Rede zur Feier des Jahrestages der Eröffnung der Hochschule in Bern, gehalten am 14. November 1840*, Berne, 1840, 50 pp.
- ESPINE (d') Marc, *Rapport de la commission créée par le roi de Sardaigne pour étudier le crétinisme, compte-rendu critique et analytique par M. le Dr. Marc d'Espine*, in CHERBULIEZ Joel, *Bibliothèque universelle de Genève*, 14 (1850), pp. 343-381 (remarque : le rapport lui-même date de 1848, la commission fut mandatée en 1845).
- FOURNIER (sans prénom) et al, *Scrofules*, in : *Dictionnaire des sciences médicales*, 52 (1820), pp. 278-385.
- HELFERICH Jakob H., *Das Leben der Cretinen, mit besonderer Rücksicht auf Psychologie, Physiologie, Pathologie, Pädagogik und Humanität. Grundlage der neuesten Ergebnisse der Wissenschaft und mehrjähriger eigenen Erfahrungen*, Stuttgart, 1850, 84 pp.
- IPHOFEN August E., *Der Cretinismus, philosophisch und medicinisch untersucht*, Dresde, 1817, 160 pp.
- NIÈPCE Bernard, *Traité du goître et du crétinisme, suivi de la statistique des goitreux et des crétins, dans le bassin de l'Isère en Savoie, dans les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes et des Basses-Alpes*, Paris, 1851, 501 pp.
- RÖSCH Carl, KRAIS Albert, *Beobachtungen über den Cretinismus*, Tübingen, 1850, 104 pp.
- TROXLER Ignaz P. V., *Ueber Cretinismus, und Erklärung von dessen Entstehung*, in : *Archiv der Medizin, Chirurgie und Pharmazie, von einer Gesellschaft schweizerischer Aerzte*, 3 (1817), pp. 3-61.
- TROXLER Ignaz P. V., *Ueber Cretinismus (Fortsetzung)*, in : *Archiv der Medizin, Chirurgie und Pharmazie, von einer Gesellschaft schweizerischer Aerzte*, 4 (1817), pp. 3-167.
- TROXLER Ignaz P. V., *Der Cretinismus und seine Formen, als endemische Menschenentartung in unserem Vaterlande : ein Vortrag gehalten in der Versammlung schweizerischer Naturforscher zu St.Gallen am 27. Juli 1830*, in : *Denkschriften der Allgemeinen schweizerischen Gesellschaft für die Gesamten Naturwissenschaften*, 1 (1829), pp. 175-199.
- V. A. (pas de nom complet), *Der Abendberg regt sich wieder*, in : *Schweizer Handels-Courier*, 10 (1862), n°34, pp. 1-2.
- VOGT Adolf, *Die Kretinenheilanstalt auf dem Abendberg bei Interlaken*, in : *Der Bund*, 6 (1855), n°177 + 178, pp. 719-720 + 723-724.
- VOGT Adolf, *Verdammungsurteil der Schweizerischen naturforschenden Gesellschaft über Dr. Guggenbühl auf dem Abendberg*, in : *Schweizerische Monatschrift für praktische Medizin*, 3 (1858), pp. 219-221.
- VOGT Adolf, *Guggenbühliana*, in : *Schweizerische Monatschrift für praktische Medizin*, 5 (1860), pp. 80-87.
- VOGT Adolf, VERDAT Adam, *Die Kretinenheilanstalt von Herrn Dr. Guggenbühl auf dem Abendberg bei Interlaken*, in : *Schweizerische Monatschrift für praktische Medizin (brochure annexée)*, 3 (1858), pp. 148-153.



## Sources secondaires

- ALTHER Karl, *Dr. J.J. Guggenbühl (1816-1863) und die Anfänge der schweizerischen Idiotenfürsorge : mit Rücksicht auf die V. schweizerische Konferenz für das Idiotenwesen / dargestellt von Karl Alther*, St-Gall, 1905.
- ALTHER Karl, *Neue Beiträge zur Geschichte des schweizerischen Schwachsinnigen-Bildungswesens und der ersten Anstaltsfürsorge des Dr. Guggenbühl auf dem Abendberg. Referat, vorgetragen von Herrn Pfarrer Karl Alther in Eichberg an der V. Appenzellischen Konferenz für Schwachsinnigen-Bildung, am 14. November 1908 in St. Gallen.*, St-Gall, 1908.
- ALTHER Karl, *Hans Jakob Guggenbühl und seine Abendberg-Stiftung im Schatten traditioneller Vorwürfe und im Licht einer aktengemässen Rechtfertigung. Eine historisch-kritische Studie von Pfarrer Karl Alther in Regensdorf (Zürich) vorgetragen an der VII. Schweizerische Konferenz für das Idiotenwesen am 6. Juli 1909 in Altdorf.*, Schwanden, 1909.
- AUER Konrad, *Wie wird für die körperlich und geistig zurückgebliebenen, insbesondere für die schwachsinnigen Kinder unseres Vaterlandes in ausreichendem Masse gesorgt ? Auf welche Weise kann und soll die schweizerische Lehrerschaft die Lösung dieser dringlichen, segensreichen Aufgabe richtig vorbereiten und wirksam fördern ? : ein Nachklang zur Pestalozzifeier*, in : Schweizerische pädagogische Zeitschrift, 6 (1896), pp. 137-171.
- BERGER Manfred, *Max Kirmsse – Sein Leben und Wirken*, in : Heilpaedagogik.de, 2 (2012), pp. 11-15.
- BENDING Lucy, *From stunted child to " new woman " : the significance of physical growth in late-nineteenth-century medicine and fiction*, in *The yearbook of english studies*, 32 (2002), pp. 205-216.
- BORNHAUSER Sigmund, *Zur Geschichte der Schilddrüsen- und Kropfforschung im 19. Jahrhundert (unter besonderer Berücksichtigung der Schweiz)*, Aarau, 1951.
- DURUSSEL Viviane, MOREROD Jean-Daniel, *Le Pays de Vaud aux sources de son Histoire : de l'époque romaine au temps des Croisades*, Lausanne, 1990.
- FLÜCKIGER Daniel, *Der Anfang der Moderne. Regeneration 1830 bis 1848*, in : Berns moderne Zeit : das 19. und 20. Jahrhundert neu entdeckt, Bern, 2011, pp. 24-29.
- FURRER Daniel, *Ignaz Paul Vital Troxler (1780-1866) : der Mann mit Eigenschaften*, Zurich, 2010.
- GEISER Heinz, *Tendenzen zur Vereinheitlichung des Arztberufs in der Schweiz im 19. Jahrhundert*, Thèse de doctorat en médecine sous la direction de Pr. Dr. Erwin Ackerknecht, Zurich, 1963.
- GSTACH Johannes, *Kretinismus und Blödsinn : Zur fachlich-wissenschaftlichen Entdeckung und Konstruktion von Phänomenen der geistig-mentalen Auffälligkeit zwischen 1780 und 1900 und deren Bedeutung für Fragen der Erziehung und Behandlung*, Bad Heilbrunn, 2015. En ligne (consulté le 18.08.2015) : [http://www.pedocs.de/volltexte/2015/10089/pdf/Gstach\\_2015\\_Kretinismus\\_und\\_Bloedsinn.pdf](http://www.pedocs.de/volltexte/2015/10089/pdf/Gstach_2015_Kretinismus_und_Bloedsinn.pdf)
- GUGGENBÜHL Gertrud, *Johann Jakob Guggenbühl, 1816-1863 : Arzt und Pionier der Fürsorge für geistig Behinderte*, Wallisellen, 1976.

- HOCHMANN Jacques, *Histoire de l'autisme : de l'enfant sauvage aux troubles envahissants du développement*, Paris, 2009.
- JOHNER BÄRTSCHI Eva, BÄRTSCHI Christian, *Johann Jakob Guggenbühl (1816-1863)-Ein Besuch auf dem Abendberg*, in Volkswirtschaftskammer Berner Oberland (éd.), *Unbekanntes Berner Oberland : von kleinem und feinem*, Interlaken, 2006, pp. 52-69.
- KANNER Leo, *Johann Jakob Guggenbühl and the Abendberg*, in *Bulletin of the history of the medicine*, 33 (1959), n°6, pp. 489-502.
- KANNER Leo, *A history of the care and study of mentally retarded*, Illinois, 1967 (2<sup>e</sup> éd.).
- KORPES Jean-Louis, *Crétinisme*, in *ALTER-European Journal of Disability Research/Revue européenne de recherche sur le handicap*, 5 (2011), n°2, pp. 89-92.
- KUHLO Barbro, *Der kindliche Schwachsinn als diagnostisches, therapeutisches und soziales Problem im 19. Jahrhundert*, in *Medizinhistorisches Journal*, 9 (1974), n° 2, pp. 125-151.
- MÜLLER Bertold, *Rechtliche und gesellschaftliche Stellung von Menschen mit einer "geistigen Behinderung" : eine rechtshistorische Studie der Schweizer Verhältnisse im 19. und 20. Jahrhundert*, Thèse de doctorat en droit sous la direction de Pr. Dr. Marcel Senn, Zurich, 2001.
- RENGER Hermann, *Dr. med. Johann Jakob Guggenbühl (1816-1863), der Begründer der ersten Heilanstalt für Kretinen, und seine Anschauungen über den Kretinismus*, Zurich, 1927.
- RUCHAT Martine, *Johann Jakob Guggenbühl, les crétins et la montagne sainte (1840-1856)*, in *Une cordée originale : histoire des relations entre science et montagne*, Genève, 2000, pp. 250-264.
- RUCHAT Martine, *Signes et significations du «crétin» et de l'«idiot» dans la clinique médicopédagogique et psychopédagogique en Suisse*, in *ALTER-European Journal of Disability Research/Revue Européenne de Recherche sur le Handicap*, 5 (2011), n°2, pp. 59-68.
- SIEBER Priska, *Sonderpädagogische Angebote : Systemerneuerung zwischen Institution und Akteurinteressen*, in : Schley Wilfried, *Systemische Sonderpädagogik : empirische Beiträge und reflexiv kritische Perspektiven*, Berne, Stuttgart, Vienne, 2008, pp. 35-58.
- STREULI Rolf, *Johann Jakob Guggenbühl und die Kretinenheilanstalt auf dem Abendberg bei Interlaken*, Thèse de doctorat en médecine sous la direction de Dr. Hans Jenzer, Berne, 1973.
- WALLIN John E. W., *Training of the severely retarded, viewed in historical perspective*, in *Journal of Education*, 151 (1968), n°1, pp. 73-93.
- WOLFISBERG Carlo, *Die Heilung der Kretinismus – eine folgenreiche (Miss)erfolgsstory aus den Alpen*, in : *Historische Anthropologie*, 11 (2003), pp. 193-207.

#### **Articles du dictionnaire historique de la Suisse** (consultés en décembre 2015)

- ALS Claudine, *Crétinisme*, 17.08.2005, URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/F22716.php>
- BARRAS Vincent, *Gosse, Louis-André*, 22.05.2014, URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14385.php>
- GRUNDER Hans-Ulrich, *Fellenberg, Philipp Emanuel von*, 17.01.2005, URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/F9019.php>

- KÖRNER Martin, Zäch Benedikt, *Alliances et concordats monétaires*, 25.06.2006, URL : <http://www.hls-dhs-dss.chF13653.php>
- KOVÁCS Ildikó, *Vogt, Adolf*, 26.09.2012, URL : <http://www.hls-dhs-dss.chF48320.php>
- MÜLLER Christian, *Guggenbühl, Johann Jakob*, 24.07.2006, URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14393.php>
- REICHEL Hellmut, *Frères moraves*, 29.08.2005, URL: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F27804.php>
- ROHR Adolf, *Troxler, Ignaz Paul Vital*, 25.05.2014, URL : <http://www.hls-dhs-dss.chF9053.php>
- SCHUMACHER Beatrice, *Société suisse d'utilité publique (SSUP)*, 23.05.2013, URL : <http://www.hls-dhs-dss.chF16451.php>
- SITTER-LIVER Beat, *Académie suisse des sciences naturelles (ASSN)*, 30.08.2012, URL : <http://www.hls-dhs-dss.chF43470.php>
- STETTLER Peter, *Lehmann, Samuel*, 18.03.2009, URL : <http://www.hls-dhs-dss.chF4583.php>
- ZÜRCHER Christoph, *Fetscherin, Bernhard Rudolf*, 09.03.2015, URL : <http://www.hls-dhs-dss.chF5646.php>
- ZÜRCHER Christoph, *Schneider, Johann Rudolf*, 15.03.2013, URL : <http://www.hls-dhs-dss.chF4692.php>

### **Sites internet**

- Site de la FMH : [http://www.fmh.ch/fr/de\\_la\\_fmh/portrait/historique.html](http://www.fmh.ch/fr/de_la_fmh/portrait/historique.html) (consulté le 14.12.2015).
- <http://www.rolandzahn.ch/10006/10060.html> (consulté le 14.12.2015).
- Dictionnaire médical de l'Académie de médecine, article scrofule (version en ligne) : <http://dictionnaire.academie-medecine.fr/?q=scrofule> (consulté le 14.12.2015).
- Dictionnaire médical de l'Académie de médecine, article rachitisme (version en ligne) : <http://dictionnaire.academie-medecine.fr/?q=rachitisme> (consulté le 14.12.2015).

## 6. Annexes

### ***Annexe I : Gutachten des Fürsprechers Matthys***

Herr Dr. Guggenbühl hat im Jahre 1841 auf dem Abendberg bei Interlaken ein sog. Kretinenheilanstalt errichtet und seither in derselben jährlich 10 bis 25 Personen, meistens Kinder des In- und Auslandes, gegen gute Bezahlung ärztlich behandelt und gepflegt.

Die bernischen Staatsbehörden haben die gedachte Anstalt seit ihrer Gründung mehreren Male durch Experte untersuchen lassen. Die meisten der frühern Berichte giengen dahin, dass die Anstalt ihren Zweck nicht ganz erfülle ; indem die Mehrzahl ihrer Patienten nicht mit Kretinismus, sondern mit Scrofulositas behaftet seien und die ärztliche und pädagogische Behandlung derselben Manches, was jeweilen speziell angegeben und gerügt wurde, zu wünschen übrig lasse.

Die Behörden haben jeweilen von Herrn Guggenbühl verlangt, dass die von den Experten gerügten Uebelstände beseitigt werden. Einige Mängel wurden gehoben ; andere aber blieben fortbestehen.

Im April 1858 ordnete die Direktion des Inneren, Abteilung Gesundheitswesen, eine nochmaligen Untersuchung der Guggenbühlschen Anstalt an. Der daherigen Expertenbericht der Herren Dr. Ad. Vogt und Verdat vom 23. April geht im Wesentlichen dahin :

- 1.) die für die Zöglinge bestimmten Zimmer und insbesondere die Schlafsäle, seien höchst mangelhaft oder gar nicht ventilirt, und die Bette seien aus Mangel an Raum zu sehr zusammengedrängt und lassen auch bezüglich der Reinlichkeit Manches zu wünschen übrig.
- 2.) das Badelokal scheine seit längerer Zeit nicht gebraucht worden zu sein ;
- 3.) der Turnsaal könne im Winter nicht benutzt werden, und die Turngeräte seien meistens unbrauchbar ;
- 4.) die 18. Zöglinge der Anstalt scheinen zwekdienlich gekleidet, reinlich und gut genährt zu werden, nur sei das Verwalten von Suppen und Kräutertee, so wie der Gebrauch allzu jungen Kalbfleisch nicht zwekdienlich ;
- 5.) das Wartpersonale bestehe dermal nur aus zwei Mägden ;
- 6.) erst seit 14. Tagen befinde sich eine Lehrerin in der Anstalt. Den Winter über sei aber weder ein Lehrer noch eine Lehrerin in derselben angestellt gewesen ;
- 7.) Herr Dr. Guggenbühl habe im November 1857 eine Reise in das Ausland angetreten, von welcher derselbe noch nicht zurückgekehrt sei ; eine ärztliche Aufsicht habe während jener Abwesenheit gar nicht existirt, und selbst bei Krankheiten der Zöglinge scheine keine ärztliche Hülfe in Anspruch genommen zu werden ; worauf das Uebel eines der Zöglinge hindeute ;
- 8.) die Anstalt entbehre gegenwärtig aller Attribute einer Heilanstalt für Kretinen : bei Abwesenheit jeder ärztlichen Leitung seit dem vorigen November könne von einer ärztlichen Behandlung des Kretinismus keine Rede sein. Dasselbe gelte auch von der psychischen und pädagogischen Behandlung der Zöglinge.
- 9.) auch als Pflegeanstalt lasse das Guggenbühlsche Institut viel zu wünschen übrig, zumal sie in überwiegender Mehrzahl Zöglinge enthalte, welche nicht Kretinen seien und als Gesunde besser in anderweitigen Schulen und als Geisteskranke zwekdienlicher in

Irrenanstalten untergebracht würden ; die längere Abwesenheit jeder ärztlichen Pflege sich mit dem Begriffe einer Pflegeanstalt nicht vereinigen lasse und auch die hygienischen Verhältnisse der Anstalt nach den oben ausgehobenen Thatsachen ungenügend erscheinen.

Das bernische Sanitätskollegium, welchem der gedachte Expertenbericht zur Untersuchung und Begutachtung vorgelegt wurde, stellte in seinem Rapporte an die Direktion des Inneren vom 12. Mai 1858 die Anträge :

- 1.) die Regierung solle gegen Herrn Guggenbühl einschreiten und denselben wegen seiner monatelangen Abwesenheit, ohne für eine gehörige Besorgung der Zöglinge in ärztlicher und pädagogischer Beziehung das Nöthige angeordnet zu haben, zur Verantwortung ziehen ;
- 2.) Herr Guggenbühl sei einzuladen, seine Anstalt zur Winterszeiten in die Ebene zu verlegen, und falls derselbe dieser Einladung nicht entsprechen sollte, so solle
- 3.) die Anstalt von Staateswegen geschlossen werden.

Der Regierungsrath hat unterm 26. Mai 1858, in Uebereinstimmung mit dem Berichte der Direktion des Inneren (Abtheilung G.W.), die oben mitgetheilte Anträge des Sanitätskollegiums No 1. und 2. zum Beschlusse erhoben, und überdies verfügt, dass der schweizerische Bundesrath, die bei der Eidgenossenschaft akkreditirten diplomatischen Gesandten und das einheimische und ausländische Publikum von dem Resultate der gepflogenen Untersuchung über das Guggenbühlsche Institut durch Mittheilung und Publikation des Sachbefundes in Kenntniss gesetzt werden sollen.

Infolge des gedachten Beschlusses des Regierungsrathes wurde Herr Guggenbühl zu Einreichung seiner Vertheidigung aufgefordert, und eingeladen, die Anstalt auf dem Abendberg zur Winterszeit in die Ebene zu verlegen.

In seiner daherigen Eingabe vom 14. Juni 1858 bemerkt Herr Guggenbühl sachbezüglich :

- 1.) Herr Dr. Strasser in Interlaken sei beauftragt, während seiner Abwesenheit die Zöglinge der Anstalt ärztlich zu behandeln, was derselbe auch stets gethan habe ; und
- 2.) die Verlegung der Anstalt in die Ebene zur Winterszeit, sei nur möglich, wenn die " hinlänglich unterstützenden Hülfe der hohen Staatsbehörden " gewährt werde.

Die Direktion des Inneren (Abtheilung G.W.) verlangt nun von dem Unterzeichneten ein Rechtsgutachten über die Frage :

Ob und was die Staatsbehörden unter den obwaltenden Umständen gegen Herrn Dr. Guggenbühl vorkehren können und sollen ?

Die Beantwortung dieser Frage ist sehr schwierig, weil die positive Gesezgebung lükenhaft ist. Nach der Aufsicht des Unterzeichneten kommen folgende Punkte in Betracht :

- 1.) Herr Guggenbühl ist zur ärztlichen Praxis legitimirt, weil er sich dafür ein Staatspatent ausgewirkt hat.

Gegen einen patentirten Arzt kann die Staatsbehörde, nach allgemeinen Rechtsgrundsätzen, nur einschreiten und ihm das Patent entziehen, wenn derselbe krimalisirt wird, oder seine ärztlichen Pflichten gröblich vernachlässigt ; was dem Herrn Guggenbühl, nach dem vorliegenden Sachbefunde, nicht vorgeworfen werden kann.

Es ist zwar möglich, dass die Heilmethode, welche Herr Guggenbühl in seiner Anstalt befolgt, eine verfehlte ist ; allein abgesehen davon, dass die Frage : ob der Kretinismus an sich heilbar sei ? sehr bestritten ist, muss wohl einem jeden Arzte, kraft seines Patents, die Berechtigung zugestanden werden, von sich aus darüber zu entscheiden, auf welche Weise eine bestimmte Krankheit geheilt und durch welche Mittel der Heilzwek am besten

erreicht werden könne.

2.) Der §12 des Gewerbsgesetzes vom 7. November 1849 findet auf die Anstalt des Herrn Guggenbühl nicht Anwendung, einerseits, weil solche vor dem Inkrafttreten jenes Gesetzes errichtet und eröffnet worden ist und andererseits, weil die bernische Regierung dieselbe im Anfange unterstützt und damit implizite genehmigt hat.

3.) Nach dem Gutachten der Herren Dr. Vogt und Verdat kann man die Pflinglinge des Herrn Guggenbühl rücksichtlich ihrer psychische Beschaffenheit in zwei Klassen theilen : in bildungsfähige und in bildungsunfähige. Nach dem nämliche Gutachten war in der Anstalt des Herrn Guggenbühl vom Herbst 1857 bis im Frühjahr 1858 kein Lehrer angestellt. Die Schulbildung der bildungsfähigen und noch bildungspflichtige Pflinglinge wurde mithin gröblich vernachlässigt. Die Staatsbehörden sind nach §81 der Staatsverfassung, §23 des Gesetzes über die Organisation des Schulewesens und nach den Bestimmungen des Primarschulgesetzes berechtigt, den Herrn Guggenbühl deswegen gerichtlich bestrafen zu lassen, weil er die bildungsfähigen und schulpflichtigen Pflinglinge weder in eine öffentliche Primarschule geschickt, noch in seiner Anstalt für ihren Unterricht gesorgt hat.

Gründe des Rechts und der Vorsicht lassen denn auch wünschen, dass Herr Guggenbühl diesfalls zur gesetzlichen Strafe gezogen werde.

4.) Der Unterzeichnete gesteht der Staatspolizei das Recht zu, auch ohne das Vorhandensein eines positiven Gesetzes überall da einzuschreiten, wo die Gesundheit, das Leben, oder das Eigenthum der Bürger grossen Gefahren ausgesetzt und die Privatthätigkeit der Einzelnen nicht im Stande ist, jene Gefahren abzuwenden. Diese Bedingungen aber sind im vorliegenden Falle nicht vorhanden :

a. für die Pflinglinge des Herrn Dr. Guggenbühl haben zunächst ihre Eltern, Pflegeeltern, Vormünder oder Gemeinden zu sorgen, und der Staat kann und soll nur dann einschreiten, wenn sie ihre Pflichten gröblich verletzen, oder denselben nicht genügen können. - Wer aber ein psychisch oder physisch krankes Kind in einer Anstalt unterbringt, die mit Vorwissen der bernischen Regierung gegründet, von anerkannten Behörden der Humanität in Wort und Schrift empfohlen und deren Gründer und Vorsteher von den Grossen dieser Erde, in Anerkennung seiner Verdienste um die leidende Menschheit, mit Ordensbänders geschmückt worden ist, beweist wohl schon durch diese Thatsache, dass er seine Erziehungs- und Unterhaltungspflicht erfüllen will und sicher auch erfüllen kann. Und ein sofortiges, positives Eingreifen der Staatsgewalt ist in einem solchen Falle gewiss nicht nothwendig.

b. Die Anstalt des Herrn Guggenbühl ist zwar sehr hoch gelegen, und es wäre nach den Expertenberichten allerdings wünschenswerth, dass die Pflinglinge zur Winterszeit in der Ebene untergebracht würden. Wäre nachgewiesen, oder liesse es sich nachweisen, dass die hohe Lage der Guggenbühlschen Anstalt der Gesundheit und dem Leben ihrer Pflinglinge entschieden nachtheilig sei ; so wäre der Staat befugt, von Herrn Guggenbühl zu verlangen, dass er zu Winterszeit entweder seine Pflinglinge in einer tiefer liegenden Lokalität unterbringe, oder aber die Anstalt schliesse. Allein jener Nachweis liegt eben dermal nicht vor und kann kaum erbracht werden ; weil es wohl im Kanton Bern höher gelegene Gegenden gibt, die auch zur Winterszeit von Menschen bewohnt werden, jedenfalls aber zur Zeit keine Erfahrungsthaten vorliegen, aus welchen mit Sicherheit geschlossen werden kann, dass die Mortalität in der Guggenbühlschen Anstalt eine aussergewöhnlich ungünstige, oder dass die Pflinglinge (die Hauptkrankheiten, an welchen sie leiden und die ihre Aufnahme in derselben bewirkt haben, abgerechnet), physisch verkommen und ihr allgemeiner Gesundheitszustand ein auffallend anormaler sei. Herr Dr. Herman sagt gegentheils in seinem Expertenberichte vom 18. Juni 1850, " man müsse sich verwundern, in einer Kretinenanstalt so gut aussehende und muntere Kinder zu treffen ". ..

und " von Seite des allgemeinen Aussehens der Kinder werde man wohl auf eine befriedigende physische Pflege derselben schliessen können. " Einen gleichen Schluss scheint auch der Expertenbericht der Herren Dr. Vogt und Verdat zu rechtfertigen ; indem in demselben ebenfalls zu lesen steht : " die Zöglinge schienen uns zweckmässig gekleidet, reinlich und gut ernährt. "

c. Angenommen aber auch, es wäre nachweisbar, dass die klimatischen Verhältnisse des Abendberges auf seine Bewohner zur Winterszeit sehr nachtheilig einwirkten ; so kann doch der daherige Nachtheil unmöglich so gross sein, dass die Staatspolizei hinreichende Veranlassung hätte, jezt schon von Amteswegen positiv einzugreifen und entweder die Versezung der Guggenbühlschen Anstalt zur Winterszeit, oder die Schliessung derselben zu verfügen. Denn abgesehen davon, dass das Institut schon seit 17. Jahren mit Vorwissen der Regierungsbehörden besteht und dass beträchtliche Klagen über die hygienischen Verhältnisse desselben bis jezt nicht laut geworden sind, hält der Respondent im Interesse der bürgerlichen Freiheit und Sicherheit an dem Saze fest, dass die Sorge für das geistige und physische Wohl der Pfleglinge des Herrn Guggenbühl zunächst den betreffenden Eltern oder Patronen obliege, und dass nach den vorliegenden Expertenbefinden keine Thatsachen indiziert sind, welche eine gröbliche Verletzung der daherigen Eltern- oder Patronatspflichten konstatiren.

5.) Thatsache ist es indess nach den Expertenbefinden, dass die Anstalt des Herrn Guggenbühl den Anforderungen, welche in der Jeztzeit an eine gutgeleitete Heil- und Pflege-Anstalt gestellt werden, nicht ganz entspricht ; Thatsache ist, dass Herr Guggenbühl sein Institut vom Herbst 1857 bis im Frühjahr 1858 verlassen und die Sorge für dasselben nur Dienstboten anvertraut hat ; Thatsache ist ferner, dass während der nämlichen Zeit, sich weder ein Arzt, noch ein Lehrer bleibend in der Anstalt aufgehalten und für die physischen und geistigen Bedürfnisse ihrer Pfleglinge gesorgt hat ; und Thatsache ist daher endlich auch, dass Herr Guggenbühl während zirka sechs Monaten sich nicht genügend für die Befriedigung der heilpflegerischen und erzieherischen Bedürfnisse der ihm anvertrauten Zöglinge bethätigt und folglich seine Pflichten als Vorsteher der Anstalt verletzt hat.

Diese Handlungsweise des Herrn Guggenbühl muss im Interesse der Gerechtigkeit und Humanität geahndet, der spekulirende Charlatan soll im In- und Auslande nach Massgabe seiner Schuld gerichtet werden. Hiefür giebt es unter den obwaltenden Umständen nur ein gerechtes und zugleich einer weisen Vorsicht entsprechendes Mittel, und dieses Mittel besteht nach der Ueberzeugung des Respondenten in der unnachsichtlichen Vollziehung des Regierungsräthlichen Beschlusses vom 26. Mai 1858, wonach der schweizerische Bundesrath, die bei der Eidgenossenschaft akkreditirten diplomatischen Gesandten und das einheimische und ausländische Publikum von dem Resultate der gepflogenen Untersuchungen über den Abendberg in Kenntniss gesetzt werden sollen. Wird nämlich dieser Beschluss vollzogen, wird unter der Autorität der bernischen Staatsbehörden die Guggenbühlsche Anstalt nach ihrem innern Leben und Wirken im In- und Auslande vor das geistige Auge Bürger geführt. So haben die hiesigen Behörden vorläufig ihre Pflicht gethan, und hieran wird sich ohne Zweifel die Folge knüpfen, dass entweder auch Herr Guggenbühl seinen Pflichten als Vorsteher der Kretinenanstalt besser nachkommen muss, oder dass dann der Abendberg nach und nach vollständig entvölkert und somit die Anstalt auf natürlichem Wege aufgelöst wird.

Würde hingegen die bernische Regierung in positiver Weise vorgehen und nach 17jährigem Bestande der Guggenbühlschen Anstalt z.B. verfügen, dass solche zur Winterszeit in die Ebene zu verlangen, oder zu schliessen sei ; so würde Herr Guggenbühl in diesem Falle ganz gewiss im Wege des Civilprozesses gegen den Staat auf Entschädigung klagen, und sich überdies die Krone eines Märtyrers der Humanität um seine, eben nicht sehr zarte Stirne zu winden suchen, und dass das Sprichwort : " die Welt will betrogen sein ", auch jezt noch seine Bedeutung hat, das wird leider durch die tägliche Erfahrung bestätigt.

Bern, den 10. Juli 1858

N. Matthys, Fürsprecher



## **Annexe I – Traduction : Avis de droit de l'avocat Matthys**

Monsieur le Dr. Guggenbühl a en l'année 1841 édifié sur l'Abendberg un établissement intitulé établissement curatif pour crétins, et il y a depuis soigné et nourri 10 à 25 personnes par année, principalement des enfants indigènes et étrangers, contre bonne rétribution. Les autorités bernoises ont fait inspecter l'établissement en question par des experts plusieurs fois depuis sa fondation. La plupart des rapports antérieurs en arrivaient à la conclusion que l'établissement ne remplissait pas complètement son objectif, puisque la majorité des patients n'étaient pas atteints de crétinisme, mais de scrofule, et que leurs soins médicaux et pédagogiques laissaient à désirer sur plusieurs points, lesquels étaient à chaque fois spécifiquement précisés et critiqués. Les autorités ont chaque fois exigé de M. Guggenbühl que les défauts critiqués par les experts soient palliés. Certains manques ont été comblés ; d'autres cependant ont perduré.

En avril 1858, la Direction de l'Intérieur, Section de la Santé, ordonna un nouvel examen de l'établissement de Guggenbühl. Le rapport d'expert à ce sujet de Messieurs Dr. Ad. Vogt et Verdat, daté du 23 avril, consiste essentiellement en ceci :

- 1.) Les chambres destinées aux élèves, et principalement les chambres à coucher, sont<sup>288</sup> très insuffisamment voire pas du tout ventilées, et les lits sont trop serrés, par manque d'espace, et laissent aussi beaucoup à désirer au point de vue de la propreté ;
- 2.) Le local de bain ne semble pas avoir été utilisé depuis longtemps ;
- 3.) La salle de gymnastique ne peut pas être utilisée en hiver, et les appareils de gymnastique sont pour la plupart inutilisables ;
- 4.) Les 18 élèves de l'établissement semblent adéquatement habillés, propres et bien nourris, seule l'administration de soupe et de tisane, ainsi que l'usage de viande de veau trop jeune n'est pas adéquat.
- 5.) Le personnel de garde ne se compose alors que de deux jeunes filles ;
- 6.) Une institutrice ne se trouve dans l'établissement que depuis 14 jours. Mais durant tout l'hiver, aucun enseignant ni enseignante n'y était engagé.
- 7.) Monsieur le Dr. Guggenbühl a entrepris un voyage à l'étranger en novembre 1857, voyage dont il n'est pas encore rentré ; aucun contrôle médical n'a existé durant cette absence, et même lors de maladies des élèves, aucun secours médical ne semble avoir été sollicité, comme l'indiquait le mauvais état de l'un des élèves ;
- 8.) Il manque actuellement à l'établissement tous les attributs d'un établissement curatif pour crétins : en l'absence de toute direction médicale depuis novembre dernier, il ne peut être question d'un traitement médical du crétinisme. Il en va de même pour le traitement psychique et pédagogique des élèves.
- 9.) Même en temps qu'établissement de soins, l'institut de Guggenbühl laisse beaucoup à désirer, d'autant plus qu'il contient une grande majorité d'élèves qui ne sont pas crétins et qui seraient plus adéquatement logés, les uns, sains, dans d'autres écoles, les autres, malades psychiques, dans des asiles d'aliénés ; la longue absence de tout soin médical n'est pas compatible avec la notion d'établissement de soins et les dispositions hygiéniques de l'établissement, selon les faits énoncés ci-dessus, semblent insuffisantes.

Le Conseil de Santé bernois, auquel le rapport en question a été soumis pour examen et

---

288 Je rends dans cette traduction le Konjunktiv I du discours rapporté indirect allemand par un présent et un retrait du texte en français.

évaluation, présenta dans son rapport du 12 mai 1858 à la Direction de l'Intérieur ces propositions :

- 1.) La Direction se doit<sup>289</sup> d'intervenir contre M. Guggenbühl et de l'engager à répondre de s'être absenté plusieurs mois, sans avoir ordonné le nécessaire pour des soins adéquats sur le plan médical et pédagogique ;
- 2.) M. Guggenbühl doit être invité à déplacer son établissement en plaine pendant l'hiver, et s'il devait ne pas honorer cette invitation, alors
- 3.) l'établissement doit être fermé par voie d'Etat.

Le 26 mai 1858, le Conseil exécutif a, en accord avec le rapport de la Direction de l'Intérieur (Section Santé), élevé les propositions numéro 1 et 2 du Conseil de Santé au rang de décision, et décrété en outre que le Conseil fédéral suisse, les envoyés diplomatiques accrédités auprès de la Confédération et le public indigène et étranger doit être informé du résultat de l'inspection minutieuse au sujet de l'institut de Guggenbühl, par la communication et la publication de l'état de fait.

Suite à ces décisions du Conseil exécutif, M. Guggenbühl fut engagé à présenter sa défense, et invité à déplacer l'établissement en plaine durant l'hiver.

Dans sa requête du 14 juin 1858, M. Guggenbühl remarque à ce sujet que :

- 1.) M. le Dr. Strasser à Interlaken a été chargé de prodiguer des soins médicaux aux élèves pendant son absence, ce qu'il a toujours fait ; et
- 2) le déplacement de l'établissement en plaine durant l'hiver n'est possible que si " le soutien suffisant des hautes autorités " est octroyé.

La Direction de l'Intérieur (Section Santé) demande maintenant du soussigné un avis de droit sur la question :

*Si et comment, dans les conditions régnantes, les autorités peuvent et doivent agir contre M. le Dr. Guggenbühl ?*

Il est très difficile de répondre à cette question, car la législation positive est lacunaire. Selon le point de vue du soussigné, les points suivants sont à considérer :

1.) M. Guggenbühl est légitimé à pratiquer la médecine, car il a obtenu pour cela une patente de l'Etat.

Selon les principes généraux, l'autorité ne peut intervenir contre un médecin patenté et lui retirer sa licence que s'il s'est (rendu coupable de crime), ou qu'il néglige grossièrement ses devoirs de médecin ; ce qui ne peut pas être reproché à M. Guggenbühl, selon l'état de fait existant.

Il est certes possible que la méthode curative suivie par M. Guggenbühl dans son établissement soit erronée ; mais même en faisant abstraction du fait que la question *le crétinisme est-il curable ?* est très débattue, il faut reconnaître à chaque médecin, grâce à sa patente, le droit de décider seul de quelle manière une maladie peut être guérie et par quels moyens la guérison sera le mieux atteinte.

2.) Le § 12 de la Loi sur le commerce du 7 novembre 1849 ne s'applique pas à l'établissement de M. Guggenbühl, d'une part parce que ce dernier a été édifié et ouvert avant l'entrée en vigueur de cette loi, d'autre part parce que le gouvernement bernois l'a soutenu au début et donc implicitement approuvé.

3.) Selon l'expertise de MM. Vogt et Verdat, on peut séparer les pensionnaires de M. Guggenbühl en deux classes, selon leur nature psychique : ceux qui sont capables

---

289 Je rends le *sollen* (obligation morale) allemand par le verbe pronominal en français.

d'éducation et ceux qui en sont incapables. Selon l'expertise en question, il n'y avait pas d'enseignant engagé dans l'établissement depuis l'automne 1857 jusqu'au printemps 1858. L'instruction scolaire des pensionnaires éducables et encore soumis à l'enseignement obligatoire a donc été grossièrement négligée. Selon le § 81 de la Constitution, le § 23 de la Loi sur l'organisation des affaires scolaires et selon la disposition de la Loi sur l'école primaire, les autorités sont autorisées à faire punir judiciairement M. Guggenbühl, car il n'a ni envoyé les pensionnaires éducables et tenus de suivre la scolarité obligatoire dans une école primaire, ni n'a pourvu à leur enseignement dans son établissement. Les fondements du droit et de la prudence laissent donc espérer qu'une sanction judiciaire soit dans ce cas infligée à M. Guggenbühl.

4.) Le soussigné reconnaît à la police d'Etat le droit d'intervenir, même en l'absence d'une loi expresse, partout où la santé, la vie ou la propriété des citoyens est mise en grand danger et que l'activité privée des individus n'est pas en mesure d'éloigner ce danger. Toutefois ces conditions ne sont dans le cas présent pas remplies :

a. pour les pensionnaires de M. Dr. Guggenbühl, ce sont d'abord leurs parents, parents d'adoption, représentants ou communes qui doivent s'occuper d'eux, et l'Etat ne doit intervenir que s'ils violent gravement leurs devoirs, ou ne peuvent pas les honorer. - Mais celui qui confie un enfant malade psychologiquement ou physiquement à un établissement fondé en connaissance de l'Etat de Berne, recommandé pour son humanité<sup>290</sup> en paroles et en écrits par des autorités reconnues, et dont le fondateur et responsable a été décoré de distinctions honorifiques par les grands de cette terre pour ses services à l'humanité souffrante, prouve bien déjà par ce fait qu'il veut accomplir son devoir d'éducation et d'entretien et certainement aussi qu'il peut l'accomplir. Et un recours immédiat, positif, à la force de l'état n'est certainement pas nécessaire dans ce cas.

b. l'établissement de M. Guggenbühl est situé très haut, il est vrai, et il serait du reste selon les rapports d'experts souhaitable que les pensionnaires soient hébergés en plaine durant l'hiver. S'il était prouvé, ou s'il était prouvable, que l'emplacement élevé de l'établissement de Guggenbühl était décidément défavorable à la santé et à la vie des pensionnaires ; alors l'Etat serait habilité à exiger de M. Guggenbühl que durant l'hiver, soit il déplace ses pensionnaires dans une localité plus basse, soit il ferme l'Abendberg. Seulement, une telle preuve n'existe actuellement pas et ne peut guère être fournie ; parce qu'il existe des régions plus élevées dans le canton de Berne qui sont habitées par des humains en hiver aussi, et qu'il n'y a en tout cas pour l'instant pas fait éprouvés desquels on peut conclure avec certitude que la mortalité dans l'établissement de Guggenbühl est particulièrement défavorable, ou que les pensionnaires dépérissent physiquement (abstraction faite des principales maladies dont ils souffrent et qui ont causé leur admission dans cet établissement), et que leur état de santé général soit remarquablement anormal. M. Dr. Hermann dit au contraire dans son rapport d'expertise du 18 juin 1850 : " On devrait s'étonner de rencontrer dans un établissement pour crétins des enfants ayant si bon aspect et si heureux " ... et " du côté de l'aspect général des enfants, on déduira les soins physiques satisfaisants reçus ". Le rapport de MM. Vogt et Verdat semble justifier une semblable conclusion, puisqu'on peut y lire : " Les élèves nous semblèrent adéquatement habillés, propres et bien nourris ".

c. En admettant même qu'il soit prouvable que les conditions climatiques de l'Abendberg agissent très négativement sur ses pensionnaires en hiver, il est impossible que ce préjudice soit si important que la police d'Etat ait un motif suffisant pour intervenir activement déjà maintenant par voies officielles et ordonner soit le déplacement de l'établissement de Guggenbühl durant l'hiver, soit sa fermeture. Car mis à part le fait que

---

290 Mot allemand *Humanität*, et non *Menschheit* ; le français ne fait pas la différence, mais il s'agit ici de l'humanité au sens de valeur morale, caractère humain.

l'institut existe déjà depuis 17 ans en toute connaissance des autorités gouvernementales et qu'il n'y a jusqu'à présent pas eu de plainte significative exprimée au sujet des conditions hygiéniques, le répondant s'en tient au fait que, dans l'intérêt de la liberté des citoyens et de la sécurité, le soin du bien-être mental et physique des pensionnaires de M. Guggenbühl revient d'abord à leurs parents ou protecteurs (légaux), et que selon les rapports d'expertises existants, aucun fait n'est signalé qui montre une atteinte grossière des devoirs parentaux ou du protecteur légal.

5.) C'est effectivement un fait, selon les rapports des experts, que l'établissement de M. Guggenbühl ne remplit pas complètement les exigences que l'on a actuellement envers un établissement de soin ou curatif ; c'est un fait que M. Guggenbühl a quitté son institut de l'automne 1857 au printemps 1858 et abandonné le soin de celui-ci à des employés de maison ; c'est encore un fait que pendant ce temps, ni un médecin ni un enseignant n'est demeuré dans l'établissement et ne s'est occupé des besoins physiques et mentaux des élèves ; enfin c'est donc aussi un fait que six mois durant, M. Guggenbühl ne s'est pas occupé suffisamment de satisfaire aux besoins médicaux et pédagogiques des pensionnaires qui lui ont été confiés, et a en conséquence porté atteinte à ses devoirs de responsable de l'établissement. Cette conduite de M. Guggenbühl doit être sanctionnée, dans l'intérêt de la justice et de l'humanité<sup>291</sup>, le charlatan spéculateur doit être jugé à la hauteur de sa faute dans le pays et à l'étranger. Pour cela, il n'y a dans les conditions régnantes qu'un seul moyen juste et conforme à une sage prudence, et ce moyen consiste selon la conviction du soussigné en l'application impitoyable de la décision du Conseil exécutif datée du 26 mai 1858, selon laquelle le Conseil fédéral suisse, les envoyés diplomatiques accrédités auprès de la Confédération et le public indigène et étranger doit être informé du résultat de l'inspection réalisée au sujet de l'institut de Guggenbühl. Si cette décision est appliquée, l'établissement de Guggenbühl sera exposé au regard des citoyens selon sa vie interne et son oeuvre, sous l'autorité des instances bernoises, dans le pays et à l'étranger. Ainsi les autorités locales ont accompli leur devoir pour l'instant et il en découlera sans doute soit que Guggenbühl devra mieux remplir ses devoirs de responsable de l'établissement pour crétins, soit que l'Abendberg sera peu à peu totalement dépeuplé et que l'établissement sera ainsi dissous naturellement.

Si au contraire le gouvernement bernois intervenait activement et ordonnait par exemple, après 17 ans d'existence, le déplacement de l'établissement de Guggenbühl en plaine durant l'hiver ou sa fermeture, alors M. Guggenbühl réclamerait certainement une indemnisation par la voie d'un procès civil contre l'Etat, et de surcroît chercherait à coiffer son front (justement pas si tendre) de la couronne d'un martyr de l'humanité<sup>292</sup>. L'expérience quotidienne démontre malheureusement que le proverbe " le monde veut être dupé " a encore aujourd'hui tout son sens.

Berne, le 10 juillet 1858

N. Matthys, avocat

---

291 Mot allemand *Humanität*, cf note 290.

292 Mot allemand *Humanität*, cf note 290.

## **Annexe II : Lettre d'Adolf Vogt à Samuel Lehmann, directeur de l'Intérieur**

### **1. Lettre du 20 juin 1858**

*Tit. Herrn Dr. Lehmann, Regierungsrath in Bern.*

Hochgeachteter Herr !

Indem ich Ihnen die Akten über den Abendberg nach Ihrem Verlangen sofort wieder zurücksende, erkläre ich Ihnen :

1. Dass ich der Verfasser des betreffenden Artikel im " Bunde " nicht bin, noch Jemand zu einem solchen aufgefordert oder dabei unterstützt habe, was Sie durch eine einfache Anfrage an mich zu jeder Zeit hätten erfahren können.
2. Dass von denen mir zugestellten Aktenstücken Keines in andere Hände kam, so lange sie bei mir lagen.
3. Dass ich, wie Sie aus den beiliegenden Separatabdrucke aus der letzten N° der Monatschrift ersehen werden, auch öffentlich die Ansicht vertrete, welche ich Gelegenheit hatte, Ihnen persönlich mitzutheilen, nämlich, dass nicht die Behörden, sondern unsre wissenschaftliche Corporation, die medic. Cantonalgesellschaft, die Hauptschuld daran trage, dass wir in der Angelegenheit nicht ganz rein dastehen vor dem Auslande. Meine ferners bereits ausgesprochene Ansicht, dass ein aktives Eingreifen der Behörden in die Leitung jener Privattheilanstalt nach dem mir bis jezt bekannten Vorlagen nicht zu befürworten sei, diese Ansicht werde ich, auch ohne Akten, künftig in der Oeffentlichkeit vertreten. Dass ich dieses nun nicht im " Bunde " thun werde, wie ich es gegenüber dem Einsenden jenes Artikels im gleichen Blatte beabsichtigte, dazu zwingen Sie mich durch Ihre gestrige Zuschrift an mich, nach welcher ich Ihnen die Verteidigung der Behörden in diesem Punkte nun selbst überlassen muss.
4. Dass ich Ursache habe, mich darüber zu beklagen, dass Sie vor Abschluss meiner begonnenen Arbeiten über den Gegestand die mir bedingungslos behufs geeigneter Publikation zugestellten Akten zurückverlangen, zumal da Sie selbst am besten wüssten, dass ich auch unsern Expertenbericht nicht ohne Ihre ausdrückliche Erlaubniss in die Oeffentlichkeit gelangen liess, trotzdem dass es mir von verschiedenen Seiten als eine übertriebene Discretion<sup>293</sup> ausgelegt worden ist.
5. Dass ich mich endlich bitter darüber beklagen muss, dass Sie mir durch die Motive Ihres Ansuchens um sofortige Rückgabe jener Akten ohne Grund einer Doppelzüngigkeit zeihen, da Ihnen meine Ansichten, wenn auch ~~ich~~ vielleicht nicht aus dem beiliegenden Aufsätze, doch aus mündlicher Besprechung mit mir wohl bekannt waren.

Indem ich Sie um ein Recipisse bitte, zeichnet  
Mit Hochschätzung !

Bern d. 20 Juni 1858  
A. Vogt

---

293 Le mot est difficile à déchiffrer dans le manuscrit, aussi ne suis-je pas tout à fait certaine de ma lecture.

## 2. Lettre du 26 juillet 1858

Bern, den 26. Juli 1858.

*Herrn R.R. Dr. Lehmann*

Hochgeehrter Herr !

Soeben vernahm ich, dass Dr. Guggenbühl einen Vortrag ~~über~~ in der nächsthin hier stattfindenden schw. naturforschend. Gesellschaft über die neuen Erfolge in der Behandlung des Cretinismus angekündigt hat. Da, meiner Meinung nach, in dieser Gesellschaft der Grund und Boden ist, auf dem man vor Allem dem Gauner begegnen muss, so solle ich, gestützt auf Ihre frühere Zusage, das höfliche Ansuchen an Sie, mir möglichst bald die Akten über den Abendberg und besonders die Verantwortungsschrift Guggenbühl's zukommen zu lassen, damit ich nicht gezwungen würde, das Schlachtfeld ohne Waffen zu verlassen.

Zugleich sende ich Ihnen die mir zugestellten Staatsrechnungen wieder zu und würde später, sobald Sie nach der Heimkehr der eidgenössischen Rätthe wieder etwas mehr Musse haben, und wenn es Sie nicht unangenehm berührt, mündlich mit Ihnen die Differenzen besprechen, welche Ihr Briefwechsel mit mir hervorgerufen hat.

Endlich lege ich Ihnen den Protest von Dr. Troxler gegen einem Akt brutaler Militärjustiz bei, bei welchem das " audiatur et altera pars<sup>294</sup> " schein~~t~~ ~~ganz~~-gar keine Erachtung erhielt. Troxler liess ~~es~~ mir das Schreiben zukommen mit der Bitte, dasselbe an Sie abgehen zu lassen, wenn ich damit einverstanden sei, oder es ihm mit meinen Bemerkungen wieder zurückzuschicken. Ich hielt es aber für das Gerathenste, Ihnen das Schreiben unverändert zukommen zu lassen und Sie confidenciell um Ihre Ansicht anzufragen, da die Sache bereits Animosität im ärztlichen Publikum ~~besteht~~ verursacht, und, meiner Meinung nach, eine allfällige Beschwerde gegen die Militardirection an den Regierungsrath zu richten wäre.

Mit Hochschätzung !  
A. Vogt

---

294 Audiatur et altera pars : entendre aussi l'autre partie. En jargon juridique, signifie que chacun a le droit de se défendre et d'être entendu.

## Tableau 1 : chronologie de l'Abendberg

Récapitulatif des principaux événements et documents officiels concernant l'Abendberg

Date	Événement/Document	Auteur(s)
1840	Fondation de l'Abendberg (ouverture 1841)	
1841	Recommandation de la SHSN à la SSUP de soutenir l'Abendberg	Père Girard, président de la SHSN
1842	Rapport à la SHSN	Pr. Demme
1844	<i>L'Abendberg [...]. Premier Rapport.</i>	Dr. Guggenbühl
28.07.1844	Rapport à la direction de l'Intérieur du canton de Berne	Dr. Schneider et Dr. Fetscherin
1845	Rapport à la SSUP	Dr. Rüschi
1846-1849	Hébergement de 2 enfants bernois à l'Abendberg, aux frais de l'Etat	
26.01.1847	Rapport à la direction de l'Intérieur du canton de Berne	Dr. Roth
17.02.1848	Rapport à la direction de l'Intérieur du canton de Berne	Dr. Von Gonten
04.04.1849	Rapport à la direction de l'Intérieur du canton de Berne	Dr. Lüthy
02.04.1849	Rapport à la direction de l'Intérieur du canton de Berne	Pasteur Gerber
18.06.1850	Rapport à la direction de l'Intérieur du canton de Berne	Dr. Hermann
11.1850	Rapport à la SSUP Suite à cela : arrêt du soutien financier	Hungerbühler, Landamann de St- Gall
23.04.1858	Rapport à la direction de l'Intérieur du canton de Berne	Dr. Vogt et Dr. Verdat
17- 20.06.1858	Feuilleton dans le Bund : <i>Der Abendberg wie er ist.</i>	Anonyme
08.1858	<i>Verdammungsurtheil der Schweizerischen naturforschende Gesellschaft über Dr. Guggenbühl auf dem Abendberg.</i>	Dr. Vogt, pour la SHSN
02.1863	Décès de Guggenbühl La communauté des Frères moraves refuse l'héritage. Dissolution de l'Abendberg	

Abréviations : SHSN = Société helvétique des Sciences Naturelles ; SSUP = Société suisse d'utilité publique.

**Tableau 2 : rapports officiels au sujet de l'Abendberg**

<b>Date &amp; auteur Destinataire</b>	<b>Critiques négatives</b>	<b>Critiques positives / Améliorations</b>	<b>Propositions / Corrections à apporter</b>
<b>28.07.1844</b> ; 9 pages Schneider (méd., CE) & Fetscherin (théol., CE) <i>Dép. de l'Intérieur</i>	Absence de vrai crétin. Manque d'esprit pratique.	Résultats remarquables en terme d'éducation d'enfants attardés, même en l'absence de moyen formel de mesurer les progrès.	Tenue d'un journal médical. Examen des enfants par un autre médecin à l'admission. Appareil à daguerréotype pour mesurer visuellement les progrès. Tenue et publication 1x/an d'une comptabilité.
<b>26.01.1847</b> ; 5 pages Roth (méd.) <i>Dép. de l'Intérieur</i>	Peu de pièces chauffées, espace restreint. Pain peu digeste. Pas d'enseignant professionnel.	Bonne hygiène (enfants propres). Enfants bien nourris et chaudement habillés.	---
<b>17.02.1848</b> ; 6 pages Von Gonten (méd.) <i>Dép. de l'Intérieur</i>	Minorité de crétins. Chauffage insuffisant. Hygiène laissant à désirer. Longue absence de G. (2 mois) Formation scientifique de G. très médiocre.	---	Mise en place d'une instance de contrôle. Désignation d'un médecin remplaçant pour des visites hebdomadaires en l'absence de G.
<b>02.04.1849</b> ; 3 pages Gerber (pasteur) <i>Dép. de l'Intérieur, Abt. Armenwesen</i>	Enseignement religieux limité à quelques notions d'histoire biblique.	Enfants soignés avec bonté et patience. Enseignement de bonne qualité. Nourriture de bonne qualité, en suffisance. Habillement chaud.	---
<b>04.04.1849</b> ; 19 pages Lüthy (méd.) <i>Dép. de l'Intérieur, Abt. Gesundheitswesen</i>	Minorité de crétins (6/18) Chauffage, nourriture, propreté et habillement insuffisants. Cohabitation défavorable de vrais crétins et d'enfants sains ou atteints de pathologies bénignes. Lieu inadapté en hiver (climat trop rude).	---	---
<b>18.06.1850</b> ; 38 pages Hermann (méd.) <i>Dép. de l'Intérieur</i>	Minorité de crétins (4/20) Enfants trop âgés. Soins pédagogiques insuffisants.	Enfants bien traités. Propreté, habillement et nourriture satisfaisants (corrigé depuis le rapport de	Mise en place d'un contrôle externe, <i>étatique ou autre.</i>



	Soins médicaux inexistantes. Installations et lieu inadéquats. Longues absences de G. Aucune preuve formelle de guérison de crétin.	Lüthy).	
<b>11.1850</b> ; 34 pages imprimées Hungerbühler (CE) <i>SSUP</i>	Absence de journal médical. Minorité de crétins (3-4/20-30). Enfants trop âgés. Absence de contrôle externe. Absence de comptabilité.	Enfants bien traités.	Mise en place d'un contrôle externe. Examen des enfants par un autre médecin, à l'admission et à la sortie.
<b>23.04.1858</b> ; 4 pages Vogt (méd.) & Verdat (méd.) <i>Dép. de l'Intérieur</i>	Absence de journal médical. Minorité de crétins (max. 7/18). Enfants trop âgés. Propreté et ventilation insuffisantes. Installations de bain insuffisantes. Equipement de gymnastique vétuste. Composition de la diète inadéquate. Absence de soins médicaux pendant les longs voyages de G. (un enfant malade lors de l'inspection n'a reçu aucun soin). Absence d'enseignant pendant tout l'hiver.	Habillement adéquat. Enfants bien nourris et propres.	---

Légende : méd. = médecin, théol. = théologien, CE = conseiller d'Etat, dép. = département, G. = Guggenbühl, Abt. = Abteilung